

**BILAN D'ACTIVITÉ  
2023**



**DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES  
CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE**

---

## Glossaire

<b>ACR</b>	Architecture contemporaine remarquable
<b>AE</b>	Autorisation d'engagement
<b>BOP</b>	Budget opérationnel de programme
<b>CA</b>	Communauté d'agglomération
<b>CC</b>	Communauté de communes
<b>CCN</b>	Centre chorégraphique national
<b>CD</b>	Conseil départemental
<b>CDCN</b>	Centre de développement chorégraphique national
<b>CDL</b>	Contrat départemental-lecture
<b>CDN</b>	Centre dramatique national
<b>CLEA</b>	Contrat local d'éducation artistique
<b>CNAREP</b>	Centre national des arts de la rue et de l'espace public
<b>CNCM</b>	Centre national de création musicale
<b>CP</b>	Crédit de paiement
<b>CPO</b>	Convention pluriannuelle d'objectifs
<b>CRMH</b>	Conservation régionale des monuments historiques
<b>CRPA</b>	Commission régionale du patrimoine et de l'architecture
<b>CTL</b>	Contrat territoire-lecture
<b>CST</b>	Contrôle scientifique et technique
<b>CTEA</b>	Contrat territoire enseignements artistiques
<b>CTEAC</b>	Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle
<b>CU</b>	Communauté urbaine
<b>DGD</b>	Dotations générale de décentralisation
<b>EAC</b>	Éducation artistique et culturelle
<b>EMI</b>	Éducation aux médias et à l'information
<b>EPCC</b>	Établissement public de coopération culturelle
<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale
<b>EPT</b>	Établissement public territorial
<b>FIP</b>	Fonds incitatif et partenarial
<b>FIT</b>	Fonds d'innovation territoriale
<b>FRAC</b>	Fonds régional d'art contemporain
<b>FRAM</b>	Fonds régional d'acquisition des musées
<b>MH</b>	Monument historique
<b>PNC</b>	Pôle national cirque
<b>PSBC</b>	Plan de sauvegarde des biens culturels
<b>PSC</b>	Projet scientifique et culturel
<b>PSMV</b>	Plan de sauvegarde et de mise en valeur
<b>SCIN</b>	Scène conventionnée d'intérêt national
<b>SMAC</b>	Scène de musiques actuelles
<b>SODAC</b>	Schéma d'orientation des arts du cirque
<b>SODAVI</b>	Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels
<b>SOLIMA</b>	Schéma d'orientation des musiques actuelles
<b>SPR</b>	Site patrimonial remarquable
<b>UDAP</b>	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
<b>VPAAH</b>	Ville et Pays d'art et d'histoire

# Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

## Bilan d'activité 2023

---

### **Directeur de publication**

Laurent Roturier,  
Directeur régional des affaires  
culturelles d'Île-de-France

### **Rédaction des textes**

L'ensemble des services  
de la DRAC

### **Images**

© DRAC Île-de-France  
(sauf mentions contraires)

### **Coordination & cartographie**

Charlotte Renaud

### **Conception graphique**

Studio j6

### **Achévé d'imprimé en juin 2024**

par l'imprimerie Stipa

# Sommaire

---

- 5 Avant-propos – Édito
- 8 Les sites de la DRAC –  
Chiffres clés 2023 –  
Budget de la DRAC
- 11 L'égalité et la diversité au cœur  
de nos missions
- 12 Accompagner la transition  
écologique de la culture
- 13 Expliquer et valoriser l'action  
de la DRAC
- 14 Les manifestations nationales  
plébiscitées en Île-de-France



## Vie culturelle des territoires

---

- 18 Faire vivre la culture partout  
et pour tous**
  - 19 Une coopération renforcée  
avec les collectivités territoriales
  - 21 Territoires prioritaires: une présence  
artistique affirmée  
et un accompagnement  
des pratiques culturelles
- 27 La culture à tous les âges,  
sur tous les temps de la vie**
  - Amplifier l'éducation artistique  
et culturelle
  - 29 Éveiller à la citoyenneté grâce  
à l'éducation aux médias
  - 30 Renforcer l'enseignement artistique  
des conservatoires et diversifier  
les publics  
S'adresser à tous les publics  
dans une démarche d'inclusion  
et de participation à la vie culturelle
- 32 Agir au plus près des territoires  
et des populations**
  - Développer une offre de proximité  
en faveur du livre et de la lecture
  - 36 Développer les actions culturelles  
cinématographiques sur le territoire
  - 38 Le numérique au service  
de la démocratisation culturelle

## Conservation et valorisation des patrimoines

---

### 44 Patrimoine monumental

Protéger les trésors patrimoniaux de la région

- 51 Restaurer pour transmettre
- 53 Valoriser les patrimoines et l'architecture

### 54 Architecture et espaces patrimoniaux

Les Architectes des bâtiments de France en première ligne

- 58 Préserver la qualité architecturale, urbaine et paysagère
- 60 Promouvoir un aménagement durable du territoire

### 64 Archéologie

Révéler les traces du passé  
Les vestiges mis au jour en 2023, de la Préhistoire à l'époque contemporaine

### 70 Musées et Maisons des Illustres

Accompagner le dynamisme et l'évolution des musées de France

- 71 Instruire les demandes d'appellation ou de labellisation
- 73 Enrichir les collections

## Soutien à la création artistique

---

### 78 Spectacle vivant

- 80 Accompagner la vitalité et la diversité de la création
- 81 Promouvoir l'égalité femmes-hommes à tous les niveaux
- 83 Une action prioritaire en direction de la grande couronne
- 85 Soutenir la formation et l'enseignement supérieur et spécialisé

### 86 Arts visuels

- 87 Accompagner le foisonnement artistique de l'Île-de-France
- 88 Faciliter l'accès des artistes aux ateliers et ateliers-logements

## Actions de la DRAC par département

---

- 92 Paris
  - 94 Seine-et-Marne
  - 96 Yvelines
  - 98 Essonne
  - 100 Hauts-de-Seine
  - 102 Seine-Saint-Denis
  - 104 Val-de-Marne
  - 106 Val-d'Oise
- 





## Avant-propos

---

L'Île-de-France a vibré au rythme des projets de l'Olympiade Culturelle tout au long de l'année 2023, préparant une année 2024 où se croiseront sport et culture sous le regard du monde entier.

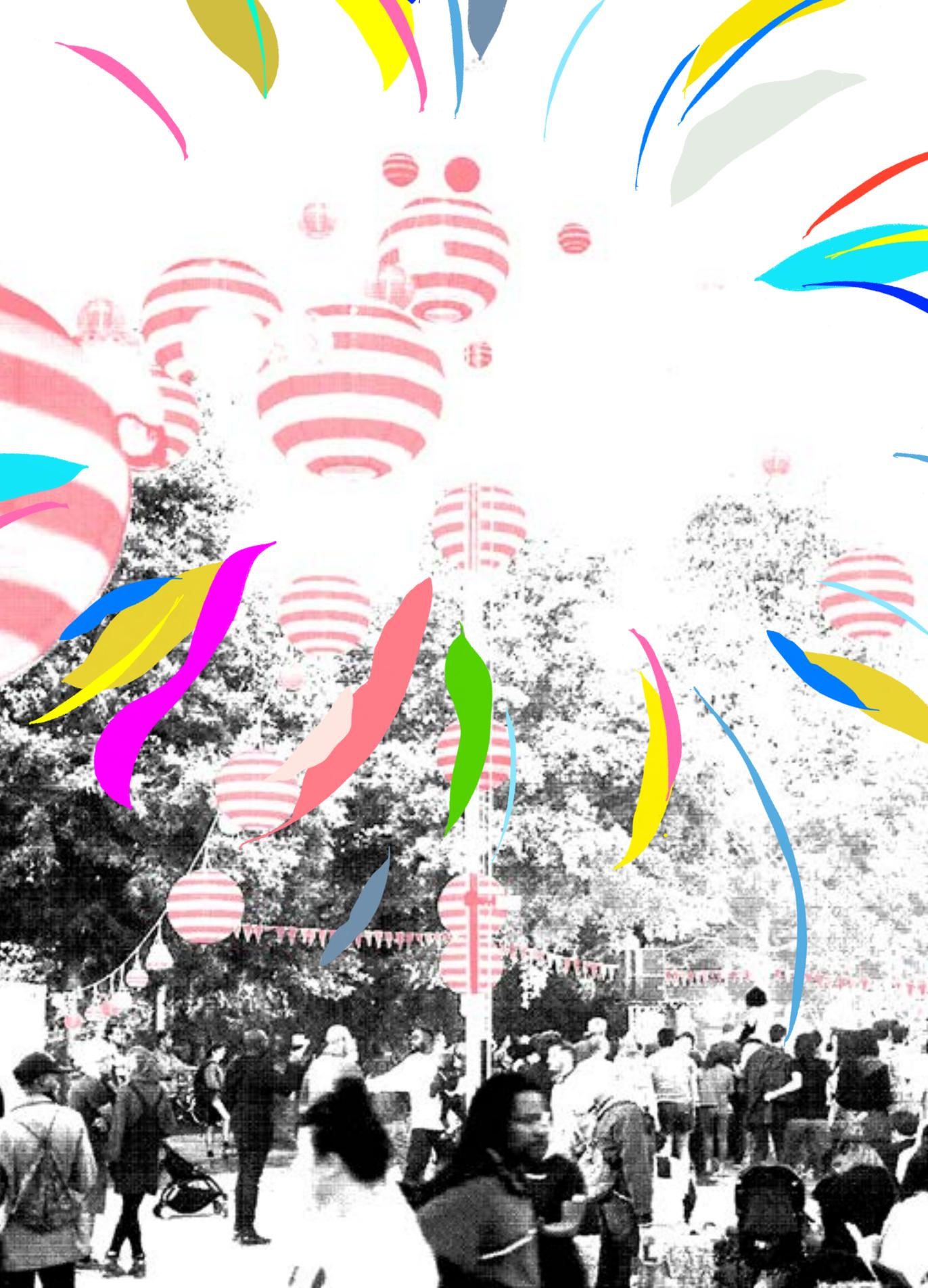
La DRAC s'est fortement mobilisée, autant sur le plan patrimonial et architectural — grâce à l'action de ses archéologues, conservateurs et conservatrices du patrimoine, architectes des bâtiments de France, qui toutes et tous ont permis de préparer l'arrivée des Jeux et la livraison des ouvrages olympiques dans les meilleures conditions — que sur le plan de la création artistique et de l'action culturelle, avec plus d'une centaine de projets portés sur l'ensemble du territoire pour allumer la flamme des Jeux dans le cœur des Franciliennes et Franciliens.

En 2023, la DRAC a également poursuivi son accompagnement d'un secteur culturel particulièrement affecté par des crises d'envergure mondiale aux effets durables. Durant cette année de transition, les structures culturelles ont encore pu bénéficier de crédits exceptionnels du plan de relance, dans l'objectif de préserver l'écosystème francilien tout en le préparant aux grandes évolutions à venir, notamment en matière de transition écologique. Le dialogue avec les collectivités territoriales, nourri, a permis d'apporter des réponses aux besoins des territoires et des populations, et de poursuivre l'aménagement culturel équilibré du territoire.

Ce bilan propose un panorama des actions portées par les équipes de la DRAC en 2023 : il illustre le rôle majeur de l'État et l'implication exemplaire de ses agents.

**Marc Guillaume**  
Préfet de la région  
d'Île-de-France,  
Préfet de Paris.





## Édito

---

L'année 2023 a posé de nombreux défis aux actrices et acteurs de la culture, accentuant des fragilités déjà en germe avant la crise et révélant la grande porosité de la culture avec toutes les transformations contemporaines, notamment technologiques. Dans ce contexte et face aux grands défis de l'époque, le soutien à la vitalité culturelle, pour replacer l'humain au centre de nos préoccupations, conserver pour toutes et tous une possibilité d'accès à l'imaginaire et au sensible, grâce à l'art et au patrimoine, aura été au cœur des préoccupations de la DRAC.

C'est tout le sens des actions mises en œuvre par la DRAC, qui a su se mobiliser au service des acteurs, des partenaires, des collectivités. Cette année fut marquée par la poursuite de grands chantiers comme l'achèvement de la restauration des tableaux de Notre-Dame-de-Paris ou l'ouverture de plusieurs médiathèques et lieux de création majeurs en petite et grande couronne.

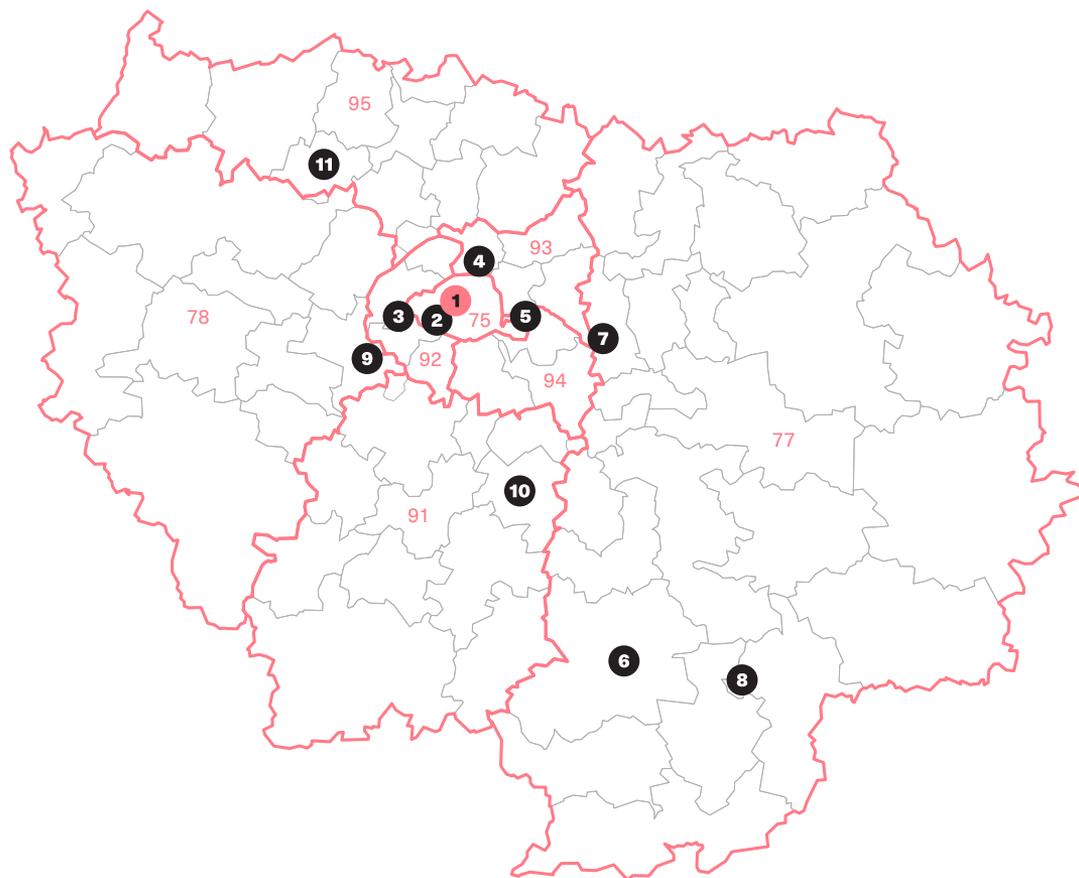
Ce bilan d'activité propose un aperçu des mille et un travaux menés en 2023 en faveur de la création, du patrimoine, de l'économie culturelle et de la démocratisation culturelle – pour renforcer la place de la culture dans les territoires, et en faciliter l'accès au plus grand nombre.

Je remercie l'ensemble des agents de la DRAC pour leur engagement et leur mobilisation.

### **Laurent Roturier**

Directeur régional  
des affaires culturelles  
d'Île-de-France





## Les sites de la DRAC Île-de-France

● **Siège**

● **Unité  
départementale  
de l'architecture  
et du patrimoine  
(UDAP)  
et autre site**

**1** DRAC Île-de-France  
UDAP 75 Paris  
01 56 06 50 00

**2** Chaillot  
01 45 04 77 70

**3** UDAP 92 Saint-Cloud  
01 46 02 03 96

**4** UPAP 93 Saint-Denis  
01 42 43 00 71

**5** UDAP 94 Vincennes  
01 43 65 25 34

**6** UDAP 77 Fontainebleau  
01 60 74 50 20

**7** Champs-sur-Marne  
(antenne)  
01 60 05 17 14

**8** Pincevent (site  
archéologique)

**9** UDAP 78 Versailles  
01 39 50 49 03

**10** UDAP 91 Évry  
01 69 91 95 10

**11** UDAP 95 Cergy  
01 77 63 61 72

75 Paris

**Petite couronne**  
92 Hauts-de-Seine  
93 Seine-Saint-Denis  
94 Val-de-Marne

**Grande couronne**  
77 Seine-et-Marne  
78 Yvelines  
91 Essonne  
95 Val-d'Oise

# Chiffres clés 2023

---

**152 803 029 €**

de crédits de paiement exécutés

---

---

**77 %**

sont des crédits de fonctionnement  
(118 163 284 €)

---

---

**23 %**

sont des crédits d'investissements  
(34 639 745 €)

---

dont

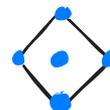


---

**14 219 160 €**

de crédits d'investissement  
pour les bibliothèques

---



---

**24 600 000 €**

consacrés à la restauration  
des monuments historiques

---



---

**68 700**

avis émis par les architectes  
des bâtiments de France en 2023

---



---

**380 000**

participants à l'Été culturel

---



---

**128**

Micro-Folies ouvertes ou en projet

---

---

**210 083**

participants à l'Olympiade Culturelle

---



---

**318 000**

élèves ayant bénéficié des dispositifs  
d'éducation à l'image, de la maternelle  
au lycée

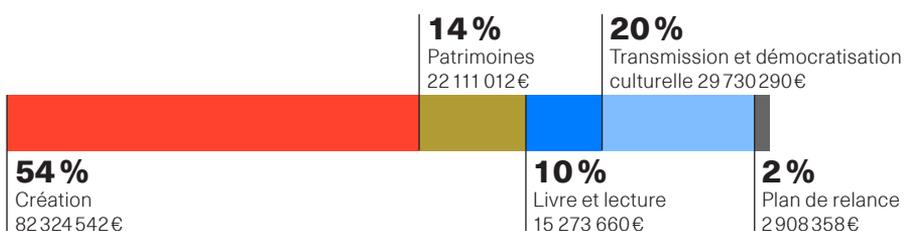
---



### Budget de la DRAC

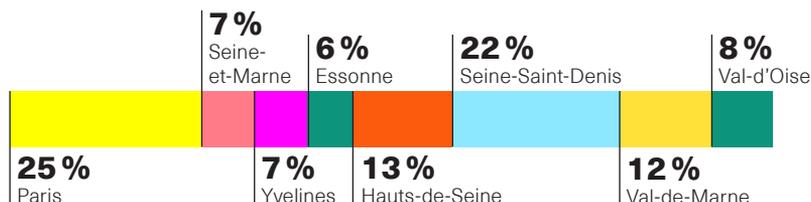
En 2023, le budget exécuté de la DRAC s'élève à 152 803 029 €, (dont 14 219 160 € sont issus de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques et médiathèques). Il est pour moitié consacré à la création (spectacle vivant et arts visuels). Le programme Transmission et démocratisation culturelle (20 %) arrive en deuxième position, en partie grâce aux crédits alloués à l'Été culturel en 2023. Les patrimoines (monuments historiques, architecture, archéologie, musées) représentent 14 % du budget, suivis par le soutien au livre et à la lecture (10 %). Doté de près de 3 M€, le plan de relance a notamment permis la construction d'un nouveau lieu pour les musiques actuelles : le Forum II, à Vauréal (95). Le plan « Cathédrales » s'est poursuivi, afin de renforcer la sécurité des trois cathédrales dont la DRAC a la charge, à Meaux (77), Versailles (78) et Saint-Denis (93).

### Ventilation par programme des crédits exécutés de la DRAC en 2023



La ventilation des crédits de la DRAC par département fait apparaître la part importante de Paris et des trois départements de la petite couronne. Cela s'explique notamment par la concentration des monuments historiques et des lieux de spectacle dans ces territoires, même si ces lieux rayonnent et agissent au-delà de leurs frontières. Deux autres facteurs sont à prendre en compte pour pondérer les chiffres : d'une part la déconcentration à la DRAC de l'accompagnement et du suivi de plusieurs structures parisiennes jusqu'alors gérées par l'administration centrale ; d'autre part l'implantation parisienne des sièges sociaux de structures agissant à l'échelle interdépartementale, voire régionale ou nationale. La DRAC Île-de-France déploie, dans l'ensemble de ses dispositifs, une stratégie de rééquilibrage territorial en direction des quatre départements de la grande couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise). Elle apporte ainsi un soutien accru aux petites communes rurales pour la restauration de leurs monuments historiques à travers le Fonds incitatif et partenarial (FIP) ou développe, grâce aux résidences, la présence artistique dans les départements moins pourvus en équipements culturels.

**Ventilation  
par département  
des crédits exécutés  
de la DRAC  
en 2023**



**À noter**

/ Les montants indiqués s'expriment en crédits de paiement exécutés et intègrent la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques.

/ La ventilation par département ne tient pas compte des actions déployées à l'échelle régionale.

## L'égalité et la diversité au cœur de nos missions

Labellisée par l'AFNOR au titre de l'égalité et de la diversité, la DRAC a poursuivi tout au long de l'année 2023 ses actions à la fois en interne et dans les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire régional. Sur les champs de la création, la DRAC veille à un rééquilibrage des moyens et des conventionnements avec les lieux et équipes artistiques dirigés par des femmes, en visant la parité sur l'ensemble des champs disciplinaires. Cette même attention est portée lors des nominations à la tête des structures labellisées.



Dans le cadre du plan d'action ministériel contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes (VHSS), la DRAC a mené en 2023 un vaste audit auprès de 150 acteurs franciliens des arts visuels, de la danse, de la musique, du théâtre et des arts associés, avec les labels nationaux et les compagnies conventionnées, visant à évaluer la bonne prise en compte des engagements souhaités par le ministère de la Culture. L'audit révèle que 89% des structures interrogées ont un référent VHSS désigné, 72% ont des formations à la prévention des VHSS, 87% ont un dispositif d'information des personnels sur le lieu de travail, 30% mentionnent les dispositions du code du travail sur les VHSS dans leur règlement intérieur, 86% communiquent auprès du personnel sur la cellule d'alerte et d'écoute, 76% ont une procédure interne de signalement des VHSS, 67% ont formé et sensibilisé leurs équipes. Sur cette base, la DRAC conditionne dès 2024 ses aides au respect strict des cinq engagements suivants : être en conformité avec les obligations légales en matière de santé, sécurité, harcèlement sexuel ; former la direction, les encadrants, les responsables des ressources humaines et référents VHSS ; sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ; créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu ; engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS. En 2023, la DRAC a accentué son soutien aux initiatives d'envergure régionale promouvant la place des femmes et luttant contre toutes les formes de violences à leur égard. Elle a ainsi accompagné les actions de l'association

HF Île-de-France sur le matrimoine et les musiciennes. Elle a soutenu les associations *Elles Women Composers* pour la mise en lumière des compositrices effacées de l'histoire des arts, *le Fil* pour les débats organisés au Théâtre de la Boutonnière à Paris sur les VHSS, *Objectifs Femmes* pour son concours photo destiné aux femmes photographes. Elle a aussi accompagné les festivals « Un Temps pour Elles » dans le Val-d'Oise et « Les femmes s'en mêlent » pour son forum sur les violences faites aux femmes, ou encore la Maison de l'architecture Île-de-France pour le lancement d'un projet éditorial sur les femmes et l'architecture. Enfin, la DRAC a finalisé en 2023 le protocole d'accord 2024-2027 avec la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE Île-de-France), qui fixe des priorités communes en termes d'observation, de formation et de sensibilisation des acteurs. Sur le plan de la diversité et de la lutte contre les discriminations, la DRAC a porté plusieurs initiatives en faveur d'une meilleure prise en compte du handicap. Elle a également soutenu les actions culturelles de la LICRA, telles que la 1<sup>ère</sup> édition du Prix littéraire Bernard-Lecache avec l'édition d'un livre-recueil des meilleures nouvelles : « Écrire contre la haine ».

## Accompagner la transition écologique de la culture

Les crises climatique, écologique et énergétique conduisent le ministère de la Culture à adapter les politiques publiques dont il a la charge. Dans ce cadre, la DRAC a plusieurs rôles à jouer : travailler avec l'ensemble des services de l'État sur les sujets communs émergents, mettre en œuvre les préconisations réglementaires, aider à la diffusion des bonnes pratiques, venir en appui des initiatives portées par les collectivités territoriales et accompagner les acteurs culturels dans les transitions qui s'imposent. En 2023, la DRAC a multiplié les initiatives en ce sens, articulées autour d'une nouvelle stratégie, adressée à l'ensemble du monde culturel régional et intitulée « Territoires de culture durable ». Une mission dédiée de Chef de projet a été créée à titre expérimental, ce qui a permis à la DRAC de participer activement aux travaux ministériels sur la thématique de la transition écologique. Dans le champ de l'architecture, la DRAC a poursuivi le développement du réseau d'acteurs qu'elle anime autour des questions de transition écologique, avec l'organisation de la première édition du concours régional d'architecture destiné aux étudiants des écoles nationales supérieures franciliennes « [Ré]inventer l'existant, Concevoir un avenir post-carbone », qui a donné lieu à une exposition au Pavillon de l'Arsenal. Dans le champ des patrimoines, l'année 2023 a vu le lancement de différentes initiatives concernant la transition écologique : rencontres sur le thème des musées et de la conservation durable, animation de travaux régionaux concernant le déploiement des énergies renouvelables et la sobriété énergétique dans les espaces patrimoniaux, dans une logique de respect de la qualité du bâti et des paysages. Dans le cadre du partenariat 2023-2025 signé entre Paris Région et la DRAC, une nouvelle rencontre consacrée à la culture et au tourisme durables s'est tenue le 5 juin 2023 au Conservatoire national des Arts et Métiers. La table ronde du matin intitulée « Tourisme



et culture, le défi du passage à l'acte : quels enjeux, quels outils ? » a réuni des représentants de la DRAC, du Conseil régional d'Île-de-France, de l'ADEME et de la SCET (filiale de la Caisse des dépôts). Puis trois ateliers de travail ont permis d'aborder les enjeux des « Mobilités douces et écomobilités », du « Numérique responsable » et des « Boutiques et restauration durables ». Plus de 100 structures franciliennes ont assisté à cette journée.

Enfin, dans le champ de la création, l'année 2023 a permis de concrétiser une politique d'animation à destination des lieux de culture pour les aider à s'engager dans leur transition, leur permettre de maîtriser les enjeux techniques du sujet selon leurs spécificités et de saisir, lorsque cela est possible, les opportunités de financement comme celles issues du Fonds vert ou de l'appel à projets « Alternatives vertes II ». Au-delà du conseil aux lieux et à leurs collectivités de tutelle, la DRAC a également engagé un effort de structuration des réseaux culturels à destination des acteurs en transition, en particulier à l'occasion de l'Été culturel et dans le champ des festivals.

## Expliquer et valoriser l'action de la DRAC

---

La DRAC a poursuivi sa stratégie de mise en visibilité des actions menées sur le territoire francilien, particulièrement ses chantiers patrimoniaux les plus emblématiques. Ce fut le cas des fouilles archéologiques menées à Notre-Dame de Paris, qui ont permis de mettre au jour les vestiges de l'ancien jubé médiéval, de l'opération de restauration des tableaux de la cathédrale, opérée par la DRAC et inédite par son envergure, des restaurations et fouilles archéologiques menées à la basilique Saint-Denis, ou encore de la pose de la pointe du pyramidion sur l'obélisque de Louxor, en présence de la ministre de la Culture et de l'ambassadeur d'Égypte. En 2023, plusieurs infolettres ont été produites (une lettre généraliste mensuelle adressée à 16 000 abonnés, trois lettres thématiques mensuelles ou bimestrielles dédiées aux musées, aux arts visuels, et au volet culturel des Jeux Olympiques et Paralympiques).

Sur le plan éditorial, la DRAC a publié ou co-écrit divers ouvrages en 2023 :

/ *Art & Culture dans les quartiers d'habitat social* (avec l'AORIF)

/ *Guide des jardins remarquables en Île-de-France* (2<sup>e</sup> édition)  
aux Éditions du Patrimoine

/ *Atlas des lieux culturels du Grand Paris* (avec l'APUR)

/ *Notre-Dame de Paris : la science à l'œuvre*, au Cherche-Midi

/ *(Pré)Histoires d'Ormesson. Récit de 15 ans de fouilles archéologiques*, sous la direction de Pierre Bodu et Marie Jamon

/ *Préhistoire. Nouvelles frontières*, aux Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme (préface de Laurent Roturier)

En 2023, la DRAC a enfin investi massivement le numérique avec des productions audiovisuelles régulières, notamment une série d'interviews sur les acteurs et actrices de l'Olympiade Culturelle en Île-de-France, ainsi qu'une série documentaire en quatre épisodes sur les cultures urbaines intitulée « Hip-hop et breaking : 40 ans d'ébullition artistique en Île-de-France », diffusée gratuitement sur Youtube.

## Les manifestations nationales plébiscitées en Île-de-France

La DRAC coordonne les manifestations nationales du ministère de la Culture en Île-de-France. Pour chaque événement, elle gère les inscriptions, élabore le programme et assure la visibilité des propositions franciliennes dans la presse régionale.



### Nuits de la lecture

/ Du 19 au 22 janvier 2023

/ Thème : « La peur »

Organisées par le Centre national du livre, les Nuits de la lecture ont été un véritable succès, avec une participation toujours croissante : 556 lieux franciliens ont proposé au public 1 147 animations.



### Nuit européenne des musées

/ 13 mai 2023

La Nuit des Musées a déployé 442 événements gratuits en Île-de-France, et reçu plus de 100 000 visiteurs, dans 165 musées et centres culturels étrangers participants.



### Rendez-vous aux jardins

/ Du 2 au 4 juin 2023

/ Thème : « Les musiques du jardin »

Les Rendez-vous aux jardins ont proposé 440 animations, dans 242 jardins de la région, parmi lesquels 25 détiennent le label « Jardin remarquable ».



### Été culturel en Île-de-France

/ Juin-septembre 2023

L'Été culturel, pour sa 4<sup>e</sup> édition, a de nouveau permis aux jeunes, aux familles et aux personnes les plus fragilisées d'accéder à une offre culturelle gratuite durant les deux mois d'été. Doté d'un budget de plus de 3 M€, le dispositif a soutenu plus de 6 000 événements, au bénéfice de 380 000 participants, mobilisant quelques 7 570 artistes et professionnels de la culture. Pour prendre toujours mieux en compte les pratiques et les usages des habitants, les projets étaient le plus souvent participatifs et intergénérationnels. Un grand nombre d'entre eux se sont déployés dans des lieux non dédiés habituellement à la culture (clubs de sport, parcs, péniches, fermes...).

La forme itinérante a été privilégiée. La compagnie Les Noctambules, par exemple, a investi chaque jour un quartier différent de Nanterre (92) avec ses *Échappées Cirque*.



### **Journées européennes du patrimoine**

/ 16 et 17 septembre 2023

/ Thèmes: « Patrimoine du sport » et « Patrimoine vivant »

Événement phare du ministère de la Culture, les Journées européennes du patrimoine ont ouvert 1 691 sites et circuits en Île-de-France, déclinés en 3 056 animations. La DRAC a géré les inscriptions, confectionné le programme régional (édité en 20 000 exemplaires) et les supports de presse, et assuré la visibilité de la manifestation. Ses agents ont par ailleurs organisé ou participé à de nombreux événements de la programmation, notamment dans le cadre du village des métiers de Notre-Dame de Paris. La DRAC a également participé à l'ouverture de l'Hôtel de Noirmoutier, résidence du préfet de région, qui a attiré plus de 2 500 visiteurs, notamment des scolaires.

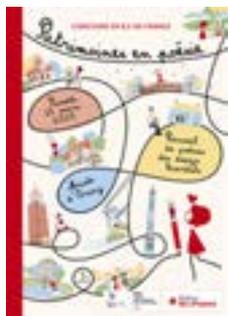


### **Journées nationales de l'architecture**

/ Du 13 au 15 octobre 2023

/ Thème: « Architecture et transition écologique »

Les Journées nationales de l'architecture se sont déployées lors de 218 événements franciliens organisés par 77 structures sur 127 sites ou circuits. La DRAC a piloté le « Mois de l'architecture » pour une seconde édition: celui-ci a démarré avec les Journées européennes du patrimoine et s'est clôturé avec les Journées nationales de l'architecture.



### **Patrimoines en poésie**

La DRAC et le Conseil régional d'Île-de-France ont organisé le concours régional « Patrimoines en poésie » à destination des enfants de 8 à 12 ans, invités à écrire un poème sur leur monument francilien préféré.

Plus de 1 000 enfants ont participé à cette 6<sup>e</sup> édition, avec une remise des prix au Château de Versailles le 19 mars 2023.



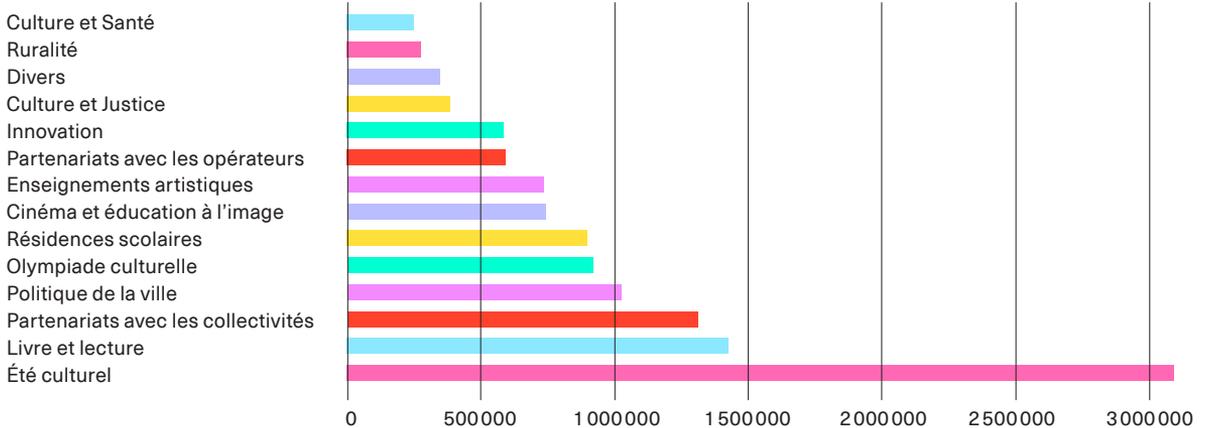
# **Vie culturelle des territoires**

**Faire vivre la culture partout et pour tous**

**La culture à tous les âges,  
sur tous les temps de la vie**

**Agir au plus près des territoires  
et des populations**

# Faire vivre la culture partout et pour tous



## Chiffres clés



**43**

conventions ont été conclues avec des collectivités territoriales

Parmi elles

**18**

contrats territoire-lecture, dont 6 signés en 2023



**113**

projets « Culture et lien social » dans les Quartiers de la politique de la ville (QPV)



**34**

partenariats culturels entre des institutions culturelles et des quartiers prioritaires

### **Une coopération renforcée avec les collectivités territoriales**

Les contractualisations avec les collectivités territoriales sont des outils particulièrement pertinents pour la coordination des politiques culturelles. Elles peuvent prendre plusieurs formes selon l'objectif visé, et se nouer à différents échelons territoriaux. Elles permettent de définir des objectifs partagés et d'accompagner sur plusieurs années les projets qui les mettent en œuvre. En 2023, ce sont ainsi 43 contrats territoriaux qui sont actifs en Île-de-France, financés par la DRAC à hauteur de 1,31 M€.

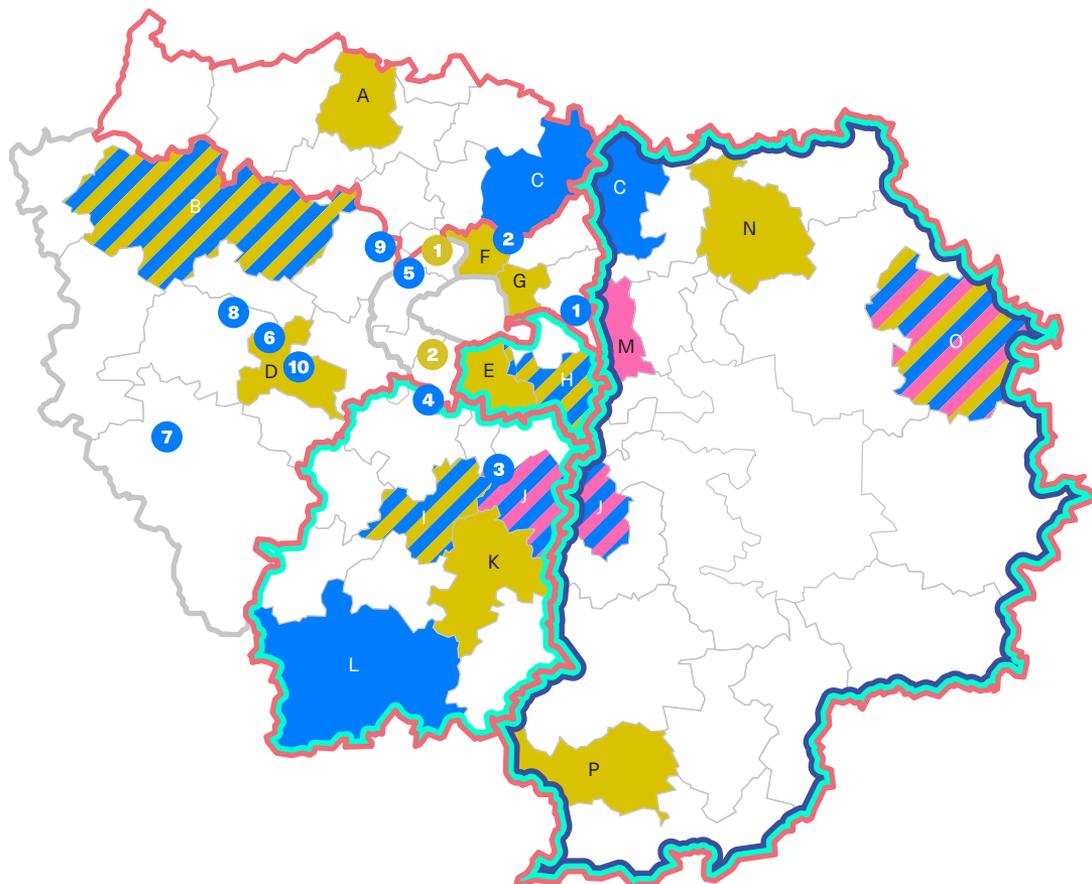
À l'échelle départementale, les accords-cadres permettent de croiser les différents champs d'intervention du ministère de la Culture. Ils s'inscrivent dans le temps long afin de prolonger le bénéfice des actions entreprises. Deux Conseils départementaux bénéficiaient déjà d'un accord-cadre avec la DRAC depuis 2021 : la Seine-et-Marne et l'Essonne. Ils ont été rejoints en 2023 par le Val-de-Marne et d'autres sont en cours de négociation. Les objectifs de ces conventions sont de rééquilibrer les actions de l'État et de la collectivité départementale sur les territoires prioritaires, mieux articuler les dispositifs de soutien, favoriser la présence artistique et soutenir une offre culturelle de qualité.

Par ailleurs, 18 contrats locaux ou territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CLEA et CTEAC) permettent de développer une offre culturelle dans les territoires moins pourvus, en coopération avec les collectivités territoriales. C'est le cas en Seine-et-Marne, où le partenariat entre le Conseil départemental et la DRAC se fonde sur une approche territoriale concertée, stratégique et structurée par intercommunalités. Une convention tripartite a ainsi été signée en 2023 avec la communauté de communes des Deux Morin, avec l'ambition de développer sur ce territoire rural la politique du livre et de la lecture, les enseignements artistiques, les projets d'éducation artistique et culturelle et la valorisation du patrimoine.

Si le périmètre intercommunal est souvent privilégié car il permet de développer des actions élargies, les contrats peuvent aussi être conclus à l'échelle communale, comme c'est le cas pour la Ville de Grigny, qui a signé en 2023 un contrat territorial pour l'éducation artistique et culturelle (CTEAC) d'une durée de quatre ans, afin de créer des parcours culturels dès la petite enfance, sur l'ensemble des temps et des lieux de vie des habitants.

Par ailleurs, 18 contrats territoire-lecture (CTL) – dont 6 ont été signés en 2023 – et 4 contrats départementaux-lecture (CDL) accompagnent les collectivités dans le renforcement de leur politique de lecture publique, dans un objectif de réduction des inégalités à la fois territoriales et sociales et d'accompagnement des projets de structuration et de consolidation des réseaux existants. Les CTL sont élaborés à l'échelle intercommunale, les CDL à l'échelle départementale, avec, pour ces derniers, une dimension itinérante.

Enfin, 3 contrats territoire-enseignement artistique (CTEA) ont été signés de façon expérimentale en Seine-et-Marne et en Essonne, avec l'objectif de renforcer le rôle des conservatoires et de leurs réseaux dans le développement des pratiques artistiques. Ces contrats ont vocation à être multipliés à l'échelle régionale.



## Contractualisations de la DRAC avec les collectivités territoriales

### Type de contrat

**Contrat d'éducation artistique et culturelle (EAC)**

- 1 Clichy-sous-bois, Montfermeil (Ateliers Médicis)
- 2 Dugny, Sevran (La Poudrerie)
- 3 Grigny
- 4 Massy, Verrières, Antony
- 5 Nanterre, Colombes
- 6 Plaisir
- 7 PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
- 8 Beynes (La Barbacane)
- 9 Sartrouville
- 10 Trappes

**Contrat territoire-lecture (CTL)**

- 1 Colombes
- 2 Clamart (La Petite Bibliothèque ronde)

**Contrat territoire-enseignements artistiques (CTEA)**

**CTL + EAC**

**CTEA + EAC**

**CTEA + EAC + CTL**

**Contrat départemental-lecture**

**Accord cadre**

**Convention EAC**  
DRAC + Conseil départemental de la Seine-et-Marne + Rectorat de Créteil

- A Sausseron Impressionnistes
- B Grand Paris Seine et Oise
- C Roissy pays de France
- D Saint-Quentin-en-Yvelines
- E Grand Orly Seine Bièvre
- F Plaine Commune
- G Est Ensemble
- H Grand Paris Sud Est Avenir
- I Cœur d'Essonne
- J Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
- K Val d'Essonne
- L L'Étampuis Sud Essonne
- M Vallée de la Marne
- N Pays de Meaux
- O Deux Morin
- P Pays de Nemours

## **Territoires prioritaires: une présence artistique affirmée et un accompagnement des pratiques culturelles**

### **Les quartiers en politique de la ville**

En Île-de-France, les personnes vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont deux fois plus nombreuses que dans les autres régions françaises: elles représentent 13% de la population francilienne.

Le développement d'actions culturelles en QPV y est donc une priorité et la DRAC déploie pour cela des dispositifs spécifiques:

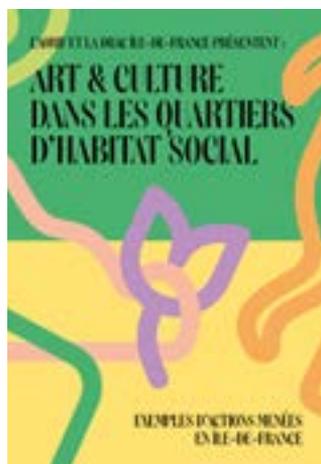
/ L'appel à projets « Culture et lien social » permet chaque année de soutenir des actions en direction des habitants des quartiers prioritaires. En 2023, il a permis de financer 113 projets pour un montant global de 880 000€, permettant d'assurer une présence artistique au cœur de ces territoires et au contact des populations.

/ Hors appel à projets, un montant total de 165 000€ a été attribué à cinq structures afin de soutenir des projets pluriannuels, dans une logique d'implantation et de rayonnement de leurs actions dans ces quartiers.

/ La DRAC a également mobilisé le dispositif du Fonds d'innovation territoriale (FIT) pour accompagner l'implantation et la structuration de projets novateurs dans les territoires prioritaires franciliens (quartiers en politique de la ville et ruralité): c'est le cas pour l'installation de Making Waves à Noisy-le-Sec (93) (cf. encadré) ou pour celui du Musée Sauvage à Argenteuil (95), labellisé « Fabrique de territoire » par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

/ Dans le cadre de la convention-cadre qui lie depuis 2021 la DRAC et l'Union des bailleurs sociaux d'Île-de-France (AORIF), le nombre de bailleurs qui initient ou soutiennent des actions culturelles au sein de résidences d'habitat social, va croissant. En 2023, 159 000€ ont été attribués à 12 projets. La DRAC et l'AORIF ont également co-édité le fascicule *Art et culture dans les quartiers d'habitat social*, afin de valoriser et diffuser la connaissance de ces projets.

/ La DRAC accompagne le déploiement de 34 partenariats culturels entre des institutions culturelles (établissements publics ou scènes labellisées



par le ministère de la Culture) et des quartiers prioritaires. Les conventions en cours, financées par la préfecture de la région d'Île-de-France, concernent la période 2022-2024.

/ Pour agir de façon durable et concertée sur ces territoires, des contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) sont aussi noués avec des communes telles que Trappes (78) ou Grigny (91) dont une part importante de leurs habitants vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

/ Enfin, d'autres dispositifs de la DRAC sont mobilisés, tels que les résidences artistiques en milieu scolaire, C'est mon patrimoine ou l'Été culturel, dont 70 % des projets soutenus en 2023 se sont déroulés dans ces territoires urbains prioritaires.

Par ailleurs, de nombreuses structures culturelles labellisées par l'État et soutenues par la DRAC ont pour mission d'agir dans les quartiers de la politique de la ville qui les environnent. C'est le cas des scènes nationales de Bobigny, d'Évry, de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Cergy-Pontoise; des centres dramatiques nationaux d'Aubervilliers, de Montreuil, de Saint-Denis et de Sartrouville; du centre chorégraphique national de Créteil; des scènes de musiques actuelles de Ris-Orangis, Vauréal, Savigny-le-Temple, Brétigny-sur-Orge, ou encore du Tamanoir, dédié principalement aux cultures urbaines et aux musiques du monde, situé en plein cœur du quartier du Luth à Gennevilliers. Parmi les scènes conventionnées d'intérêt national, la Maison des Jonglages à La Courneuve et le Théâtre de la Poudrerie à Sevran, interviennent exclusivement dans des QPV.

L'Atelier de Paris, Centre de développement chorégraphique national, dispose quant à lui d'un plancher de danse amovible de 100 m<sup>2</sup> installé au Théâtre à Grigny pour le développement de résidences et d'actions artistiques en Essonne. Dans le domaine des arts visuels, l'inauguration en 2021 des réserves du Fonds régional d'art contemporain d'Île-de-France à Romainville, en Seine-Saint-Denis, marque un renforcement des interventions de cet acteur régional majeur dans les quartiers prioritaires.



---

## Focus

### Les bonnes ondes de Making Waves à Noisy-le-Sec (93)

Utiliser la radio pour créer des espaces de dialogue, de transmission et de cohésion sociale, c'est la mission que Making Waves s'est donnée. Son installation à Noisy-le-Sec en 2023 a été rendue possible par une aide de la DRAC dans le cadre du Fonds d'innovation territoriale (FIT), qui a abondé le projet à hauteur de 150 000 € sur trois ans. L'association est constituée de trois grands pôles d'activités :

/ l'envoi d'équipement radio à l'étranger, dans des pays en développement ou en crise (par exemple en Ukraine, où Making Waves a envoyé du matériel pour remplacer les studios détruits par l'armée russe) ;

/ le pôle éducation populaire et insertion : « *On emploie neuf personnes en insertion professionnelle, qui ont rencontré des freins à l'emploi, explique Amélie Billault, sa co-fondatrice. Pour les refamiliariser avec les codes du travail, leur faire gagner en compétence et prendre la parole grâce au pouvoir symbolique du micro* » ;

/ le pôle studio qui « *crée du contenu différemment, avec des gens qu'on n'a pas l'habitude d'entendre mais qui ont envie de prendre la parole* ». Par exemple, le podcast « Penser le 93 », où des chercheurs parlent de la Seine-Saint-Denis en sortant des clichés, ou encore « Nous guérir », sur les conséquences à long terme des violences sexuelles.

---

< *Inertie*, par la compagnie Underclouds, juillet 2023, projet porté par La Lisière, Bruyères-le-Châtel (91)

> Une délégation de professionnels étrangers dans le cadre de l'itinéraire Culture sur les « Tiers-lieux culturels et modèles innovants » accueilli au sein de Making Waves en octobre 2023



### Les ruralités

Selon la typologie de l'INSEE, l'Île-de-France compte 671 communes rurales, soit plus de la moitié (53%) de l'ensemble des communes franciliennes.

Les communes rurales franciliennes sont toutes localisées en grande couronne et, pour près des trois quarts, en Seine-et-Marne. Ces communes rurales occupent 59 % du territoire régional. 13 communautés de communes sont classées « à dominante rurale » et elles constituent un axe prioritaire pour la mobilisation des dispositifs culturels de la DRAC en faveur des territoires ruraux. Cependant, de nombreuses communes rurales sont intégrées dans des EPCI qui ne sont pas à dominante rurale et cette dimension est également prise en compte.

La DRAC s'appuie notamment sur les différents dispositifs existants, avec une attention particulière aux projets issus de ces territoires ou en intégrant dans les cahiers des charges des appels à projet des clauses spécifiques favorisant l'accompagnement des projets en ruralité :

/ C'est le cas pour l'Été culturel avec en 2023 la mise en place d'un plafond de financement des projets porté à 25 000€ dans les départements de grande couronne, ce qui a permis de renforcer les projets en ruralité, notamment en favorisant l'itinérance.

/ La DRAC impulse également l'élaboration de conventions pluriannuelles avec les communautés de communes rurales, afin de conforter les politiques culturelles de long terme : ainsi, le CTEAC avec la communauté de communes des Deux Morin (77) ou les CTL avec les communautés de communes du Pays de Nemours (77) ou Sausseron Impressionnistes (95).

/ Des conventions avec les opérateurs culturels permettent de faire rayonner les projets au bénéfice de la ruralité : comme avec la Bergerie Nationale, la Barbacane ou les Fugaces (78), Act'Art ou CourCommune (77), l'EPCC de La Roche Guyon ou La Source-Villarceaux (95).

> Enfants participant à un projet de la Source de Villarceaux (95)



/ En matière d'investissement également, la DGD est un point d'appui pour accompagner les collectivités territoriales dans la construction ou la réhabilitation de médiathèques, mais également pour l'extension des horaires d'ouverture. En 2023, la commune de Jouy-le-Châtel en Seine-et-Marne a ainsi bénéficié de 588 000€ de subvention pour son projet de médiathèque.

/ La DRAC a mobilisé en 2021 des crédits complémentaires pour la création : 500 000 € à trois des Conseils départementaux de la grande couronne avec lesquels des accords-cadres avaient été contractés (Val-d'Oise, Seine-et-Marne et Essonne) pour construire en partenariat des résidences de création sur les territoires. Ce programme s'est poursuivi en 2023 et a permis l'implantation pérenne d'artistes sur les territoires ruraux. Par exemple, la Lisière, acteur du développement culturel en Essonne, conduit avec le soutien de la DRAC un projet d'accueil de résidences d'artistes intitulé « Culture et ruralité » qui se déploie notamment à Cheptainville.

/ Par ailleurs, la mobilisation du Fonds d'innovation territoriale (FIT) a permis d'accompagner en 2023 le projet territorial de rencontres/débats autour de la création de films documentaires porté par Écrans du Monde sur le territoire rural de la communauté de communes des Deux Morin (77).

/ Enfin, l'Île-de-France compte 4 Parcs naturels régionaux (PNR) et accompagne, en partenariat avec ces derniers, des résidences mission d'actions culturelles portées par des artistes : c'est le cas avec ceux du Vexin français et de la Haute Vallée de Chevreuse, avec lesquels une convention existe et doit être renouvelée. Une réflexion est engagée pour généraliser l'élaboration de conventions sur les autres PNR. De même, la DRAC a mis en place un partenariat avec la Fédération départementale des Foyers ruraux du Val-d'Oise afin de soutenir une résidence de journaliste itinérante portée par La ZEP (Zone d'éducation prioritaire) ; cette résidence, intitulée « Partons à la rencontre des jeunes du Vexin », s'est déroulée en 2023 et s'est appuyée sur l'engagement d'un collectif de jeunes issu du Conseil intercommunal de Jeunes de la communauté de communes Vexin Centre.

> Signature de la convention tripartite liant la DRAC, le Conseil départemental de Seine-et-Marne et la Communauté de communes des Deux Morin  
Mme Véronique Veau, Vice-présidente du Conseil départemental de Seine-et-Marne ;  
M. Dominique Lefebvre, Vice-président de la Communauté de communes des Deux Morin ;  
M. Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France ;  
M. Etienne Petit, Secrétaire général auprès du Préfet de Melun



## Chiffres clés

---



**17**

projets en faveur de la petite enfance

---



**92**

résidences artistiques en milieu scolaire

---



**2 000**

structures référencées  
dans le pass Culture

---



**100**

projets labellisés Olympiade Culturelle

**+2 000**

actions

---

**210 083**

participants

---



**149**

projets pour la pratique artistique  
dans les conservatoires

---



**66**

projets dans le cadre  
du programme « Culture et Santé »

---

# La culture à tous les âges, sur tous les temps de la vie

---

## Amplifier l'éducation artistique et culturelle

### La petite enfance

Le protocole interministériel en faveur de l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants, mis en œuvre depuis 2016, s'inscrit dans la lutte contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales et dans le volet « Culture et petite enfance » du plan de lutte contre la pauvreté. Il est mis en œuvre en Île-de-France grâce au programme "Premiers Regards, Premiers Pas" développé par la DRAC. Il vise à soutenir des projets culturels et artistiques exemplaires et innovants à destination des très jeunes enfants (de la naissance à 4 ans) et de leurs référents professionnels et familiaux. Pour la saison 2023-2024, 17 projets sont proposés et réalisés sur toute la région et dans toutes les disciplines. Parmi eux, *Les Pensées sauvages*, une installation artistique multisensorielle créée par la compagnie Les Bruits de la Lanterne, a été proposée aux enfants de la crèche municipale de la Goutte d'Or à Paris (18<sup>e</sup>).



◀ *Les Pensées sauvages*,  
Compagnie Les Bruits  
de la Lanterne

### Les publics scolaires

L'Île-de-France compte 2,4 millions d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire et secondaire, soit 20 % de la population scolaire nationale. En partenariat avec les trois rectorats, la DRAC met en œuvre une politique d'éducation artistique et culturelle à travers de nombreux cadres d'intervention.

### Les résidences artistiques et culturelles en milieu scolaire

Le cahier des charges de l'appel à projet poursuit les objectifs suivants :

/ Proposer une éducation artistique fédératrice concernant aussi bien les enfants et les jeunes, que leurs familles;

/ Contribuer au développement culturel et artistique du territoire en inscrivant les projets dans une dynamique locale et participative (habitants,

établissements scolaires, structures municipales et associatives), en mobilisant la communauté éducative et les ressources locales;

/ Permettre au plus grand nombre d'élèves d'appréhender les processus de création – qu'elle soit contemporaine, patrimoniale ou scientifique – en lien avec les programmes scolaires;

/ Ouvrir à une autre vision du monde et développer l'esprit critique des élèves;

/ Contribuer à réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture.

Pour l'année 2023-2024, la DRAC a retenu 92 projets de résidences dans les établissements scolaires, dont 25 en lycées professionnels, qu'elle a financés à hauteur de 797 000€.

### Le pass Culture

Depuis mai 2021, le pass Culture facilite l'accès aux pratiques artistiques et culturelles des jeunes par l'intermédiaire d'une application numérique géo-localisée. Il favorise ainsi l'accès aux offres culturelles du territoire et encourage la diversité des pratiques. En 2022, le pass Culture a été élargi à l'ensemble des jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée.

Il se décline donc à présent en deux actions complémentaires:

/ une part individuelle pour les jeunes de 15 à 18 ans;

/ une part collective au bénéfice des collégiens dès la classe de 6<sup>e</sup> et des lycéens des établissements scolaires publics et privés sous contrat.

En 2023, la DRAC et les rectorats des trois académies ont œuvré conjointement au déploiement de cette part collective du pass Culture, en mettant en place une commission de référencement, de façon à ce que les offres proposées contribuent à un meilleur accès à l'art et à la culture par la fréquentation des œuvres et des artistes, à une acquisition de connaissances notamment en histoire des arts, et à une pratique culturelle des élèves. Depuis janvier 2022, environ 70 % des établissements scolaires franciliens ont eu recours au pass Culture, pour mettre en place des projets d'éducation artistique et culturelle avec un partenaire culturel choisi parmi l'une des 20 000 structures référencées, dont plus de 2 000 en Île-de-France.

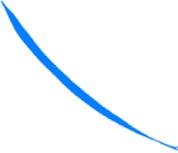
### Les enseignements artistiques

La DRAC finance en totalité les enseignements artistiques de spécialité (théâtre, cinéma, cirque et danse) au sein de 55 lycées en Île-de-France et cofinance les enseignements optionnels au bénéfice de 101 lycées.

Elle conduit une stratégie à l'échelle régionale et nourrit un dialogue constant avec les rectorats, en s'appuyant sur l'écosystème artistique et les schémas d'orientation pour la création. Ces enseignements artistiques s'appuient tous sur des partenariats de grande qualité, mobilisant des acteurs culturels reconnus, et contribuent ainsi au développement de la pratique artistique des jeunes.

### Le label « 100 % EAC »

Depuis 2022, à l'initiative du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC), les collectivités territoriales peuvent se porter candidates à l'obtention du label « 100 % EAC ». Ce label encourage et valorise leur engagement au service d'une éducation artistique et culturelle de qualité pour tous les enfants et les jeunes de leur territoire. En 2023, le Conseil départemental du Val-de-Marne et sept communes ont obtenu ce label: Taverny, Sannois et Cergy (95), La Courneuve et Noisy-le-Sec (93), Nogent-sur-Marne (94) et Limours (91). D'autres territoires sont accompagnés par la DRAC dans leurs démarches en vue d'obtenir le label.



**Ouvrir  
à une autre  
vision  
du monde  
et développer  
l'esprit  
critique  
des élèves**



## Les lycées agricoles

Dans le cadre de sa stratégie en faveur des territoires ruraux, la DRAC et la Direction régionale et interdépartementale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRIAAF) ont signé une convention interministérielle visant à partager le développement de projets artistiques et culturels dans les lycées agricoles. La DRAC a ainsi accompagné trois résidences d'artistes : à l'Agro-campus de Saint-Germain-en-Laye / Chambourcy, à la Bergerie nationale (78), ainsi qu'au Campus Bougainville de Brie-Comte-Robert (77).

---

## Focus

### L'Olympiade Culturelle fait dialoguer la culture et le sport

L'Olympiade Culturelle se déploie dans toute la France jusqu'à la fin des Jeux Paralympiques de Paris, en septembre 2024.

En 2023, ce sont plus de 100 projets déclinés en 2 000 actions qui ont été soutenus par la DRAC à hauteur de 1,9 M€, et ont concerné plus de 210 000 participants dont 82 000 jeunes. Le label Olympiade Culturelle est attribué par Paris 2024 aux événements artistiques et culturels qui s'inscrivent dans cette programmation artistique pluridisciplinaire. Les projets ont en commun de relier art et sport ou de mettre en partage les valeurs de l'Olympisme. Tous ont également pour objectif de favoriser la participation des habitants, avec une attention forte aux projets mobilisant la jeunesse ou favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Ainsi, la DRAC accompagne des projets participatifs exemplaires, pensés pour l'espace public et construits sur plusieurs années en partenariat avec la Ville de Paris, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et Paris 2024, comme *La Beauté du Geste* (1 000 habitants mobilisés sur trois ans, une parade le 23 juin 2024 avec plusieurs dizaines de milliers de spectateurs), ou *La Cité des Marmots et des Minots*, projet choral construit avec plusieurs dizaines d'écoliers de Seine-Saint-Denis. Dans les territoires qui n'accueillent pas d'épreuves olympiques, la DRAC favorise l'émergence de projets d'ampleur reposant sur la mise en réseau d'acteurs culturels ou des projets itinérants, permettant l'irrigation territoriale et l'appropriation des Jeux par tous les Franciliens. C'est le cas par exemple du projet itinérant du collectif Essonne Danse, ou encore de *l'Art du Collectif*, qui réunit autour de la scène nationale Points Communs de Cergy-Pontoise neuf acteurs pour défendre des valeurs communes qui rejoignent celles de l'olympisme, ou encore du projet *Danser l'avenir* porté par l'Académie de Créteil et l'Orchestre national d'Île-de-France en Seine-et-Marne, dans la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.



▲ Essonne Danse, octobre 2023

---

### Éveiller à la citoyenneté grâce à l'éducation aux médias

La DRAC développe une politique de soutien aux médias à l'échelle régionale, grâce à trois dispositifs complémentaires :

/ Une aide à projets pour l'éducation aux médias et à l'information (EMI), qui a pour objectif de renforcer l'exercice d'une citoyenneté éclairée et de lutter contre la manipulation de l'information. En 2023, cette aide a permis de soutenir 16 projets, notamment à destination de la jeunesse, pour un montant total de 150 000€.

/ Un fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité, qui

permet d'accompagner le développement de médias de proximité, favorisant la continuité du lien avec les habitants. Ces médias contribuent à valoriser et à faire évoluer l'image des territoires, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les zones de revitalisation rurale, et permettent à un large public de se familiariser avec la pratique journalistique. En 2023, ce fonds a soutenu 13 projets.

/ Le programme de résidences de journalistes, qui vise à créer des rencontres entre des journalistes professionnels et les populations, élus et acteurs d'un territoire. Sur la période 2023-2024, cinq résidences se déroulent en Île-de-France.

### **Renforcer l'enseignement artistique des conservatoires et diversifier les publics**

Le soutien de la DRAC vise à favoriser l'ouverture des conservatoires à tous les habitants d'un territoire, à promouvoir la diversité des esthétiques, le renouvellement des pratiques pédagogiques et l'inscription dans le paysage artistique actuel. Les 113 conservatoires classés ou en cours de renouvellement de classement en Île-de-France représentent un levier indispensable pour le déploiement d'une politique culturelle locale, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle. C'est pourquoi le soutien aux projets de ces établissements reste important cette année encore. Les moyens conséquents consacrés aux enseignements artistiques (2,27 M€ en 2023) ont notamment permis de soutenir 149 projets, portés par 59 conservatoires dans 34 communes ou intercommunalités, et de finaliser la mise en œuvre du « Plan chorale » à l'échelle régionale. Par ailleurs, plusieurs nouvelles demandes d'agrément ont été déposées en 2023 pour la préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique, avec pour objectif d'offrir les mêmes chances de réussite à tous les candidats, et ainsi de favoriser la diversité des profils des artistes de demain. Enfin, la DRAC a finalisé en 2023 le travail qu'elle avait entamé sur une nouvelle forme de contractualisation pluriannuelle, dont l'objectif est de structurer de manière durable les enseignements artistiques à l'échelle d'un territoire. Déployés à titre expérimental sur plusieurs intercommunalités de la grande couronne francilienne, ces contrats territoire-enseignements artistiques (CTEA) pourraient, à terme, constituer un outil majeur de rééquilibrage territorial de l'intervention publique en matière culturelle, conformément aux priorités régionales portées par la DRAC dans l'ensemble de ses politiques.

### **S'adresser à tous les publics dans une démarche d'inclusion et de participation à la vie culturelle**

La pratique des arts et de la culture est un vecteur de lien social, qui permet aux personnes de s'exprimer, se découvrir, vivre et partager des émotions. Elle permet aussi, par la confrontation des regards et des récits, de mieux comprendre autrui et de mieux se connaître soi-même. Les programmes que la DRAC met en œuvre contribuent à donner à celles et ceux qui en bénéficient une possibilité de prendre part à cet élan collectif.

### **Culture et santé**

L'Agence régionale de santé (ARS) et la DRAC agissent pour le droit à la pratique artistique et culturelle des personnes en situation de handicap, de dépendance ou de maladie, sur les différents temps et lieux de vie. Le programme « Culture Santé et Médico-social » encourage ainsi les pratiques



**La pratique des arts et de la culture est un vecteur de lien social, qui permet aux personnes de s'exprimer, se découvrir, vivre et partager des émotions.**

artistiques qui favorisent l'épanouissement et le bien-être des personnes hospitalisées ou en situation de handicap, des personnes âgées mais aussi de leurs familles et des professionnels de santé qui les accompagnent. Ce programme connaît un succès grandissant : les dépôts de dossiers sont en augmentation chaque année et les initiatives artistiques se multiplient dans le secteur de la santé – plus particulièrement du handicap (34 % des demandes). En 2023, 66 projets ont été soutenus à hauteur de 600 000 €. En outre, 23 établissements sont labellisés « Culture et Santé » en Île-de-France, dont cinq nouveaux entrants en 2023. Ce label, attribué pour une durée de trois ans, témoigne de l'adhésion des établissements à un ensemble de bonnes pratiques et de la structuration d'une politique culturelle et artistique de qualité. Enfin, le « Fonds accessibilité » (170 000 €) a permis d'accompagner 15 structures culturelles dans l'acquisition de matériel spécifique et le développement d'outils de communication adaptés.

### **Culture et justice**

Une convention pluriannuelle entre la DRAC, la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris (DISP) et la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Outre-mer et Île-de-France (DirPJJ), a été signée en mars 2023 avec l'ambition de développer les pratiques artistiques et culturelles en prison, d'impulser en direction du milieu ouvert des projets territoriaux avec des acteurs artistiques et culturels de proximité et de faciliter le fonctionnement des bibliothèques de détention. Cette politique a été accompagnée en 2023 à hauteur de 386 000 €. La DRAC a soutenu le projet de la Compagnie Eclectic mené dans cinq maisons d'arrêt franciliennes qui, par le biais de la création d'un livre audio, permet à la fois de développer la capacité d'écriture et de lecture d'un conte en français pour les parents placés sous main de justice, mais également de maintenir le lien parent-enfant et de mettre le livre au cœur de leur relation.

### **Langues de France**

La DRAC, en lien avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) du ministère de la Culture, est en charge d'animer et de coordonner la politique linguistique de l'État, à l'échelle régionale, pour un maintien de la cohésion sociale. Elle mobilise et soutient un ensemble de partenaires, publics ou associatifs, impliqués dans la promotion du français et de la diversité linguistique. Elle nourrit un dialogue avec les territoires pour conduire une politique des langues au plus près des habitants en donnant priorité aux populations éloignées de l'écrit, migrants et non francophones, enfants et jeunes en situation de fragilité linguistique, jeunes sans qualification et sans emploi, mineurs relevant de l'Aide sociale à l'Enfance, de la Protection judiciaire de la jeunesse, ou placés sous main de justice. En 2023, la DRAC a consacré 165 000 € à ces projets, en particulier dans le cadre de l'appel à projet « Action culturelle et langue française ». Elle a signé par ailleurs un « Pacte linguistique » avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis afin de valoriser la richesse linguistique de ce département, renforcer les compétences linguistiques de la population notamment dans l'apprentissage du français, ou encore inscrire des résidences d'artistes francophones dans les collèges.

## Agir au plus près des territoires et des populations

---

### Chiffres clés



**14,2 M€**

de dotations aux bibliothèques

Pour

**128**

opérations financées



**114**

projets « Jeunes en librairie »



**26**

projets lauréats dans le cadre de « La Grande Fabrique de l'image » (France 2030)



**16**

nouvelles Micro-Folies en 2023

#### **Développer une offre de proximité en faveur du livre et de la lecture**

La DRAC est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de développement de la lecture publique, de mise en valeur et de sauvegarde du patrimoine écrit, de soutien à l'économie du livre et d'encouragement à la création et à la vie littéraire. Elle intervient pour cela auprès des collectivités territoriales et de l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre en Île-de-France : auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, lecteurs, associations œuvrant dans ce domaine.

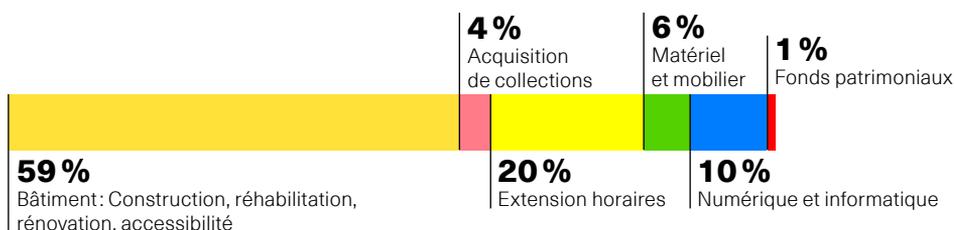
> Médiathèque  
James Badwin et Maison  
des réfugiés, Paris 19<sup>e</sup>,  
bénéficiaire de la DGD



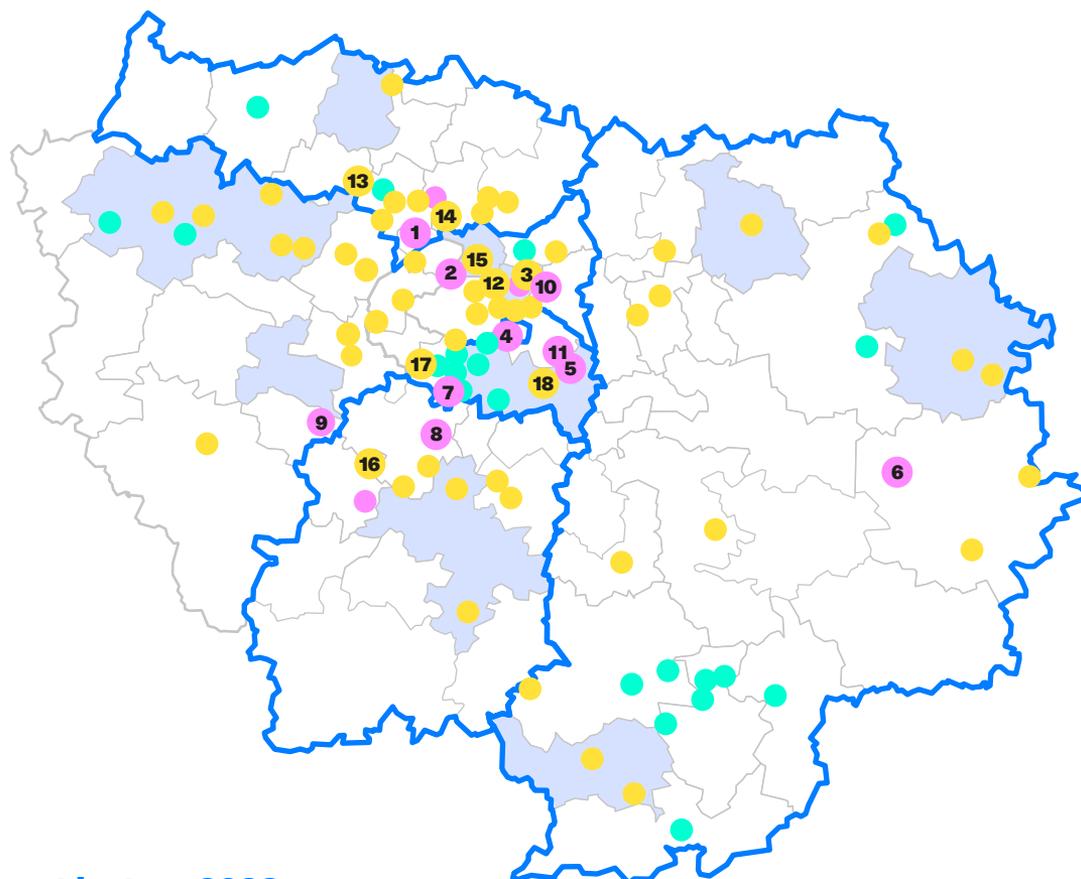
### Lecture publique

En complémentarité avec la politique active de contractualisation, le concours particulier pour les bibliothèques territoriales au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) est le principal dispositif de soutien de l'État à l'investissement – construction, extension et rénovation de médiathèques – et au fonctionnement (notamment pour les projets d'extension des horaires d'ouverture) des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales. Cette politique constitue un outil d'aménagement culturel précieux pour parfaire l'offre de lecture publique sur l'ensemble du territoire régional. La DGD représente en 2023 un budget de 14,2 M€, pour 128 opérations, comprenant à la fois des projets d'informatisation et équipements numériques (1,4 M€) que des projets de construction de nouvelles médiathèques (8,3 M€). Par ailleurs, l'année 2023 continue de porter les priorités ministérielles avec le plan pour les bibliothèques « Ouvrir plus, offrir plus, mieux former », lancé en 2018. Plus de 2,8 M€ ont été identifiés pour le financement d'extension des horaires des bibliothèques (soit 20 % de la dotation programmée), au bénéfice de 33 collectivités territoriales.

### Ventilation de la dotation aux bibliothèques en 2023 par type de dépense



Sur le volet patrimonial, la DRAC intervient également pour la préservation et la conservation du patrimoine écrit des bibliothèques, notamment à Paris, Versailles ou Provins, où sont conservés des fonds patrimoniaux. En complément, s'inscrivant dans le plan national de signalement lancé par le ministère de la Culture afin de rendre plus visibles pour le public les collections de livres anciens et manuscrits conservés par les bibliothèques, la DRAC met en place, avec l'association Esaupe 77 (Entente pour la sauvegarde du patrimoine écrit seine-et-marnais), un plan de signalement en Seine-et-Marne en collaboration avec le Conseil départemental, avant d'envisager une extension au niveau régional. Le travail mené en 2023 a permis d'élaborer une stratégie et un plan d'actions.



## Livre et lecture 2023

### Contractualisation avec les collectivités territoriales

■ Contrat territoire lecture

■ Contrat départemental lecture

### Dotation aux bibliothèques

■ **Bâtiment**  
(Construction, rénovation, extension...)

■ **Extension des horaires d'ouverture**

■ **Autre**  
(Matériel et mobiliers, informatique et numérique, acquisition de collections...)

### Subvention 2023 supérieure à 200 k€

- 1 Argenteuil
- 2 Clichy-la-Garenne
- 3 Pantin
- 4 Saint-Mandé
- 5 Chennevières-sur-Marne
- 6 Jouy-le-Châtel
- 7 Antony
- 8 Massy
- 9 Magny-les-Hameaux
- 10 Bondy
- 11 Champigny-sur-Marne
- 12 James Baldwin (19<sup>e</sup>)
- 13 Herblay-sur-Seine
- 14 Soisy-sous-Montmorency
- 15 Plaine Commune
- 16 Paris-Saclay
- 17 Vallée Sud-Grand Paris
- 18 Grand Paris Sud Est Avenir

---

## Focus

### Les médiathèques, premiers lieux culturels de proximité

Deux projets remarquables ont été inaugurés en 2023 : la médiathèque de Sainte-Geneviève-des-Bois en Essonne, et la ludo-médiathèque d'Herblay-sur-Seine, dans le Val-d'Oise. Ils illustrent une tendance forte de la lecture publique : intégrer, autour d'un noyau constitué par la bibliothèque, d'autres offres culturelles (salle de spectacle, conservatoire, Micro-Folie...).

### Flora Gousset, Coordinatrice du réseau de médiathèques Cœur d'Essonne Agglomération

/ En quoi la Médiathèque Olivier-Léonhardt de Sainte-Geneviève-des-Bois se distingue-t-elle ?

*Elle possède de nombreux services (un fablab, un service de jeu vidéo, un auditorium de 80 places) et a tout de suite accueilli une fréquentation importante, notamment des adolescents et des familles. 4 000 personnes ont assisté à la journée d'inauguration, et plus de 2 000 nouvelles cartes d'emprunt de documents ont été réalisées sur les 4 premiers mois d'ouverture.*

/ Que représente le soutien de la DRAC Île-de-France pour le réseau que vous coordonnez ?

*La DRAC est un partenaire essentiel dans l'ensemble des projets mis en place ces dernières années, tant pour les constructions, que pour l'investissement informatique, numérique et mobilier. Cet accompagnement a été consolidé fin 2020 par la signature d'un contrat territoire-lecture portant à la fois sur la structuration de notre réseau, et sur le développement de nouveaux publics.*

La ludo-médiathèque d'Herblay-sur-Seine, baptisée *L'Échappée* et inaugurée le 5 septembre 2023, constitue elle aussi un équipement hybride. Modulaire, elle laisse une grande place au numérique et aux nouveaux usages. Avec ses 2 100 m<sup>2</sup> de surface, elle participe à l'attractivité du territoire. L'équipement intègre une ludothèque, une médiathèque (40 000 ressources) et un auditorium de 120 places. Cinq espaces sont dédiés aux jeux et à l'imagination pour les enfants, notamment autour du conte, du jeu vidéo et de la réalité virtuelle.

---



< Médiathèque  
Olivier-Léonhardt  
à Sainte-Geneviève-  
des-Bois, 91



▲ Projet Jeunes en librairie à la librairie Zeugma, Montreuil, 93

### Économie du livre et vie littéraire

L'Île-de-France compte 550 librairies indépendantes. La DRAC en soutient chaque année une trentaine. Ainsi, en 2023, les librairies ont bénéficié d'une enveloppe totale de plus de 300 000 € avec notamment 12 projets de créations ou reprises de librairies, dont Violette & Co à Paris (11<sup>e</sup>), Rose May à Lagny-sur-Marne (77), la Maison des Feuilles à Draveil (91), l'Oiseau Lyre à Rueil-Malmaison (92), À la marge à Montreuil (93), L'Abri 94 à Ivry-sur-Seine (94). En outre, le dispositif national d'éducation artistique et culturelle « Jeunes en librairie », piloté par la DRAC en partenariat avec les rectorats et l'association Paris Librairies, permet d'accompagner des projets culturels portés par des enseignants et des libraires indépendants. De nombreux collégiens, lycéens et apprentis du territoire francilien apprennent à connaître la chaîne du livre et le fonctionnement d'une librairie. Des Chèques Lire de 25 € sont offerts à tous les jeunes participant au dispositif. L'objectif est d'intervenir auprès des publics éloignés de l'offre culturelle, mais aussi des élèves les plus en difficulté. Pour 2023-2024, 114 projets portés par 83 collèves, 32 lycées et 84 librairies indépendantes de proximité ont été mis en œuvre, soit un doublement par rapport à 2021, année de démarrage.

La DRAC contribue au développement de la vie littéraire en Île-de-France, en soutenant certaines manifestations littéraires dont le rayonnement territorial est avéré. Elle encourage dans ce cadre la médiation en direction des publics les plus larges possibles. En 2023, l'aide aux festivals littéraires a été renforcée grâce à une augmentation du soutien au fonctionnement direct des structures organisatrices: 11 projets de manifestations littéraires ont été soutenues à hauteur de 53 000 €.

### Développer les actions culturelles cinématographiques sur le territoire

Riche de plus de 300 établissements, dont plus de la moitié classés Art et Essai, l'Île-de-France demeure la région la plus dotée en écrans, concentrant environ 20 % du parc national. Après la chute historique subie durant la crise sanitaire, la fréquentation francilienne s'est rétablie à un niveau proche de la moyenne constatée sur la décennie 2010. Cette embellie a encouragé la reprise des projets d'investissement: en 2023, la DRAC a eu à instruire 10 dossiers en commissions départementales d'aménagement cinématographique. Elle a évalué, pour le Centre national du cinéma (CNC), cinq projets de création ou de rénovation, la tendance étant de baisser la capacité des salles au profit de leur nombre et de leur confort.

Le maintien d'une exploitation indépendante proposant une offre diversifiée demeure une priorité, les cinémas Art et Essai étant le fer de lance de l'éducation à l'image et du développement des publics. Par le soutien aux réseaux régionaux et départementaux de cinémas indépendants, et par l'accompagnement des projets innovants de salles mêlant initiation à la pratique artistique et sensibilisation aux œuvres, la DRAC contribue à renforcer l'action culturelle des cinémas classés, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les territoires périurbains et ruraux. Ainsi, à la suite des dégradations subies par le cinéma d'Arpajon à l'été 2023, cinéma qui avait bénéficié de l'aide du CNC en 2021 pour une modernisation d'ampleur, la DRAC a octroyé à cet établissement un soutien exceptionnel pour un atelier touchant plus de 350 enfants.

> Festival « Ciné Junior »,  
Salle Claude Debussy  
(Maison-Alfort, 94)



La DRAC a par ailleurs soutenu à hauteur de 400 000€ les dispositifs scolaires nationaux d'éducation à l'image, qui concernent un peu plus de 320 000 élèves franciliens de la maternelle au lycée. 420 000€ ont également été attribués à d'autres actions culturelles cinématographiques : projets menés par « Passeurs d'Images » (Association régionale des cinémas de recherche d'Île-de-France), ateliers destinés aux publics empêchés ou encore festivals dédiés au jeune public.

Dans ce cadre, « Ciné Junior » — festival itinérant de proximité porté par l'association des cinémas publics du Val-de-Marne — a réuni en 2023, pour sa 33<sup>e</sup> édition, plus de 50 000 jeunes spectateurs (projections, ateliers et animations confondus) dans 42 villes et 61 lieux, bénéficiant à un public rencontrant des difficultés d'accès au cinéma.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la convention triennale de coopération pour le cinéma et l'image animée signée entre l'État et le CNC d'une part, le Conseil régional d'Île-de-France, la Ville de Paris et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis d'autre part, qui permet d'articuler soutien à la création, diffusion culturelle et éducation à l'image, et qui a été renouvelée en 2023. De nouvelles actions de médiation ont ainsi été financées auprès des 15-25 ans dans des cinémas de la grande couronne, prenant la forme de résidences de jeunes cinéastes et de critiques de cinéma.

**Les cinémas  
Art et Essai  
sont le fer  
de lance  
de l'éducation  
à l'image et du  
développement  
des publics**





< Studios de la Montjoie  
(Saint-Denis, 93)

### La Grande Fabrique de l'image

2023 a été marquée par les résultats de l'appel à projets « La Grande Fabrique de l'Image », initié dans le cadre de France 2030 pour consolider l'appareil de production français. Aux côtés du CNC, de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et sous l'égide du Secrétariat général pour l'investissement, la DRAC a contribué à l'information des collectivités et à l'analyse des projets. Le déploiement des 26 projets franciliens lauréats doit permettre de conforter la place stratégique de l'Île-de-France en Europe et dans le monde. Il s'agit de cinq projets de studios de tournage implantés sur tout le territoire régional (Bry-sur-Marne, Bailly-Romainvilliers, Saint-Denis, Coulommiers, Tigery), auxquels s'ajoutent huit projets de studios d'animation et de production numérique à Paris et Saint-Ouen-sur-Seine, trois studios de jeu vidéo à Paris et Versailles et dix projets de formation cinéma, audiovisuel et numérique, portés notamment par l'INA à Bry-sur-Marne, la Cité des Arts Visuels à Montfermeil, La Fémis à Paris ou encore l'Institut Georges-Méliès à Orly.

Ce renforcement de la formation, répondant aux enjeux d'attractivité économique de France 2030 et d'éducation à l'image, permet d'enclencher un cercle vertueux : sensibilisés plus jeunes au cinéma, les futurs créateurs et professionnels passés par ces formations auront plus de prédispositions pour transmettre à leur tour aux prochaines générations.

### Le numérique au service de la démocratisation culturelle

La DRAC a soutenu trois nouveaux projets en 2023 dans le cadre du Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV), qui vise à faciliter l'accès par le plus grand nombre à des contenus en format numérique : la plateforme de partage de ressources dédiée à l'art choral d'Accentus, le Cen ; la numérisation d'un fonds d'archives et la production d'outils de médiation numérique du Mouffetard, Centre national de la marionnette ; la numérisation d'un fonds audiovisuel lié à l'histoire du mouvement ouvrier en Île-de-France de Cinéarchives.

La DRAC s'est associée à la conférence EVA Paris 2023 dont la thématique était « *Patrimoine culturel numérique des territoires : à qui appartient la mémoire, quel partage et quelle souveraineté ?* ». Ce temps de réflexion et d'échange, qui a eu lieu le 20 novembre à la Micro-Folie du Temps des Cerises à Issy-les-Moulineaux, s'adressait aux acteurs concernés par cet enjeu. Il a rassemblé des experts et des praticiens de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, de la BNF, du CNC, de Virteem VR, de Grand Centrix, des Archives départementales, et du ministère de la Culture.

---

## Focus

### L'empreinte territoriale des Micro-Folies

Le projet Micro-Folie est un dispositif d'accès à la culture pour tous, un outil de médiation et de valorisation des richesses culturelles porté par le ministère de la Culture et coordonné par l'Établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette (EPPGHV). Le cœur d'une Micro-Folie est un musée numérique qui donne un accès ludique à des œuvres issues de plus de 200 établissements culturels partenaires — régionaux, nationaux et internationaux. Les Micro-Folies, selon leur taille et leur implantation, proposent aussi fablab, espace de réalité virtuelle, scène, café, bibliothèque, ludothèque... Elles sont conçues comme des plateformes culturelles de proximité, largement ouvertes pour soutenir et rendre visibles les initiatives locales. Elles peuvent être fixes, installées dans un lieu dédié, ou itinérantes et aller vers les habitants.

Après avoir accueilli la première Micro-Folie, à Sevran en 2016, l'Île-de-France a vu leur déploiement dans l'ensemble des territoires. En 2023, 70 Micro-Folies sont actives dans la région et 58 sont en projet.

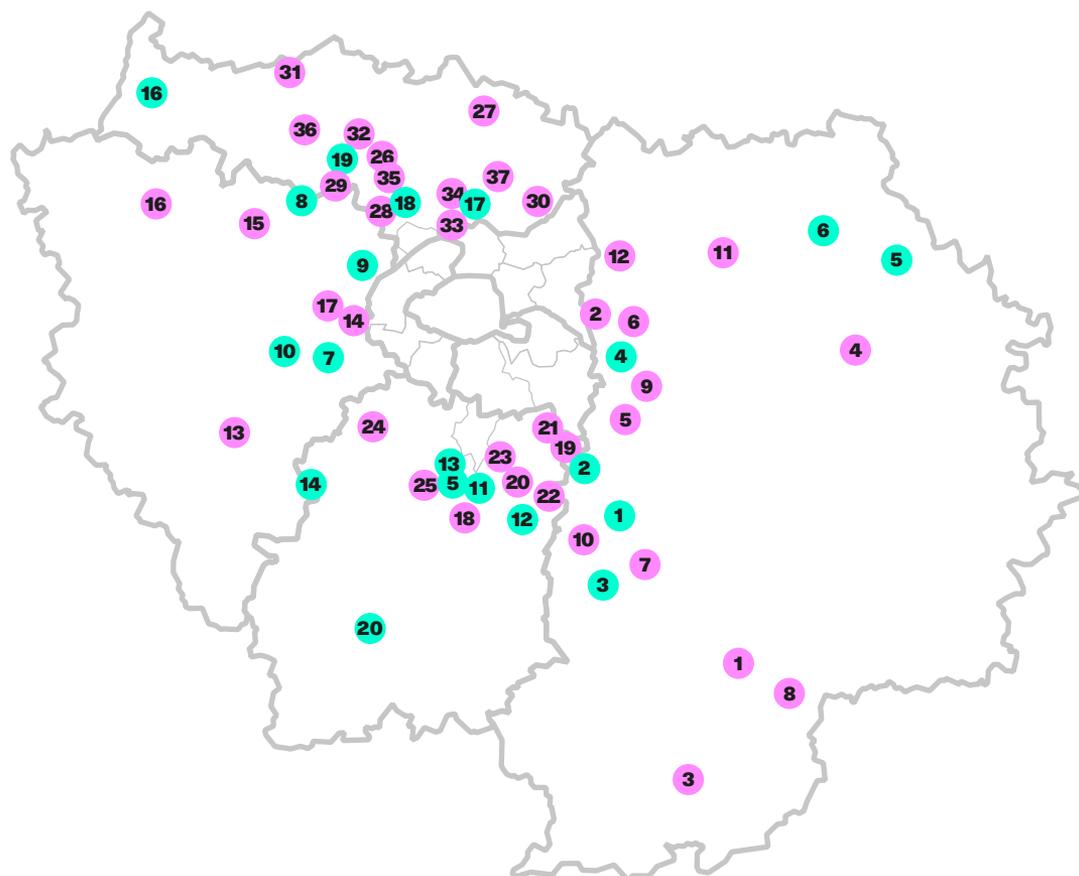
Seize collectivités et associations culturelles d'Île-de-France ont ouvert leur Micro-Folie en 2023, au sein de structures culturelles existantes ou en créant des espaces dédiés. Une vingtaine d'ouvertures sont encore prévues en 2024, notamment à Trappes (78) ou Combs-la-Ville (77). L'objectif est de favoriser un maillage territorial qui garantisse un égal accès à cet équipement pour les habitants, en particulier dans les QPV et les zones rurales.

En 2023, la DRAC a finalisé la toute première collection régionale d'œuvres en format numérique, à destination du réseau des Micro-Folies. La collection offre une vision éditorialisée en 9 chapitres : Les châteaux disparus et remarquables, Histoire du château de Fontainebleau, Maisons des Illustres, La fabrique du paysage, Territoire de lutte, Terre de migration, Transformation urbaine, Le *breaking*, La Préhistoire. Afin d'illustrer ce parcours, elle propose 400 œuvres en haute définition, issues de musées et de structures culturelles d'Île-de-France. Par ailleurs, la DRAC a élaboré un cahier de médiation, outil d'accompagnement à la visite, et des ressources pédagogiques rassemblées dans un catalogue de collection. Elle participe ainsi à la démocratisation et à la valorisation du patrimoine culturel régional.

---



◀ Un exemple d'utilisation du musée numérique : la Micro-Folie des Mureaux (78), implantée dans la médiathèque, accueille une classe de CE2 pour explorer le thème de l'origine des Jeux olympiques



## Déploiement des Micro-Folies en Île-de-France

### Grande couronne

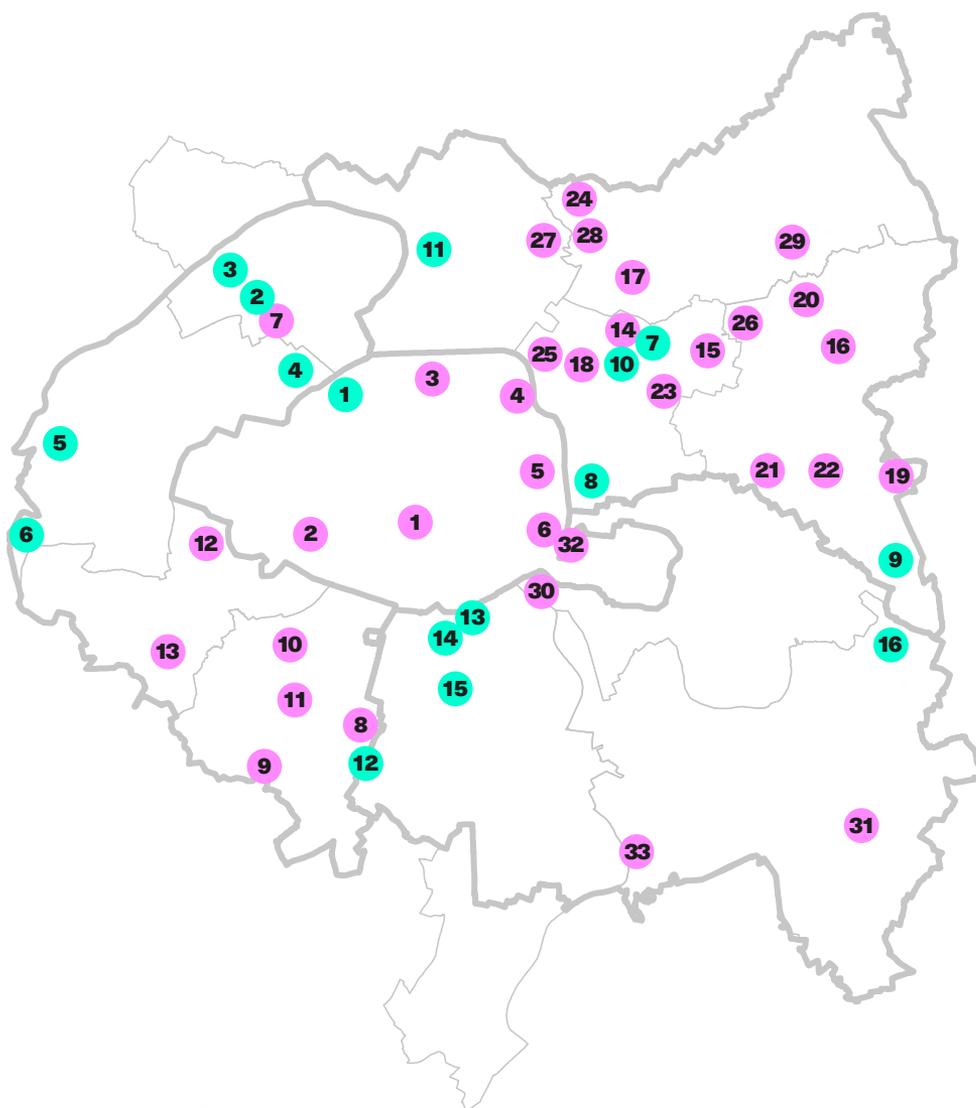
#### Micro-Folie ouverte

- 1 Avon
- 2 Champs-sur-Marne
- 3 COS CRPF
- 4 Coulommiers
- 5 L'Orée de la Brie
- 6 Marne et Gondoire
- 7 Melun Val de Seine
- 8 Montereau-Fault-Yonne
- 9 Ozoir-la-Ferrière
- 10 Savigny-le-Temple
- 11 Villenoy
- 12 Maison pour tous - Villeparisis
- 13 Auffargis
- 14 Croissy-sur-Seine
- 15 Les Mureaux
- 16 Limay
- 17 Saint-Germain-en-Laye
- 18 Brétigny-sur-Orge

- 19 Brunoy
- 20 Culture 360
- 21 Épinay-sous-Sénart
- 22 Évry-Courcouronnes
- 23 Grigny
- 24 Les Ulis
- 25 Saint-Michel-sur-Orge
- 26 Bessancourt
- 27 CC/Carnelles-Pays-de-France
- 28 Cormeilles-en-Parisis
- 29 Éragny-sur-Oise
- 30 Gonesse
- 31 Marines
- 32 Méry-sur-Oise
- 33 Montmagny
- 34 Saint-Brice-sous-Forêt
- 35 Taverny
- 36 Val-d'Oise numérique
- 37 Villiers-le-Bel

#### Projet en cours

- 1 Cesson Vert-Saint-Denis
- 2 Combs-la-ville
- 3 Espoir CFDJ Melun
- 4 Roissy-en-Brie
- 5 Saint-Cyr-sur-Morin
- 6 Sammeron
- 7 Bois d'Arcy
- 8 Chanteloup-les-Vignes
- 9 Le Vesinet
- 10 Trappes
- 11 Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis
- 12 Mennecy
- 13 Morsang-sur-Orge
- 14 Pecqueuse
- 15 Sainte-Genviève-des-Bois
- 16 CC/Vexin - Val de Seine
- 17 Deuil-la-Barre
- 18 Montigny-lès-Cormeilles
- 19 SHAM Spectacle 95
- 20 Étampes



## Métropole du Grand Paris

### Micro-Folie ouverte

- 1 Paris 5<sup>e</sup>
- 2 Paris 15<sup>e</sup>
- 3 Paris 18<sup>e</sup>
- 4 Esprit CFDT Paris 19<sup>e</sup>
- 5 Paris 20<sup>e</sup>
- 6 Sorbonne Nouvelle
- 7 Asnières-sur-Seine
- 8 Bourg-la-Reine
- 9 Châtenay-Malabry
- 10 EPT Vallée Sud Grand Paris
- 11 Fontenay-aux-Roses
- 12 Issy-les-Moulineaux
- 13 Meudon
- 14 Bobigny
- 15 Bondy
- 16 Clichy-sous-Bois
- 17 Drancy

- 18 Fondation Fimingo
- 19 Gournay-sur-Marne
- 20 Livry-Gargan
- 21 Neuilly-Plaisance
- 22 Neuilly-sur-Marne
- 23 Noisy-le-Sec
- 24 Nomade SHAM Dugny
- 25 Pantin
- 26 Pavillons-sous-Bois
- 27 La Courneuve
- 28 SHAM Le Bourget
- 29 Sevran
- 30 Charenton-le-Pont
- 31 Grand Paris Sud Est Avenir
- 32 Saint-Mandé
- 33 Villeneuve-saint-Georges

### Projet en cours

- 1 Paris 17<sup>e</sup>
- 2 Bois-Colombes
- 3 Colombes
- 4 Levallois Perret
- 5 Rueil-Malmaison
- 6 Vaucresson
- 7 Éducation nationale 93
- 8 Montreuil
- 9 Noisy-le-Grand
- 10 Romainville
- 11 Saint-Denis
- 12 Centre pénitentiaire de Fresnes
- 13 Ivry-sur-Seine
- 14 Le Kremlin-Bicêtre
- 15 Villejuif
- 16 Villiers-sur-Marne



# **Conservation et valorisation des patrimoines**

**Patrimoine monumental**

**Architecture**

**Archéologie**

**Musées et Maisons  
des Illustres**



## Patrimoine monumental

---

### Protéger les trésors patrimoniaux de la région

L'année 2023 a été particulièrement riche, tant en matière de protections, que de projets de restauration ou d'actions de valorisation.

#### Les immeubles protégés au titre des monuments historiques en 2023

19 arrêtés ont été pris en 2023, dont 16 pour protection et 3 pour révision. Les artistes sont mis à l'honneur cette année, avec la maison Hajdu à Itteville (91), architecture-sculpture conçue pour son propre usage par l'artiste, l'atelier de Vasarely à Annet-sur-Marne (77), lieu de création du célèbre plasticien, ou encore les tombeaux de Constant-Dufeux et de Baudelaire au cimetière Montparnasse (Paris 14<sup>e</sup>).

- > Cimetière Montparnasse, tombeau de Constant-Dufeux
- > La maison Hajdu à Itteville (91)



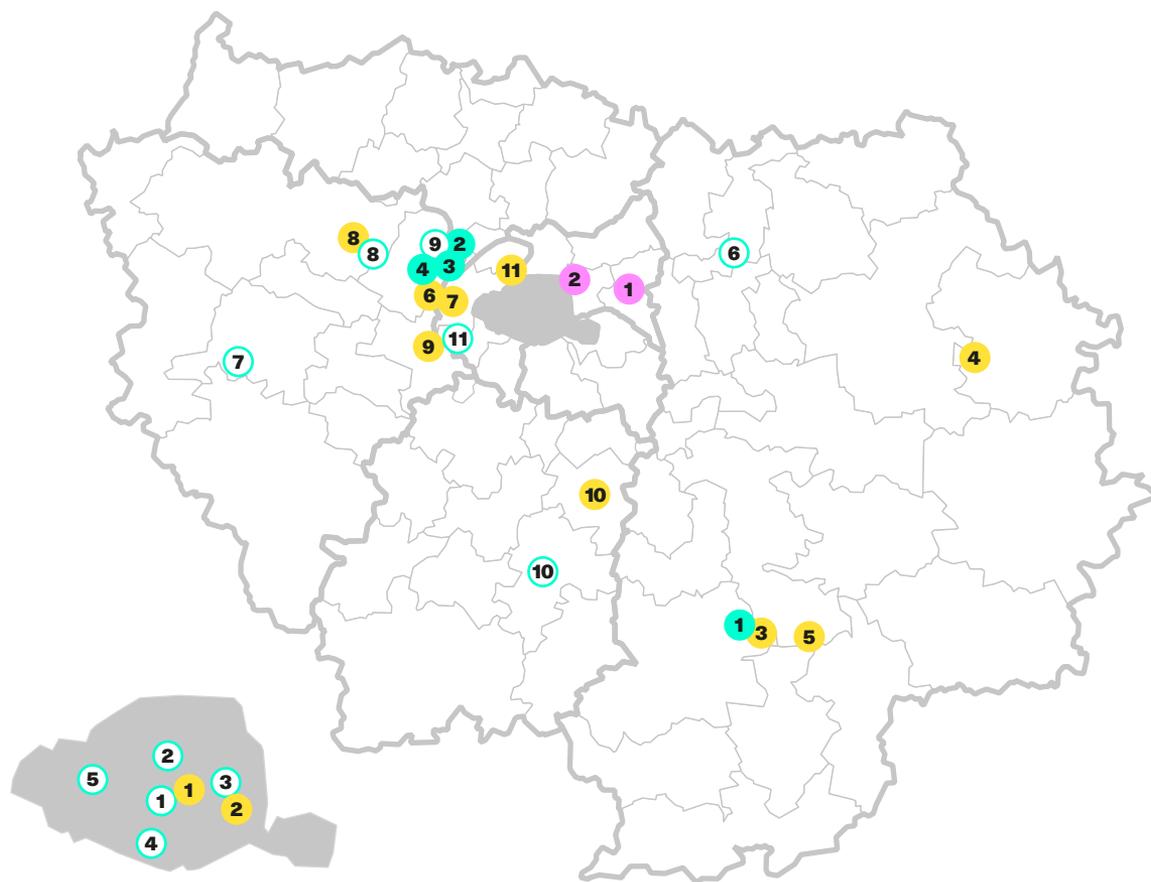
L'architecture civile du XX<sup>e</sup> siècle a également donné lieu à plusieurs protections: l'immeuble du carrefour Curie (Paris 6<sup>e</sup>), l'immeuble du 7 villa Seurat, dessiné par l'architecte Zeev Rechter (Paris 14<sup>e</sup>), l'immeuble de 16 avenue de Versailles (Paris 16<sup>e</sup>) ou la maison Aujame à Maisons-Laffitte. Des lieux insolites, bucoliques, ou présentant des prouesses techniques — et toujours un intérêt artistique et historique, ont bénéficié d'une protection, telles que la piscine Oberkampf (Paris 11<sup>e</sup>) ou l'ancienne propriété de Camille Corot à Ville-d'Avray (92).

▼ L'une des plus anciennes piscines de Paris, la piscine Oberkampf (Paris 11<sup>e</sup>)

▼ Ancienne propriété de Camille Corot à Ville d'Avray (92)



> Maison Aujame à Maisons-Laffitte (78)  
> Immeuble 16 avenue de Versailles (Paris 16<sup>e</sup>)



## Nouvelles protections et labellisations en 2023

### Immeubles classés au titre des Monuments historiques en 2023

- 1 Villemomble, Clocher de l'église Saint-Louis
- 2 Pantin, Hôtel de Ville

### Immeubles inscrits au titre des Monuments historiques en 2023

- 1 Paris 6<sup>e</sup>, Ensemble d'immeubles du carrefour Curie
- 2 Paris 9<sup>e</sup>, Salons de l'ancien hôtel Bénazet
- 3 Paris 11<sup>e</sup>, Piscine Oberkampff

- 4 Paris 14<sup>e</sup>, Immeuble du 7 villa Seurat; Cénotaphe de Charles Baudelaire et 6 tombeaux au cimetière du Montparnasse; Fondation Deutsch de la Meurthe
- 5 Paris 16<sup>e</sup>, Immeuble du 16 avenue de Versailles
- 6 Annet-sur-Marne, Ancien atelier de Victor Vasarely
- 7 Grosrouvre, Réseau de bornes armoriées du bois de Haute Rive
- 8 Poissy, Maison métallique
- 9 Maisons-Laffitte, Maison moderniste Aujame
- 10 Itteville, Maison-atelier Hajdu
- 11 Ville d'Avray, Ancienne propriété de Camille Corot

### Immeubles labellisés Architecture contemporaine remarquable

- 1 Samois-sur-Seine, Villa Dagron
- 2 Maisons-Laffitte, Lotissement de maisons minimax
- 3 Maisons-Laffitte, Eglise Notre-Dame
- 4 Le Pecq, Eglise Saint-Thibaut

### Objets protégés au titre des Monuments historiques en 2023

- 1 Paris 4<sup>e</sup>, en l'église Saint-Louis-en-l'Île
- 2 Paris 12<sup>e</sup>, au sein de la Fondation Eugène Napoléon

- 3 Avon, au Couvent des Carmes
- 4 Saint-Siméon, en l'église Saint-Siméon
- 5 Valence-en-Brie, en l'église Saint-Nicolas
- 6 Croissy-sur-Seine, en l'église Saint-Léonard
- 7 Croissy-sur-Seine, dans une propriété privée
- 8 Médan, en l'église Saint-Germain-de-Paris-Saint-Clair
- 9 Versailles-Satory, dans une propriété privée
- 10 Corbeil-Essonnes, dans la cathédrale Saint-Spire
- 11 Clichy-la-Garenne, au technicentre SNCF

## Chiffres clés



---

**4 013**

immeubles protégés au titre  
des monuments historiques (MH)



---

**20 000**

objets protégés au titre des MH

dont



---

**26,8 M€**

de crédits engagés pour  
la restauration des MH en 2023

**2,2 M€**

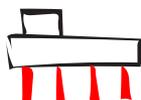
au titre du Plan de relance



---

**42**

parcs et jardins labellisés  
« Jardins remarquables »



---

**227**

édifices labellisés « Architecture  
contemporaine remarquable »

---

### Les objets mobiliers inscrits au titre des monuments historiques en 2023

L'objet, par définition transportable, est fréquemment qualifié de mobilier. Son inscription au titre des monuments historiques est instituée, bien après celle des immeubles, par la loi du 23 décembre 1970. Depuis 2016, en application de la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), la protection des objets mobiliers est instruite au niveau régional par la DRAC (conservation régionale des monuments historiques), en lien étroit avec les conservations des antiquités et objets d'art (CAOA) de chaque département.

L'année 2023 s'est achevée avec la signature de 17 arrêtés, pour 30 objets inscrits au titre des monuments historiques. Majoritairement religieux (15 objets) ou industriels (13 objets), ils peuvent aussi avoir un caractère musical, technique ou encore sportif. Deux inscriptions sont particulièrement remarquables :

/ En lien avec la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, une périssoire de régates conservée chez un propriétaire privé à Croissy-sur-Seine (78) a été inscrite au titre des monuments historiques. Ce bateau en acajou construit vers 1865 a participé à de nombreuses régates sur la Seine. Très étroite et instable, la périssoire pouvait facilement gîter, aussi le régatier devait-il utiliser ses appuis et sa pagaie double pour se propulser et ne pas chavirer. La protection de cette périssoire permet de mettre en valeur le patrimoine sportif francilien et l'activité nautique sur la Seine qui perdure encore aujourd'hui dans de nombreux clubs.

/ L'inscription de trois prototypes de l'aérotrain Bertin et de six maquettes distingue une invention majeure et visionnaire, véritable jalon de l'industrie française. Dès les années 1960, l'ingénieur Jean Bertin (1917-1975) dépose un brevet de véhicule guidé sur un rail de béton, en T inversé, au-dessus duquel l'engin plane de quelques centimètres grâce à un coussin d'air. En dépit d'un record de vitesse (430 km/h en mars 1974), cette invention — considérée aujourd'hui comme révolutionnaire — ne connaîtra pas d'exploitation commerciale. Le TGV lui sera en effet préféré.



### **Label « Architecture contemporaine remarquable »**

Quatre nouveaux labels ont été signés en 2023, dont trois dans les Yvelines. Une nouvelle campagne sur le thème des sports a été mise en place dans la perspective d'une valorisation au moment des Jeux de Paris 2024 : une liste de 51 ensembles a été dressée, puis validée par la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA), avec la collaboration du Service Patrimoines et Inventaire du Conseil régional d'Île-de-France et du Service départemental de l'inventaire du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

### **Domaines nationaux**

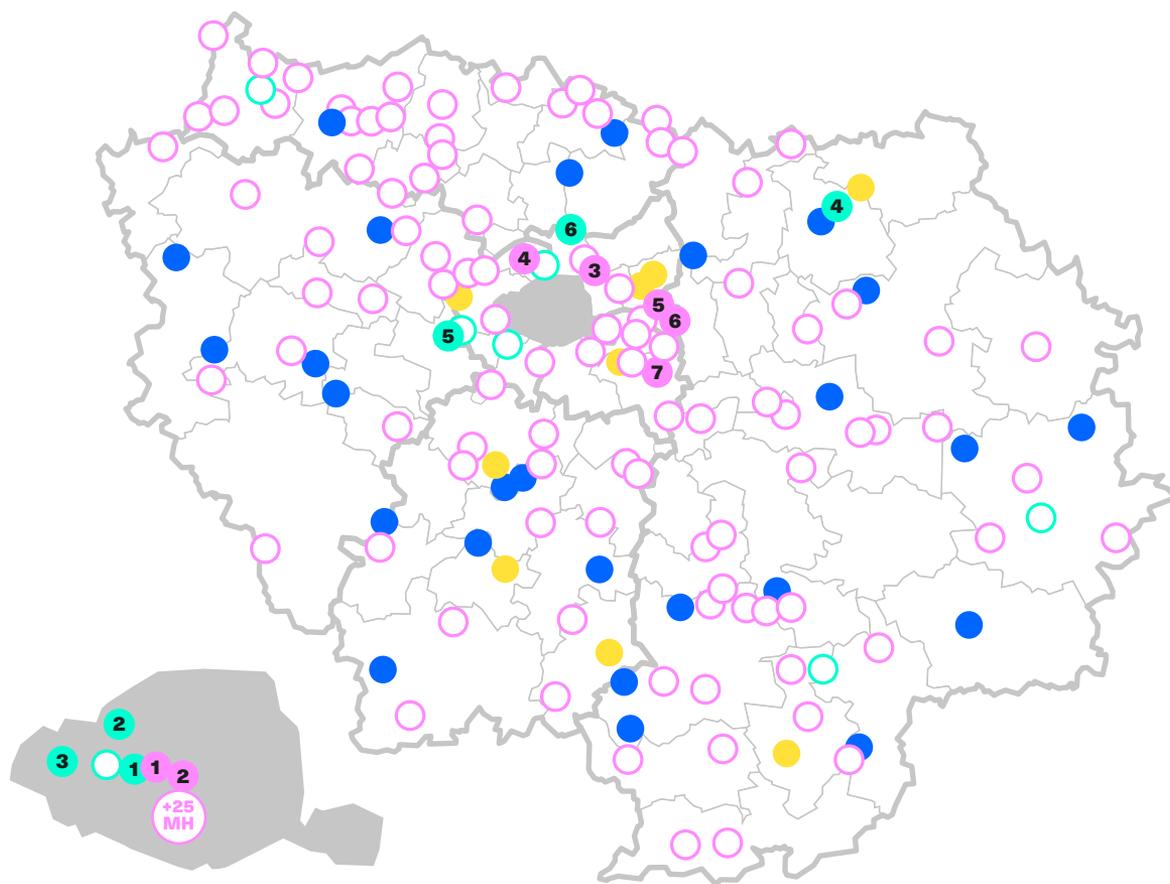
L'année 2023 a été consacrée à l'examen de la délimitation des cinq derniers domaines nationaux situés en Île-de-France (Versailles, Marly, Saint-Germain-en-Laye, Rambouillet et Fontainebleau), ce qui portera à 14 le nombre de domaines nationaux dans la région (sur les 21 que compte le pays). Cette délimitation a été validée lors de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) du 20 avril 2023 (décret à paraître en 2024).

### **Patrimoine mondial de l'UNESCO**

La Grande Tombe de Villerooy, nécropole nationale à Chauconin-Neufmontiers (77), a été inscrite sur la liste du patrimoine mondial au titre du bien transnational en série franco-belge « Les Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale-Front Ouest ». Cette composante du bien revêt une valeur culturelle forte liée au souvenir du poète Charles Péguy tombé le 5 septembre 1914 lors de la première bataille de la Marne et porte à sept le nombre de biens inscrits en Île-de-France. L'année 2023 a également été consacrée à l'élaboration du troisième cycle des rapports périodiques (2023-2030) pour l'ensemble des biens inscrits en Île-de-France ainsi qu'à l'actualisation du dossier d'extension des limites du bien « Paris, Rives de la Seine » (périmètre et zone tampon) en vue de sa transmission au Centre du Patrimoine mondial début 2024.

< Aérotrain Jean Bertin  
> Labellisation  
« Architecture  
contemporaine  
remarquable » :  
le Gymnase de l'ESIEE,  
Noisy-le-Grand (93)





## Interventions soutenues par la DRAC sur les Monuments historiques en 2023

**Monument historique de l'Etat**

**dont intervention supérieure à 200 k€**

- 1 Domaine national du Palais-Royal (Paris 1<sup>er</sup>)
- 2 Fondation Salomon de Rothschild (Paris 8<sup>e</sup>)
- 3 Palais de Chaillot (Paris 16<sup>e</sup>)
- 4 Cathédrale Saint-Etienne (Meaux)
- 5 Cathédrale Saint-Louis (Versailles)
- 6 Basilique Saint-Denis

**Monument historique n'appartenant pas à l'Etat**

**dont intervention supérieure à 200 k€**

- 1 Eglise Saint-Eustache (Paris 1<sup>er</sup>)
- 2 Eglise Luthérienne des Billettes (Paris 4<sup>e</sup>)
- 3 Eglise Saint-Germain (Pantin)
- 4 Maison du Peuple (Clichy-la-Garenne)
- 5 Restauration du Fort de Champigny (Chennevières-sur-Marne)
- 6 Eglise Saint-Pierre (Chennevières-sur-Marne)
- 7 Château de Sucey (Sucy-en-Brie)

**Fond Incitatif et Partenarial (FIP)**

**Mission Patrimoine en péril**

### Restaurer pour transmettre

Grâce aux crédits mobilisés en 2023 (24,6 M€ en autorisations d'engagement, auxquels il convient d'ajouter 2,2 M€ au titre du Plan de relance), la DRAC a pu conduire ou soutenir un certain nombre d'opérations majeures. Elle est intervenue en maîtrise d'ouvrage directe pour la restauration de monuments appartenant à l'État, tels que le Grand comble de la cathédrale Saint-Louis de Versailles ou la Tour Noire de la cathédrale Saint-Étienne de Meaux. Elle a également contribué, par l'octroi de subventions, à la restauration de monuments n'appartenant pas à l'État, en apportant notamment son soutien à une vingtaine de petites communes de la grande couronne, grâce au Fonds incitatif et partenarial (FIP), qui permet le versement de subventions à taux majorés. Enfin, cinq opérations ont été inscrites au titre de la Mission « Patrimoine en péril », dont la restauration du clocher et du chœur de l'église Saint-Rémi à Montévrain (77).

---

## Focus

### La mise en œuvre du Plan de sécurisation des cathédrales à Saint-Louis de Versailles (78)

La DRAC, dans le cadre du dispositif national du « Plan cathédrales », a renforcé la protection contre l'incendie de la charpente monumentale du Grand comble de la cathédrale Saint-Louis de Versailles, parvenue jusqu'à nous dans sa complète disposition d'origine. Cette opération fait suite au retour d'expérience des derniers sinistres connus sur des bâtiments de même ampleur pour lesquels la propagation des flammes n'a pu être stoppée, du fait de la puissance du feu, vivement alimenté par les nombreux appels d'air en toiture, et de l'absence de recoupement résistant au feu. La solution apportée — un recoupement du Grand comble — est cohérente avec sa volumétrie et la plus respectueuse possible de celui-ci. L'environnement, fortement contaminé par des poussières de plomb, a aussi été dépollué. Les travaux, qui ont débuté fin 2022, se sont achevés en décembre 2023 pour un coût total de 852 000 €.

---



> Réalisation d'une cloison coupe-feu, Saint-Louis de Versailles (78)

---

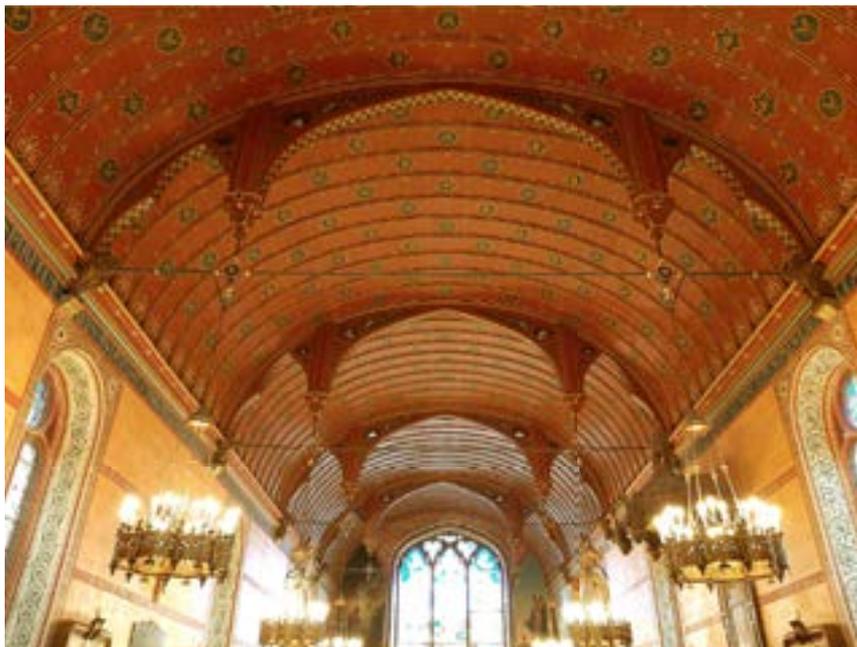
## Focus

### L'église de Chevry-en-Sereine (77): le Fonds incitatif et partenarial en action

L'église Saint-Julien de Chevry-en-Sereine, classée au titre des monuments historiques depuis 1990, présente au loin l'aspect typiquement seine-et-marnais d'un clocher du XII<sup>e</sup> siècle, alors que la nef et le chœur, presque entièrement reconstruits après la guerre de 1870, conservent de spectaculaires décors du XIX<sup>e</sup> siècle.

La restauration du clos-couvert ayant été assurée au début des années 2000, les travaux se sont poursuivis au niveau du clocher et à l'intérieur de l'église pour assurer la conservation et la mise en valeur des décors. Le Fonds incitatif et partenarial (FIP), dispositif du ministère de la Culture destiné à accompagner les petites communes rurales à faibles ressources dans le financement de travaux de restauration, a été déployé pour permettre à Chevry-en-Sereine, commune de 500 habitants, de mettre en œuvre cet ambitieux projet. Bénéficiant ainsi de taux de subventions majorés et du soutien des partenaires du fonds (le Conseil départemental de Seine-et-Marne et le Conseil régional d'Île-de-France), les décors spectaculaires de l'église ont retrouvé leur splendeur. Les vitraux, les voûtes lambrissées décorées, les peintures murales, les sols et un remarquable ensemble mobilier comprenant des luminaires, grilles, autels ou encore menuiseries, ont ainsi bénéficié d'une restauration complète.

---



> Eglise Saint-Julien,  
Chevry-en-Sereine (77)



**Les projets d'éducation artistique et culturelle dans le domaine de l'archéologie permettent de lutter contre les préjugés racistes ou sexistes**

### **Valoriser les patrimoines et l'architecture**

Les Rencontres franciliennes Culture et Tourisme, lancées en décembre 2022 et inscrites dans une convention triennale 2023-2025 signée par le Comité régional du tourisme (Paris Région) et la DRAC, favorisent les coopérations entre professionnels du tourisme et de la culture au profit d'une meilleure valorisation de l'ensemble des richesses patrimoniales et culturelles franciliennes. Une nouvelle rencontre, consacrée à la culture et au tourisme durables, s'est tenue le 5 juin 2023 au Conservatoire national des Arts et Métiers.

Afin d'amplifier la visibilité et l'attractivité des lieux patrimoniaux, l'appel à projet « Tourisme culturel » permet de soutenir des outils favorisant une meilleure compréhension des sites culturels. Ainsi, en 2023, 9 projets ont été aidés pour un montant total de 100 000 €. La DRAC a par exemple soutenu l'élaboration des parcours de découverte du patrimoine des communes de Gagny (93) et de Montigny-sur-Loing (77). De même, le soutien à un projet de réalité augmentée autour de l'histoire du rail et ses enjeux en 1914-1918 a permis d'accompagner l'acquisition de deux wagons au musée de la Grande Guerre de Meaux.

La connaissance et l'appropriation du patrimoine par les plus jeunes est une priorité pour la DRAC, qui soutient et déploie différents dispositifs à leur intention :

/ « C'est mon patrimoine ! », qui s'adresse aux jeunes hors du temps scolaire et mêle la visite didactique du site et une pratique artistique : 42 projets ont ainsi été financés en 2023 pour un montant de 157 000 € ;

/ L'intervention d'architectes dans les classes pour *La Ville rêvée des enfants*, organisée par la Maison de l'architecture Île-de-France ; l'école d'architecture pour enfants mise en place par le CAUE 75 ; la création d'une mallette pédagogique à destination des scolaires, pour découvrir l'architecture et le cadre de vie francilien avec la Maison de la Banlieue et de l'Architecture d'Athis-Mons (91) ;

/ La création d'outils d'accompagnement à la visite dans les Musées de France – par exemple une mallette pédagogique autour des plantes pharmaceutiques créée par le musée de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris pour les enfants hospitalisés au Kremlin-Bicêtre (94) ;

/ Un accueil dédié dans certaines Maisons des Illustres, comme la Maison-Atelier Foujita située à Villiers-le-Bâcle (91), qui a accueilli, dans l'année, 28 classes d'élèves allant de la maternelle au lycée. Ces derniers ont pu s'approprier l'univers de Foujita de manière ludique et découvrir les haïkus, ces courts poèmes japonais ;

/ Les chantiers de jeunes bénévoles sur les monuments historiques, notamment ceux du Groupement Rempart Île-de-France ;

/ Les projets d'éducation artistique et culturelle dans le domaine de l'archéologie : ateliers pédagogiques, initiations aux fouilles, édition de documents de vulgarisation... qui permettent de croiser les enjeux civiques, sémiologiques, technologiques et écologiques, tout en luttant contre les préjugés racistes ou sexistes.

## Architecture et espaces patrimoniaux

---

### **Les Architectes des bâtiments de France en première ligne**

Dans le cadre de leurs missions définies par le code du patrimoine et le code de l'environnement, les architectes des bâtiments de France (ABF), répartis dans les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) placées sous l'autorité de la DRAC Île-de-France, ont émis 68 700 actes en 2023. Au-delà de l'aspect réglementaire, ces actes s'inscrivent dans une politique de valorisation du patrimoine, de l'architecture et des paysages impliquant différents acteurs à l'échelle des territoires. Dans ce contexte, l'intervention des ABF vise notamment à assurer une qualité des constructions nouvelles et leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant. C'est ainsi que, dans une démarche d'anticipation, les ABF organisent des permanences destinées aux particuliers, promoteurs ou élus, pour étudier en amont les projets et les conseiller. Ces permanences ont lieu régulièrement, soit dans les UDAP, soit dans les mairies, soit aux sièges des Établissements publics territoriaux (EPT) ou des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Cette présence et ce dialogue auprès des porteurs de projet permettent de faire œuvre de pédagogie tout au long du processus d'instruction et d'augmenter le nombre d'avis favorables sur les demandes d'autorisations de travaux.

Les demandeurs ou les autorités compétentes ont la possibilité d'introduire un recours administratif préalable obligatoire auprès du préfet de région, après réception de l'avis de l'ABF. En 2023, 135 recours ont été réceptionnés à la DRAC, un nombre en légère baisse par rapport à 2022.

En 2023, 43 % des recours étaient sans objet, notamment pour incomplétude ou étant hors délais, 19 % ont fait l'objet d'un retrait après négociation.

L'avis de l'ABF a été confirmé dans 30 % des cas. Dans 8 % des cas, l'avis de l'ABF a été infirmé et le recours accepté.

Lorsque le recours confirme l'avis de l'ABF, le requérant a la possibilité d'introduire un dossier de contentieux au tribunal administratif. En 2023, huit dossiers ont été déposés contre 14 en 2022 et 10 en 2021. La plupart des dossiers de contentieux se répartissent entre les tribunaux administratifs de Paris, Versailles, Melun et Cergy-Pontoise.

**L'intervention  
des ABF vise  
à assurer une  
qualité des  
constructions  
nouvelles et  
leur insertion  
harmonieuse  
dans le milieu  
environnant**



# Chiffres clés



**60**

Sites patrimoniaux remarquables (SPR)



**10**

Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH)



**68 700**

actes émis en 2023 par les architectes des bâtiments de France (ABF)

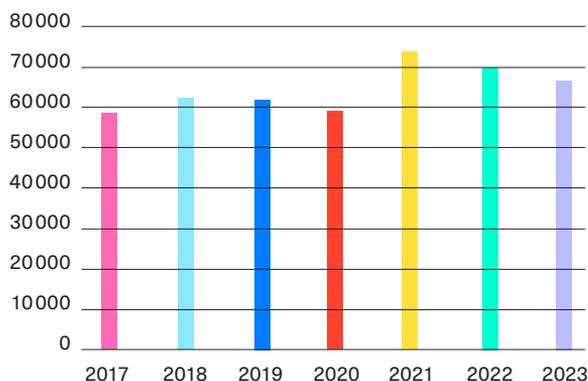


**135**

recours reçus en 2023 contre les avis des ABF (soit 1 recours pour 500 avis)

## Progression du nombre d'actes en Île-de-France

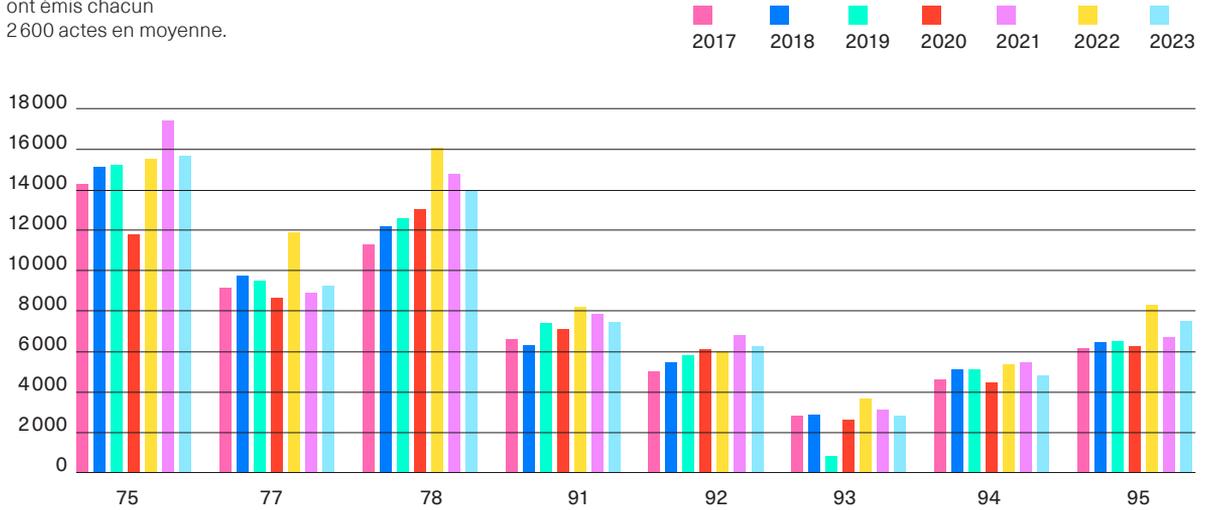
Sur 7 ans, entre 2017 et 2023, le nombre d'actes progresse de +13,7 %, à un rythme annuel moyen de +2,6 %. Cette hausse varie de +25,3 % dans les Hauts-de-Seine à +1,1 % en Seine-et-Marne.



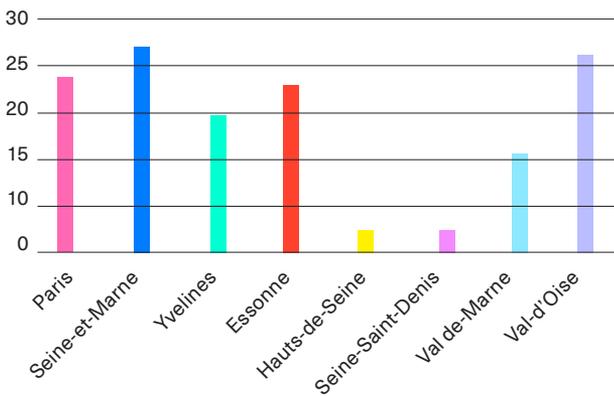
## Conservation et valorisation des patrimoines

### Progression du nombre d'actes par UDAP

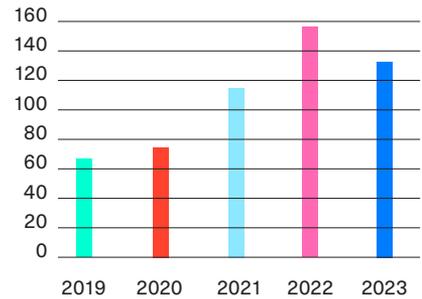
En 2023, les 23 ABF de la région francilienne ont émis chacun 2 600 actes en moyenne.



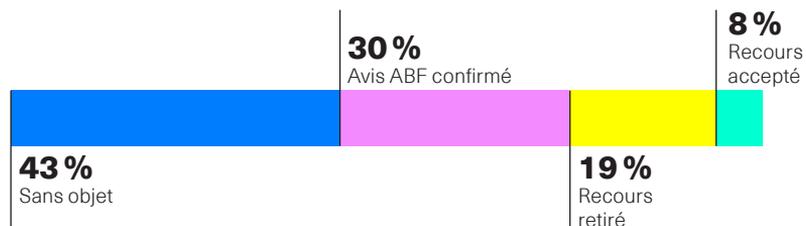
### Recours en 2023 par département

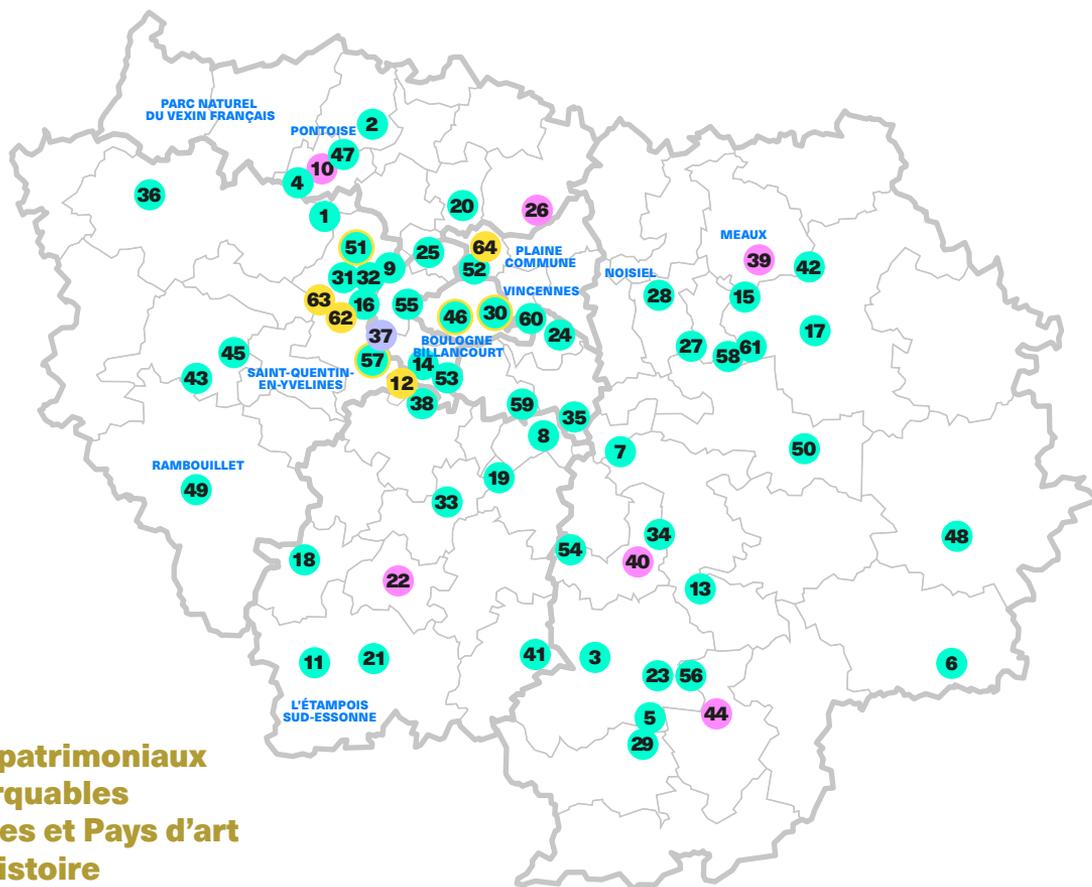


### Évolution du nombre de recours



### Issue des recours





## Sites patrimoniaux remarquables et Villes et Pays d'art et d'histoire

### Site patrimonial remarquable

- avec zone de protection du patrimoine ou AVAP
- avec plan de sauvegarde et de mise en valeur
- avec plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine PVAP
- avec PVAP ou AVAP à l'étude
- à l'étude

### VILLE ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

- |                           |                       |                              |                             |
|---------------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------------|
| 1 Andrézy                 | 17 Crécy-la-Chapelle  | 33 Longpont-sur-Orge         | 49 Rambouillet              |
| 2 Auvers-sur-Oise         | 18 Dourdan            | 34 Mancy                     | 50 Rozay-en-Brie            |
| 3 Barbizon                | 19 Draveil            | 35 Mandres-les-Roses         | 51 Saint-Germain-en-Laye    |
| 4 Boisemont               | 20 Enghien-les-Bains  | 36 Mantes-la-Jolie           | 52 Saint-Ouen               |
| 5 Bourron-Marlotte        | 21 Étampes            | 37 Marnes-la-Coquette        | 53 Sceaux                   |
| 6 Bray-sur-Seine          | 22 Étréchy            | 38 Massy                     | 54 Seine-Port               |
| 7 Brie-Comte-Robert       | 23 Fontainebleau-Avon | 39 Meaux                     | 55 Suresnes                 |
| 8 Brunoy                  | 24 Fontenay-sous-Bois | 40 Melun                     | 56 Thomery                  |
| 9 Carrières-sur-Seine     | 25 Gennevilliers      | 41 Milly-la-Forêt            | 57 Versailles               |
| 10 Cergy                  | 26 Gonesse            | 42 Montceaux-les-Meaux       | 58 Villeneuve-le-Comte      |
| 11 Chalo-Saint-Mars       | 27 Jossigny           | 43 Montfort-L'Amaury         | 59 Villeneuve-Saint-Georges |
| 12 Châtenay-Malabry       | 28 Lagny-sur-Marne    | 44 Moret-Loing-et-Orvanne    | 60 Vincennes                |
| 13 Châtelet-en-Brie       | 29 Larchant           | 45 Neauphle-le-Château       | 61 Voulangis                |
| 14 Clamart                | 30 Paris Le Marais    | 46 Paris 7 <sup>e</sup> arr. | 62 Louveciennes             |
| 15 Couilly-Pont-aux-Dames | 31 Le Pecq            | 47 Pontoise                  | 63 Marly-le-Roi             |
| 16 Croissy-sur-Seine      | 32 Le Vésinet         | 48 Provins                   | 64 Saint-Denis              |

## Préserver la qualité architecturale, urbaine et paysagère

### Une année dans les espaces patrimoniaux

Les Sites patrimoniaux remarquables (SPR), institués par la Loi LCAP du 7 juillet 2016, ont pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager. Les outils de gestion des SPR franciliens ont donné lieu à divers travaux en 2023 : modification de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) à Brie-Comte-Robert (77) ; élaboration du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) à Moret-Loing-et-Orvanne (77) ; modification du périmètre et révision du règlement existant à Saint-Germain-en-Laye (78) ; finalisation du bilan de la Zone de protection du patrimoine (ZPPAUP) à Gonesse (95) ; finalisation de la procédure AVAP à Cergy (95) ; transformation de l'AVAP en PVAP à Etrechy (91).

La création de nouveaux SPR à l'initiative des collectivités a également été engagée, la DRAC soutenant financièrement la réalisation des études correspondantes à Louveciennes (78), Marly-le-Roi (78), Saint-Denis (93) et Châtenay-Malabry (92).

Les PDA, ou périmètres délimités des abords, ont également été institués par la loi LCAP de juillet 2016 : ils se substituent progressivement aux rayons de 500 mètres autour des monuments historiques, et délimitent un périmètre de protection adapté aux enjeux des monuments avec lesquels ils sont en visibilité, et au sein desquels les travaux sur le bâti ou le non bâti sont soumis à l'avis conforme de l'ABF. La création de PDA pour plus de 100 communes franciliennes a conduit au lancement, en 2023, d'un marché spécifique.

Quatre équipes ont été retenues pour travailler sur cette campagne ambitieuse, qui concerne toute la région à l'exception de Paris. L'objectif de cette démarche, menée en étroite collaboration avec les communes et les intercommunalités concernées, est de permettre une protection des abords des monuments historiques au plus près des enjeux du territoire, en hiérarchisant le travail des ABF.



---

## Focus

### Élaboration du premier Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) d'Île-de-France pour Marnes-la-Coquette (92)

La DRAC accompagne en 2023, grâce à l'UDAP des Hauts-de-Seine, l'élaboration du PVAP de Marnes-la-Coquette, le premier d'Île-de-France. Ce projet, qui a pour but de faire évoluer l'ancienne Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) de la ville, s'appuie sur une démarche partenariale entre la collectivité et les services de l'État. Le projet de PVAP a été présenté aux membres de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) le 13 juin 2023, puis soumis à enquête publique fin 2023, pour une mise en application courant 2024.

Le PVAP de Marnes-la-Coquette cherche à assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Il a permis notamment d'intégrer les enjeux de la transition écologique au règlement. En ce sens, il propose un nouveau regard sur les outils de gestion patrimoniaux, avec une approche globale de l'intervention sur l'existant, tout en abordant la question de la performance énergétique du bâti, la production d'énergie renouvelable, la durabilité des constructions, la gestion de l'eau ou encore la perméabilité des sols.

Il s'agit bien de faire en sorte que les aménagements, publics ou privés, ainsi que les éventuelles nouvelles constructions, participent à la mise en valeur du SPR tout en accompagnant sa nécessaire adaptation.

---

### Du côté des Villes et Pays d'art et d'histoire...

En 2023, la DRAC a accompagné le réseau des dix territoires franciliens labellisés « Villes et Pays d'art et d'histoire » dans leur développement, afin de donner davantage de visibilité aux actions liées à l'architecture et au cadre de vie. À titre d'exemple, l'initiative « Un mois, une commune » du Pays d'art et d'histoire de Saint-Quentin-en-Yvelines a permis de promouvoir ce territoire auprès des populations, grâce à l'organisation de visites, expositions, conférences et ateliers pédagogiques.

La DRAC a également apporté son soutien financier à diverses actions ayant en commun de mettre en valeur les territoires, leurs patrimoines architecturaux, urbains et paysagers :

/ Archistoire : Cette application disponible sur smartphone, présente des circuits de visite édités chaque année par les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) d'Île-de-France. Huit parcours sur l'ensemble des départements franciliens sont disponibles en 2023, avec cartographie, photographies, dessins d'architecte, archives visuelles et témoignages sonores.

/ Le Voyage métropolitain : À travers la création d'itinéraires, notamment celui du Sentier Métropolitain du Grand Paris, l'association « Le Voyage métropolitain » porte la réalisation d'une infrastructure pédestre de 650 km qui se veut, dans un même projet, un équipement culturel métropolitain, une proposition de tourisme local et un musée à ciel ouvert. Ce projet vise à sensibiliser à l'environnement et à valoriser les patrimoines culturels, architecturaux et paysagers — qu'ils soient ordinaires ou extraordinaires.

/ Promenades urbaines : Un cycle de 10 parcours, accompagnés par des architectes, urbanistes, paysagistes, écrivains ou historiens de l'art, est proposé sur le thème de la littérature dans la ville.



> HBM Gai Logis Saint-Denis (93), rénovation du bâti. Ce projet réussi d'isolation thermique par l'extérieur propose une esthétique respectant l'état initial en briques sur les façades côté rue, tandis que les élévations en cœur d'îlot sont traitées de manière contemporaine, avec un dégradé de teintes assurant la transition entre rue et cour.

## Promouvoir un aménagement durable du territoire

### Patrimoine, qualité architecturale et transition écologique

La DRAC a une responsabilité majeure dans la politique d'aménagement durable du territoire francilien, car elle porte des expertises indispensables à la réussite de cette politique transversale : exemplarité du patrimoine et des espaces patrimoniaux, qualité du bâti existant et des paysages, qualité de l'architecture et de la création architecturale. Sur tout le territoire francilien, ces sujets sont au cœur des transitions climatique, écologique et énergétique. En 2023, la DRAC a multiplié les initiatives autour de ces thématiques : soutien aux initiatives de l'Union régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (URCAUE) concernant la rénovation du bâti, en particulier à travers le dispositif de l'Observatoire de la qualité architecturale du logement ; mise en œuvre dans les UDAP des préconisations liées à l'instruction interministérielle de décembre 2022 sur l'installation de panneaux photovoltaïques en contexte patrimonial et diffusion auprès de tous les acteurs du guide national qui l'a accompagnée ; interventions dans différents séminaires, colloques et webinaires ; collaborations avec l'ensemble des services de l'État concernés par ces politiques et notamment la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) et la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL). Parce que les monuments remarquables, les espaces protégés, les labels « Architecture contemporaine remarquable », la création architecturale sont, sur le territoire francilien, autant de ressources pour réussir une transition énergétique respectueuse de la qualité architecturale et du patrimoine régional, la DRAC prend toute sa part dans l'aménagement durable des territoires en Île-de-France.

### [Ré]inventer l'existant : un concours destiné aux étudiants en architecture

En 2023, la DRIEAT et la DRAC ont organisé la première édition du concours « [Ré]inventer l'existant », à destination des étudiants des Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) d'Île-de-France.

Ce concours, qui a vocation à s'inscrire dans la durée, vise à imaginer une nouvelle approche de la rénovation énergétique du bâti francilien dans un contexte de réchauffement climatique, de raréfaction de l'énergie et des matériaux. Vingt-cinq équipes de jeunes étudiants, issues de cinq écoles différentes, ont participé à cette première édition. Les lauréats ont été dévoilés le 10 octobre 2023, au Pavillon de l'Arsenal, à Paris. Parmi les dix projets présentés, trois ont été récompensés pour leur approche exemplaire, permettant à la fois de faire face aux enjeux climatiques, et de respecter la valeur architecturale de l'existant. Les projets des étudiants ont fait l'objet d'une exposition inaugurée à cette occasion, qui deviendra itinérante.



---

## Focus

### Paris 2024: des Jeux qui valorisent et respectent le patrimoine

L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 repose sur l'utilisation de 70 % de sites existants et de 25 % de sites temporaires : seuls deux nouveaux sites, parmi les 36 enceintes sportives nécessaires, supposent la construction de bâtiments neufs : la piscine olympique et le village des athlètes.

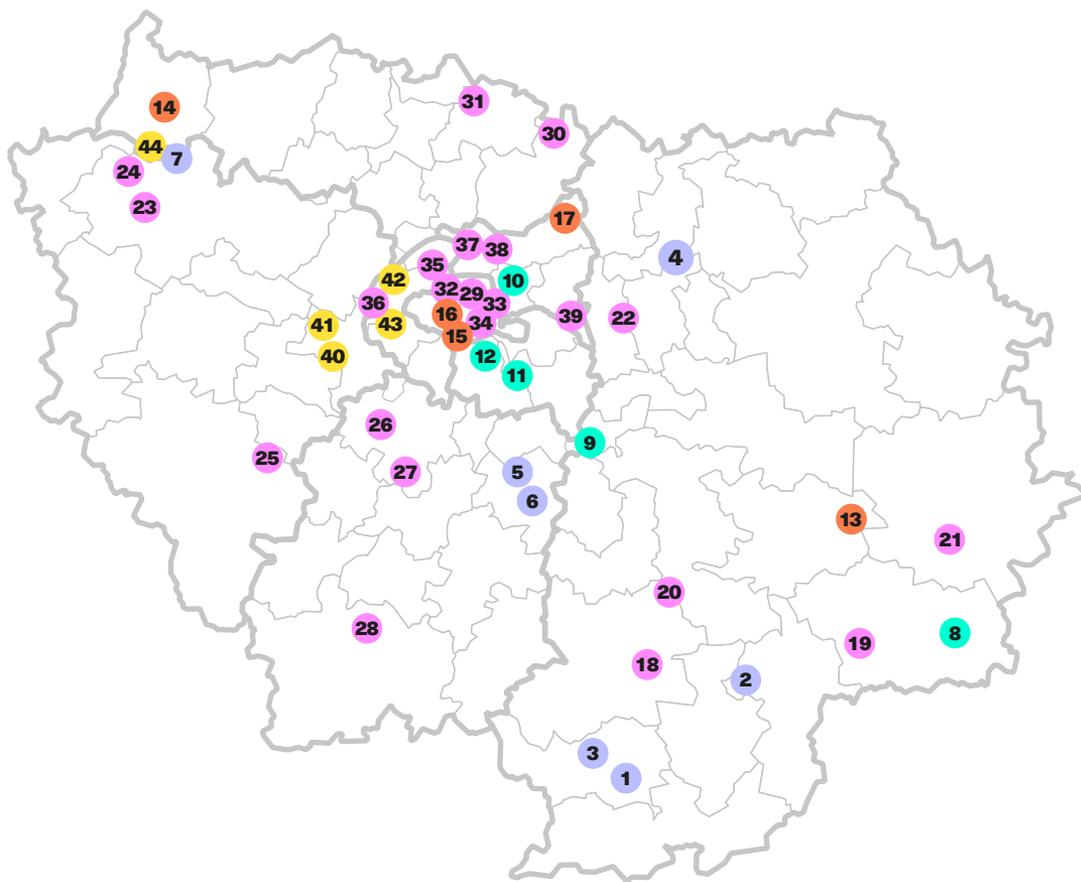
Dans ce cadre, six monuments historiques classés accueillent les jeux : la place de la Concorde, le jardin des Tuileries, le pont Alexandre III, le Grand Palais, le Palais de Chaillot et l'Étoile royale, dans l'enceinte du parc du château de Versailles. En outre, les dix principaux périmètres identifiés et délimités par Paris 2024 sont situés majoritairement dans des sites classés et à grande valeur patrimoniale, tels que le Champs-de-Mars, les jardins de la Tour Eiffel, l'esplanade des Invalides ou les jardins du Palais de Chaillot. La cérémonie d'ouverture, sur la Seine et ses quais, fait l'objet d'une autorisation unique au titre des abords des monuments historiques.

Alors que le territoire parisien est protégé patrimonielement par des servitudes d'utilité publique à près de 90 %, la DRAC a assuré l'instruction de procédures adaptées à l'ampleur de l'évènement : en effet, si la Loi du 26 mars 2018 sur la facilitation et l'accélération des procédures administratives concernant les constructions, aménagements et installations pour les Jeux Olympiques et Paralympiques a permis, dans son article 10, une dispense de certaines dispositions du code de l'urbanisme, l'application du code du patrimoine a été intégralement maintenue. À ce titre, la DRAC a été un acteur majeur de l'encadrement des projets et de leur insertion dans le paysage francilien. En complément, des dispositions spécifiques ont été prises, comme les autorisations spéciales (AS) pour les installations situées aux abords de monuments historiques qui accueillent les installations de 16 comités nationaux olympiques étrangers.

---

> Parvis des Droits de l'Homme, Palais de Chaillot





### Les principaux sites de fouille archéologique franciliens en 2023



## Préhistoire

- 1 Ormesson, Les Bossats – Site paléolithique remontant à 120000 ans
- 2 La Grande-Paroisse, Pincevent – Campements magdaléniens remontant à 12000 ans
- 3 Larchant – Abri orné de gravures mésolithiques
- 4 Jablines, La pente de Croupeton – Village du 5<sup>e</sup> millénaire avant J.-C.
- 5 Étiolles – Campements magdaléniens remontant à 15000 ans
- 6 Corbeil-Essonnes, Les Tarterêts III – Occupations du paléolithique supérieur
- 7 Vétheuil, La Butte aux Vaches – Occupations néolithiques

## Protohistoire

- 8 Grisy-sur-Seine – Occupation gauloise
- 9 Brie-Comte-Robert, Les Hauts Prés – Vestiges de l'Âge du Bronze
- 10 Bobigny, Hôpital Avicennes – Occupations de l'Âge du Fer et de l'Antiquité
- 11 Créteil, rue Marc Seguin – Enclos datant du Second Âge du Fer
- 12 Ivry-sur-Seine, ZAC Ivry Confluences – Habitats du Néolithique et de l'Âge du Bronze; sépultures de l'Âge du Fer

## Antiquité

- 13 Chateaubleau – Occupation gallo-romaine
- 14 Genainville, Les Vaux de la Celle – Sanctuaire antique
- 15 Paris, RER Port Royal – Nécropole antique
- 16 Paris, École nationale des Mines de Paris – Forge antique
- 17 Tremblay-en-France, rue Jules Guesde – Occupations antiques et médiévales

## Moyen-Age

- 18 Fontainebleau, Butte Saint-Louis – Ermitage médiéval
- 19 Égligny, Abbaye de Preuilly – Grange médiévale
- 20 Fontaine-le-port, Barbeau – Epave de bateau du 13<sup>e</sup> siècle
- 21 Provins, Abbaye de Chambenoist
- 22 Torcy – Occupation médiévale
- 23 Mantes-la-Jolie, Places du Cœur – Faubourg et nécropole médiévale
- 24 Saint-Martin-la-Garenne, Les Bretelles – Occupation néolithique
- 25 Cernay-la-ville – Abbaye des Vaux de Cernay
- 26 Orsay, ZAC de Corbeville – Habitat groupé du premier Moyen Âge
- 27 Marcoussis, Château de Montaigu – Second Moyen Âge et Époque moderne
- 28 Morigny-Champigny, rue des Ponts – Structures agraires médiévales et modernes
- 29 Louvres, Château d'Orville – Château médiéval et moderne
- 30 Fosses, rue de la mairie – Ateliers de potier médiévaux
- 31 Asnières-sur-Oise – Abbaye de Royaumont – Église
- 32 Paris, Rue de Castiglione – Sépultures médiévales
- 33 Paris, Cathédrale Notre-Dame – des opérations préventives ont révélé: niveaux de circulation antiques, édifice carolingien, fondations de la cathédrale, radier du massif occidental et occupations funéraires
- 34 Paris, rue Malebranche – Fossé sec de l'enceinte de Charles V
- 35 Asnières-sur-Seine, Place des Victoires – Occupation médiévale
- 36 Saint-Cloud – Futur Musée du Grand Siècle – Occupations préhistoriques, occupation aristocratique du premier Moyen Âge, orangerie de Marie-Antoinette, vestiges du fonctionnement de l'ancienne caserne Sully
- 37 Saint-Denis, Basilique – Fondations de la basilique, occupations funéraires
- 38 Saint-Denis, Place Jean Jaurès – Occupations médiévales et moderne
- 39 Noisy-le-Grand, rue des Mastraits – Nécropole mérovingienne

## Epoques modernes et contemporaines

- 40 Versailles, Parc, Etoile royale – Réseau hydraulique moderne
- 41 Bailly, Château de Noisy – Grotte moderne
- 42 Nanterre, Parc des Anciennes Mairies – Bourg moderne et collège royal
- 43 Saint-Cloud, Parc – Jardin moderne
- 44 Vétheuil, Hangar prototype en béton datant de l'Occupation

## Archéologie

---

### Révéler les traces du passé

La DRAC s'attache à développer et soutenir une politique globale de l'archéologie, répondant aux enjeux spécifiques de l'Île-de-France. Ainsi, au côté de l'archéologie préventive, les fouilles programmées occupent une place importante, contribuant à une dynamique conjointe de la recherche. Accompagnant l'effort d'aménagement du territoire francilien, l'archéologie préventive s'exerce par des diagnostics, opérations de détection des vestiges prenant généralement la forme de sondages sur le terrain. Ces diagnostics peuvent conclure à une prescription de fouille, opération de sauvegarde par l'étude scientifique permettant de relever et de prélever l'ensemble des vestiges significatifs avant la réalisation des travaux d'aménagement. Les fouilles archéologiques programmées, quant à elles, font partie des opérations de recherche fondamentale motivées par le progrès de la connaissance.

## Chiffres clés 2023

---



**2077**

dossiers d'aménagement instruits

---



**295**

diagnostics archéologiques prescrits

---



**28**

fouilles préventives réalisées

---



**19**

fouilles programmées réalisées

---

## Les vestiges mis au jour en 2023, de la Préhistoire à l'époque contemporaine

Parmi les résultats remarquables de l'année 2023 pour la période paléolithique, la mise à jour d'un chaos de rochers de grès insoupçonné, qui fait surgir un véritable paléopaysage habité par Néandertal sur le site des Bossats à Ormesson (77), est à signaler. Pour la période néolithique, une fouille programmée à Jablines (77) a mis au jour de nouvelles maisons de ce village daté du V<sup>e</sup> millénaire avant J.-C., tandis qu'à Vétheuil (95), un sondage a révélé un atelier de taille de silex et un empierrement organisé, autour d'un amas rocheux qui présente toutes les particularités d'un menhir effondré. À Ivry-sur-Seine (94), la fouille préventive de la ZAC Ivry Confluence a révélé un site du Néolithique moyen I exceptionnel tant par la conservation des vestiges en terre crue et les sols d'occupation stratifiés, que par la densité des vestiges. Une vingtaine de bâtiments rectangulaires à architecture en bois et terre, a notamment été mise au jour. Le dernier diagnostic de la ZAC Bossut à Pontoise (95) a quant à lui révélé deux sépultures du Bronze moyen.

Pour l'âge du Fer, une fouille préventive à Grisy-sur-Seine (77) a livré un bijou gaulois en or d'une rare qualité esthétique et technique. Dans la ZAC Bossut, un fossé protohistorique a livré une dizaine de monnaies d'argent.

Pour la période antique, toujours sur ce même site, une nécropole tardo-antique, datée du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère et qui abrite 30 à 80 inhumations, a livré des dépôts funéraires de qualité (vase en verre, récipient en métal, céramique, restes de faune). À Paris (14<sup>e</sup>), en amont de la réalisation d'une nouvelle sortie de RER à la station Port-Royal, une fouille préventive a révélé une portion d'une nécropole antique de Lutèce, plus de 50 sépultures majoritairement datées du II<sup>e</sup> siècle, toutes inhumées avec du mobilier de qualité (verre, céramique, accessoires liés à l'habillement).

Pour la période médiévale, la fouille préventive des places Saint-Maclou et du Marché au Blé à Mantes-la-Jolie (78), a mis en évidence l'organisation des espaces publics, privés, funéraires et religieux de cet ancien faubourg, depuis le Moyen Âge jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Plus de 200 sépultures ont notamment été fouillées autour de l'église disparue, dont la tour demeurant en élévation est également étudiée. À l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Santeuil (95), le diagnostic a prouvé l'existence d'un cimetière mérovingien attendant à un premier édifice, puis de plusieurs étapes d'inhumations, du Moyen Âge jusqu'à l'époque moderne. Les sondages dans la nef ont également mis au jour une fosse de coulée d'un moule à cloche des XII<sup>e</sup> -XIII<sup>e</sup> siècles. Il était en effet de tradition de fondre la cloche sur place, pendant la phase de construction de l'église, puis de détruire le moule et de l'occulter sous le pavement.

À Saint-Cloud enfin, sur le chantier du futur musée du Grand Siècle, la fouille préventive menée par Seine Yvelines Archéologie pour le Conseil départemental des Hauts-de-Seine a mis au jour une occupation du premier Moyen Âge qui possède les caractéristiques d'un habitat aristocratique. Cette découverte archéologique inattendue résonne de façon singulière avec la légende de Saint-Clodoald, à laquelle remonte l'historiographie. Une sépulture d'immature, datée de cette période y apparaît comme la tombe du plus ancien habitant de Saint-Cloud. Pour les périodes moderne et contemporaine, cette opération a également mis au jour les vestiges de l'orangerie de Marie-Antoinette dont le plan est complet, et des éléments directement issus de la Caserne Sully, dont certains, tel un vaisselier incendié avec son contenu, sont les témoins des conflits contemporains.



## Focus

### La place Jean-Jaurès à Saint-Denis (93) : une opération francilienne majeure

Insérée dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), la revitalisation du centre urbain de Saint-Denis vise à éradiquer l'habitat insalubre et à réinventer les espaces publics. Autour de la basilique, la place Jean-Jaurès doit être transformée en un espace de fraîcheur, intégrant des arbres et des espaces récréatifs dédiés aux enfants. La sensibilité patrimoniale de ce secteur, situé à seulement 90 mètres au nord-ouest de la basilique Saint-Denis et de son abbaye, rendait impérative une opération d'archéologie préventive sur environ 6 000 m<sup>2</sup>. Compte tenu des modifications substantielles du sol envisagées, une prescription de fouille a été édictée, associée à un cahier des charges scientifique de la DRAC (service régional de l'archéologie). L'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) et l'Unité archéologique de la Ville de Saint-Denis (UASD) ont pris en charge l'opération en janvier 2023.

L'évolution graduelle du secteur, dévoilée par les fouilles et l'étude des archives planigraphiques, a révélé une multitude d'aménagements. Un aqueduc maçonné, équipé d'un bassin, apparaît comme une découverte exceptionnelle. Au sud-est de la place, un espace funéraire, ayant probablement ses origines à l'époque mérovingienne, est abandonné lors du tournant des XI-XII<sup>e</sup> siècles. Le secteur s'ouvre alors à l'expansion d'un îlot urbain caractérisé par des bâtiments sur poteaux porteurs, associés à des zones de stockage, des puits et des activités artisanales. Progressivement, le bâti est maçonné et se densifie en se structurant le long des voies. Des caves sont créées en fond de parcelles. Le tout est destiné à l'habitation, à l'artisanat et au commerce. Saint-Denis est connue comme le lieu d'une foire importante depuis le XI<sup>e</sup> siècle. Henri II définit l'emplacement de l'actuelle place Jaurès comme le site du foirail. L'habitat est alors adapté pour accueillir les marchands et leur clientèle. Après un déménagement dans l'actuelle grande halle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le marché réinvestit la place dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Ces premières découvertes résultent de la mise en commun des données de l'UASD, pionnière de l'archéologie urbaine, et des résultats de la fouille de 2023. L'étude des plans issus des relevés de terrain et des centaines de caisses de mobilier archéologique collecté donnera une compréhension plus fine de l'histoire du site pendant dix siècles.

Cette fouille d'une durée exceptionnelle, dans l'un des derniers grands gisements disponibles au cœur de l'agglomération, a été l'occasion d'investissements significatifs dans les champs de la médiation et de la valorisation. Elle a en outre permis l'accueil de plus d'une trentaine de stagiaires universitaires.



◀ Fouille de la cave, dont le fond est tapissé de fragments de poteries cassées en place, datées du XIV<sup>e</sup> siècle

## Focus

### Découverte d'un atelier de forgerons de l'époque antique à l'École des Mines (Paris)

La construction d'un nouvel espace sur une emprise de 300 m<sup>2</sup> au sein de l'École nationale des Mines de Paris (60 boulevard Saint-Michel, Paris 6<sup>e</sup>) a donné lieu à la réalisation d'une fouille préventive de juillet à octobre 2023, menée par l'Inrap, en collaboration avec le service archéologique de la Ville de Paris. Cette opération, précédée d'un diagnostic, a été prescrite par la DRAC. Le site prend place dans un contexte déjà bien documenté d'un point de vue archéologique. À partir du I<sup>er</sup> siècle après J.-C., la cité de Lutèce se développe sur la rive gauche de la Seine : ses quartiers sont structurés par un réseau de voies orthogonales et reliés par le *cardo maximus* (actuelle rue Saint-Jacques). Le forum, flanqué de ses thermes, constitue l'élément central de la ville, qui compte aussi un théâtre et des thermes, ceux du Collège de France et de Cluny.

La fouille a permis de mettre en évidence plusieurs phases d'occupation représentées par des successions de sols, des tranchées de récupération des fondations en pierre de construction antique, une aire de circulation présentant de multiples recharges, une vaste fosse transformée en dépotoir, et un secteur interprété comme une forge.

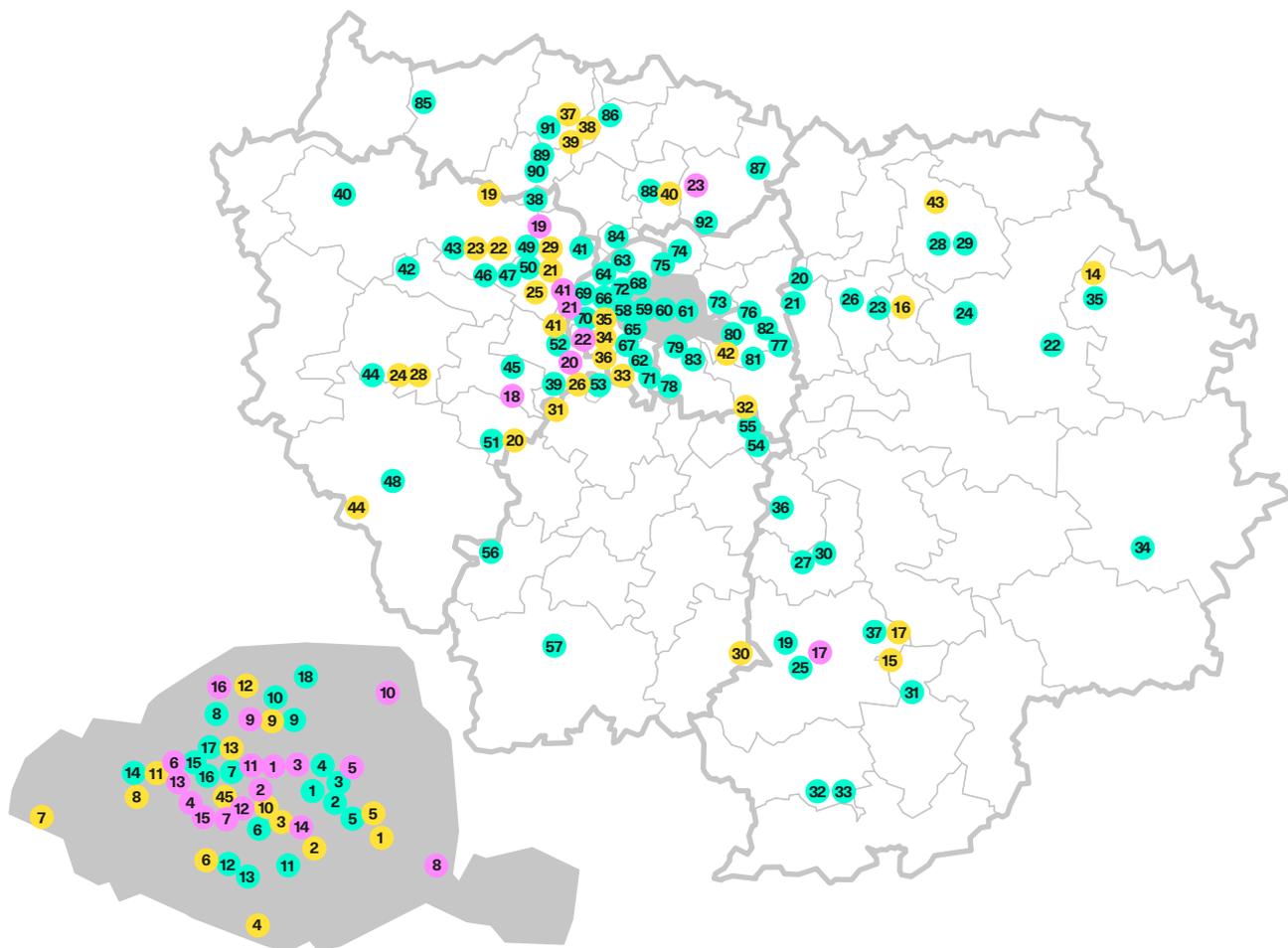
Suite à la découverte, à l'aimant, d'innombrables battitures — nom donné aux écailles qui jaillissent des métaux frappés à coups de marteaux — dans le quart sud-est de l'emprise, un relevé de susceptibilité magnétique a été effectué par la cellule géophysique de l'Inrap. Cette intervention a permis d'étayer l'hypothèse de la présence d'une forge et d'établir un protocole spécifique de prélèvements par maillage de quart de m<sup>2</sup>. Il a ainsi été démontré la présence d'un four, de structures renfermant de nombreux débris métalliques propres à la métallurgie de plein air, et d'une aire de travail aménagée. L'analyse des débris présents dans les sédiments permettra de mieux cerner quelle partie du processus du travail métallurgique était réalisée sur site. Cette activité liée au travail du fer est une première pour ce secteur de la ville antique de Lutèce.

La découverte de vestiges domestiques (vaisselle de table en céramique), d'éléments de parure (fibule en bronze), d'objets de la vie quotidienne (spatule en bronze, figurine de Vénus en argile blanche de l'Allier), d'éléments de décor architectural (enduits peints, tesselles de mosaïque en pierre ou céramique) confirme la proximité immédiate d'un habitat, déjà décelé lors de fouilles réalisées à proximité immédiate en 1989.

Enfin, un fossé en V a été mis en évidence au sud de la zone ; le mobilier récupéré semble appartenir à l'époque antique, comprenant aussi des céramiques plus anciennes.



▲ Figurine en terre cuite de l'Allier, représentant une Vénus. I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C



## Musées de France et Maisons des Illustres

\* Ne sont pas représentés sur cette carte les musées de France relevant d'autres ministères.

### Musée territorial suivi par la DRAC

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <p><b>1</b> Musée d'art et d'histoire du Judaïsme</p> <p><b>2</b> Musée Carnavalet – Histoire de Paris</p> <p><b>3</b> Musée Cognacq-Jay</p> <p><b>4</b> Musée de la Chasse et de la Nature</p> <p><b>5</b> Maison Victor-Hugo Paris – Guernesey</p> <p><b>6</b> Musée Zadkine</p> <p><b>7</b> Petit Palais, musée des Beaux-Arts</p> <p><b>8</b> Musée Cernuschi, musée des arts de l'Asie</p> <p><b>9</b> Musée de la Franc-Maçonnerie</p> <p><b>10</b> Musée de la Vie Romantique</p> | <p><b>11</b> Musée d'art et d'histoire de l'hôpital Saint-Anne</p> <p><b>12</b> Musée Bourdelle</p> <p><b>13</b> Musée de la Libération de Paris – Musée du Général Leclerc – Musée Jean Moulin</p> <p><b>14</b> Maison de Balzac</p> <p><b>15</b> Palais Galliera, musée de la mode</p> <p><b>16</b> Musée d'art moderne</p> <p><b>17</b> Musée Yves Saint Laurent – Paris</p> <p><b>18</b> Musée de Montmartre</p> <p><b>19</b> Musée des peintres de Barbizon</p> <p><b>20</b> Musée Alfred-Bonno</p> <p><b>21</b> Musée des transports urbains, interurbains et ruraux</p> <p><b>22</b> Musée des Capucins</p> | <p><b>23</b> Maison natale de Louis Braille</p> <p><b>24</b> Musée de Crécy-la-Chapelle</p> <p><b>25</b> Musée napoléonien d'art et d'histoire militaire</p> <p><b>26</b> Musée Gatien Bonnet – Château de Rentilly</p> <p><b>27</b> Musée Henri Chapu</p> <p><b>28</b> Musée Bossuet</p> <p><b>29</b> Musée de la Grande Guerre</p> <p><b>30</b> Musée de Melun</p> <p><b>31</b> Musée de Moret-Loing-Orvanne</p> <p><b>32</b> Château musée de Nemours</p> <p><b>33</b> Musée de Préhistoire d'Île-de-France</p> <p><b>34</b> Musée de Provins et du Provinois</p> <p><b>35</b> Musée de la Seine-et-Marne</p> <p><b>36</b> Écomusée – Grand Paris Sud</p> <p><b>37</b> Musée Stéphane Mallarmée</p> |
|--|--|--|

- 38 Musée de la batellerie
- 39 Musée de la toile de Juy
- 40 Musée de l'Hôtel-Dieu Maximilien Luce
- 41 Musée du domaine royal de Marly-Louveciennes
- 42 Musée Victor Aubert
- 43 Maison Zola – Musée Dreyfus
- 44 Maison-musée Maurice Ravel
- 45 Musée de la ville, Saint-Quentin-en-Yvelines
- 46 Musée d'art et d'histoire de Poissy
- 47 Musée du jouet Pierre Pinel
- 48 Musée Ramboltrain
- 49 Musée départemental Maurice Denis
- 50 Musée de Saint-Germain-en-Laye
- 51 Fondation de Coubertin
- 52 Musée Lambinet
- 53 Musée français de la photographie
- 54 Musée Dunoyer de Segonzac
- 55 Musée Robert Dubois-Corneau
- 56 Musée du château de Bourdon
- 57 Musée intercommunal d'Étampes
- 58 Musée des années trente
- 59 Musée départemental Albert-Kahn
- 60 Musée Paul-Landowski
- 61 Musée Paul-Belmondo
- 62 Fondation Arp
- 63 Musée d'art et d'histoire de Colombes
- 64 Musée Roybet-Fould
- 65 Musée français de la carte à jouer
- 66 Musée du Grand Siècle
- 67 Musée d'art et d'histoire de Meudon
- 68 Musée des automates
- 69 Musée d'histoire locale de Rueil-Malmaison
- 70 Musée des Avelines
- 71 Musée du domaine départemental de Sceaux
- 72 MUS - Musée d'histoire locale de Suresnes
- 73 Musée de l'histoire vivante, Montreuil
- 74 Musée d'art et d'histoire Paul Éluard
- 75 Musée de Saint-Ouen
- 76 Musée Adrien Mentienne
- 77 Musée de la Résistance nationale
- 78 Écomusée de Grand-Orly Seine Bièvre
- 79 Musée de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
- 80 Musée intercommunal de Nogent-sur-Marne

- 81 Musée intercommunal de Saint-Maur
- 82 Musée Émile Jean
- 83 MAC-VAL – Musée d'art contemporain du Val-de-Marne
- 84 Musée d'Argenteuil
- 85 Musée archéologique du Val-d'Oise
- 86 Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq
- 87 ARCHÉA, Archéologie en Pays de France
- 88 Musée Jean-Jacques Rousseau
- 89 Musée Tavet-Delacour
- 90 Musée Camille Pissarro
- 91 Musée Daubigny
- 92 Musée d'histoire et de société de Gonesse



### Maison des Illustres

- 1 Bibliothèque de l'Arsenal – Charles Nodier
- 2 Musée Curie
- 3 Maison Auguste Comte
- 4 Ateliers Chana Orloff
- 5 Maison Victor-Hugo
- 6 Musée Louis Pasteur
- 7 Appartement Le Corbusier
- 8 Musée Clémenceau
- 9 Musée national Gustave Moreau
- 10 Musée national Eugène Delacroix
- 11 Maison de Balzac
- 12 Musée national Jean-Jacques Henner
- 13 Musée Yves Saint-Laurent - Paris
- 14 Maison de Pierre Mac Orlan
- 15 Atelier – musée de Rosa Bonheur
- 16 Maison natale de Louis Braille
- 17 Musée Stéphane Mallarmé
- 18 Maison Elsa-Triolet – Louis Aragon
- 19 Château de Vaux-sur-Seine – Carlo Marochetti
- 20 Maison – Musée Raymond Devos
- 21 Maison natale de Claude Debussy
- 22 Château de Médan – Maurice Maeterlinck
- 23 Maison Zola – Musée Dreyfus
- 24 Maison-musée Maurice Ravel
- 25 Château de Monte-Cristo – Alexandre Dumas
- 26 Maison Léon Blum
- 27 Les Maisonnettes – Nadia et Lili Boulanger
- 28 Maison Jean Monnet
- 29 Musée départemental Maurice Denis
- 30 Maison Jean Cocteau

- 31 Maison Atelier Foujita
- 32 Maison Caillebotte
- 33 La Vallée-aux-Loups – Maison de Chateaubriand
- 34 Maison des Jardies – Léon Gambetta
- 35 Bibliothèque Paul Marmottan
- 36 Villa des Brillants – Musée Rodin
- 37 Maison-atelier Émile Boggio
- 38 Maison-atelier de Daubigny
- 39 Maison du Docteur Gachet
- 40 Musée Jean-Jacques Rousseau
- 41 Datcha Tourguéniev
- 42 Bibliothèque Smith-Lesouëf, Maison des artistes
- 43 Château de Jean-Claude Brialy
- 44 Atelier d'Alfred Manessier
- 45 Maison Gainsbourg



### Musée national sous tutelle du ministère de la Culture\*

- 1 Musée du Louvre
- 2 Musée d'Orsay
- 3 Musée national d'art moderne – Centre Georges Pompidou
- 4 Musée du Quai Branly – Jacques Chirac
- 5 Musée national Picasso – Paris
- 6 Musée national des Arts Asiatiques – Guimet
- 7 Musée Rodin
- 8 Musée national de l'histoire de l'immigration
- 9 Musée national Gustave Moreau
- 10 Musée de la musique – Philharmonie de Paris
- 11 Musée de l'Orangerie
- 12 Musée national Eugène Delacroix
- 13 Cité de l'architecture et du patrimoine
- 14 Musée national du Moyen-Âge – Cluny
- 15 Musée des plans reliefs
- 16 Musée national Jean-Jacques Henner
- 17 Musée du château de Fontainebleau
- 18 Musée national de Port-Royal des Champs
- 19 Musée d'archéologie nationale
- 20 Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon
- 21 Musée des châteaux de Malmaison et de Bois Préau
- 22 Cité de la céramique – Sèvres et Limoges
- 23 Musée national de la Renaissance – château d'Écouen

# Musées et Maisons des Illustres

---

## Chiffres clés

---



**131**

Musées de France,  
dont 1 nouveau musée labellisé en 2023

---



**45**

Maisons des Illustres,  
dont 4 nouvelles maisons labellisées  
en 2023

---

### **Accompagner le dynamisme et l'évolution des musées de France**

L'Île-de-France compte 131 musées de France, dont 39 musées nationaux (pour la plupart sous tutelle du ministère de la Culture) et 92 musées de collectivités territoriales, d'associations et de fondations. Ces derniers bénéficient d'aides techniques ou financières de la DRAC, dans le cadre du contrôle scientifique et technique. Cet accompagnement est destiné à favoriser le bon fonctionnement des établissements dans une région qui fait preuve d'un réel dynamisme, comme en témoignent une nouvelle appellation « Musée de France » et quatre nouvelles labellisations « Maison des Illustres » pour l'année 2023. La reconnaissance de l'État porte sur l'intérêt des collections, sur des sites authentiques et sur des projets culturels de qualité portés par des tutelles engagées.

Depuis le printemps 2023, les conséquences de la crise sanitaire sur la fréquentation du public semblent s'éloigner progressivement. Des disparités résiduelles entre les grands établissements et les musées territoriaux persistent, mais les musées qui défendent une politique d'expositions temporaires originales connaissent de très bonnes fréquentations. C'est le cas, à Paris, de « Frida Kahlo, au-delà des apparences » au Palais Galliera, « Nicolas de Staël » au MAM, ou encore « Chana Orloff, sculpter l'époque » au Musée Zadkine. Les expositions consacrées à des figures historiques se démarquent dans une offre très riche, par exemple « Le musée rêvé de Vincent » au Musée Daubigny à Auvers-sur-Oise (95) ou « Marx en France, histoire, usages et représentations » au Musée de l'histoire vivante à Montreuil (93).

Les pratiques professionnelles ont évolué depuis les restrictions dues à la crise sanitaire. Elles intègrent désormais les questions environnementales et énergétiques. Les musées examinent plus finement les impacts écologiques de leurs activités dans une perspective de développement durable, en particulier pour la production des expositions temporaires (transports nationaux et internationaux d'œuvres d'art, coûts induits, aménagements). Par ailleurs, les contenus en ligne se développent, par le versement de données

sur les collections via les bases de données professionnelles, ou de produits culturels sur les sites internet permettant des activités hors-murs. Une journée de rencontres a été organisée par les DRAC Île-de-France et Normandie sur le sujet de la transition écologique le 7 novembre au MAC VAL. Les interventions ont été nourries, particulièrement sur les questions de construction ou d'aménagement de nouveaux espaces, et le partage des usages en faveur du développement durable. Enfin, il est à noter que le musée de la toile de Jouy (Jouy-en-Josas, Yvelines) s'est engagé dans la rédaction d'un projet scientifique et culturel et environnemental, premier PSCE pour la région.

### **Instruire les demandes d'appellation ou de labellisation**

Le Haut Conseil des musées de France a examiné favorablement la demande d'appellation Musée de France du Musée d'histoire et de société de Gonesse (95), confirmée par arrêté du préfet de la région d'Île-de-France le 15 février. L'établissement d'un PSC étant une obligation pour tous les Musées de France, la DRAC accompagne les équipes en effectuant des missions sur place, menées conjointement avec le Service des musées de France (SMF). Sept projets scientifiques et culturels (PSC) ont été déposés pour validation entre le printemps et l'automne 2023, définissant un programme d'actions pour l'enrichissement des collections, la conservation préventive et la restauration, ou encore les aménagements.

Parmi les expositions d'importance soutenues par la DRAC, deux ont obtenu le label Exposition d'Intérêt national en 2023 : « Infirmières, héroïnes silencieuses de la Grande Guerre » au Musée de la Grande Guerre de Meaux (77) et « Le monde ovale de Mac Orlan » au musée de la Seine-et-Marne, à Saint-Cyr-sur-Morin (77). Cette dernière a également été labellisée « Olympiade Culturelle » par Paris 2024, puisqu'elle était programmée dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby organisée par la France. Concernant les Maisons des Illustres, l'année 2023 a été marquée par l'inauguration de la Datcha Tourgueniev le 1<sup>er</sup> septembre, lors des Journées européennes du patrimoine. Construite sur la parcelle haute du domaine des Frênes, la Datcha domine la Villa Viardot, qui a fait l'objet d'une longue restauration. Toutes deux ont été ouvertes à la visite à cette occasion. Quatre labels Maison des Illustres ont en outre été attribués en 2023, dont une dans le Val-de-Marne qui ne possédait pas encore de site labellisé :

- / La bibliothèque Smith-Lesouëf à Nogent-sur-Marne (94);
- / Le château de Jean-Claude Brialy à Monthyon (77);
- / L'atelier d'Alfred Manessier à Émancé (78);
- / La Maison Gainsbourg à Paris (Paris 7<sup>e</sup>).



▲ Datcha Tourgueniev  
à Bougival (78)

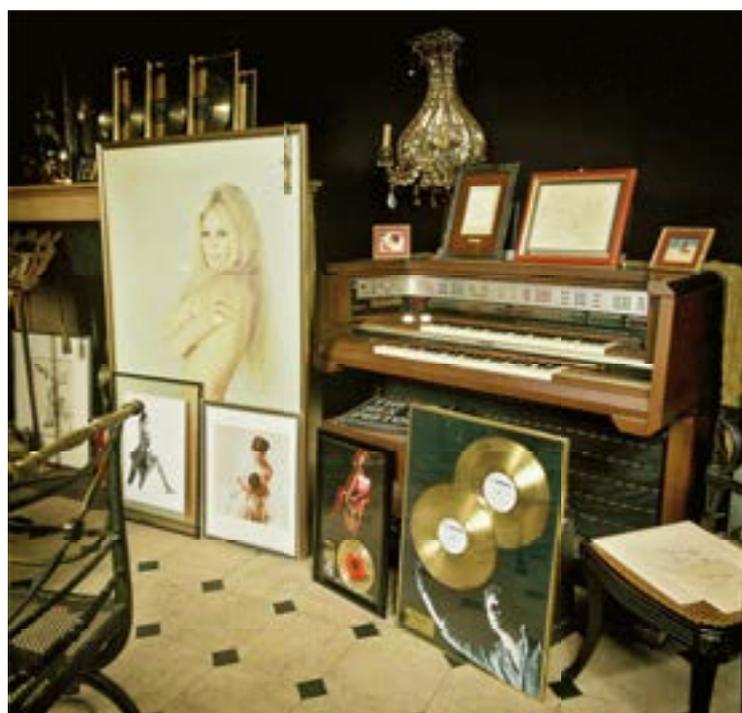
## Focus

### La Maison Gainsbourg (Paris) parmi les Illustres

La Maison Gainsbourg, labellisée Maison des Illustres le 13 juillet, a été inaugurée le 14 septembre.

Pendant plus de trois décennies, la maison de Serge Gainsbourg, sise 5 bis rue de Verneuil, a été préservée par sa fille Charlotte Gainsbourg.

Le projet longuement étudié associe la visite des lieux de vie du célèbre artiste, et propose au numéro 14, un musée consacré à sa vie et son œuvre, une boutique-billetterie et Le Gainsbarre, un café-piano-bar.



▲ Façade  
du 5 bis rue de Verneuil

◀ Salon  
du 5 bis rue de Verneuil

### Enrichir les collections

La DRAC a engagé 150 000 € pour l'acquisition d'œuvres, finançant parfois jusqu'à 80 % du coût total. Le MAC VAL (94) a notamment été soutenu dans sa politique d'achat par un montant de subvention important (66 000 €), pour un ensemble d'œuvres de Suzanne Husky, Juliette Minchin, Jacqueline Lamba ou encore Vera Molnar. Le musée d'art et d'histoire Paul-Éluard de Saint-Denis a également bénéficié d'une subvention pour l'acquisition de deux poèmes et d'une lettre de Paul Éluard, dédiés à René Magritte, et d'une épreuve argentique représentant Nusch et Paul Éluard sous les canisses de l'hôtel Vaste Horizon à Mougins, à l'été 1937.

---

## Focus

### La DRAC auprès des services d'archives

La DRAC est le relais francilien du Service interministériel des archives de France (SIAF) à la fois pour l'animation du réseau régional et pour le soutien aux services d'archives des collectivités territoriales. Dans ce cadre, elle a soutenu 31 projets en 2023, pour un montant de 143 000 € : restauration de registres de délibérations ou d'état-civil, numérisation d'ensembles documentaires tels que des transcriptions d'hypothèques, conception d'expositions autour de fonds d'archives sur la danse, le sport ou l'histoire des villes nouvelles. S'y ajoute un soutien en investissement qui, cette année, a porté sur une opération d'acquisition de rayonnages à hauteur de 45 000 € pour finir d'équiper de nouveaux magasins de conservation les Archives départementales des Hauts-de-Seine.



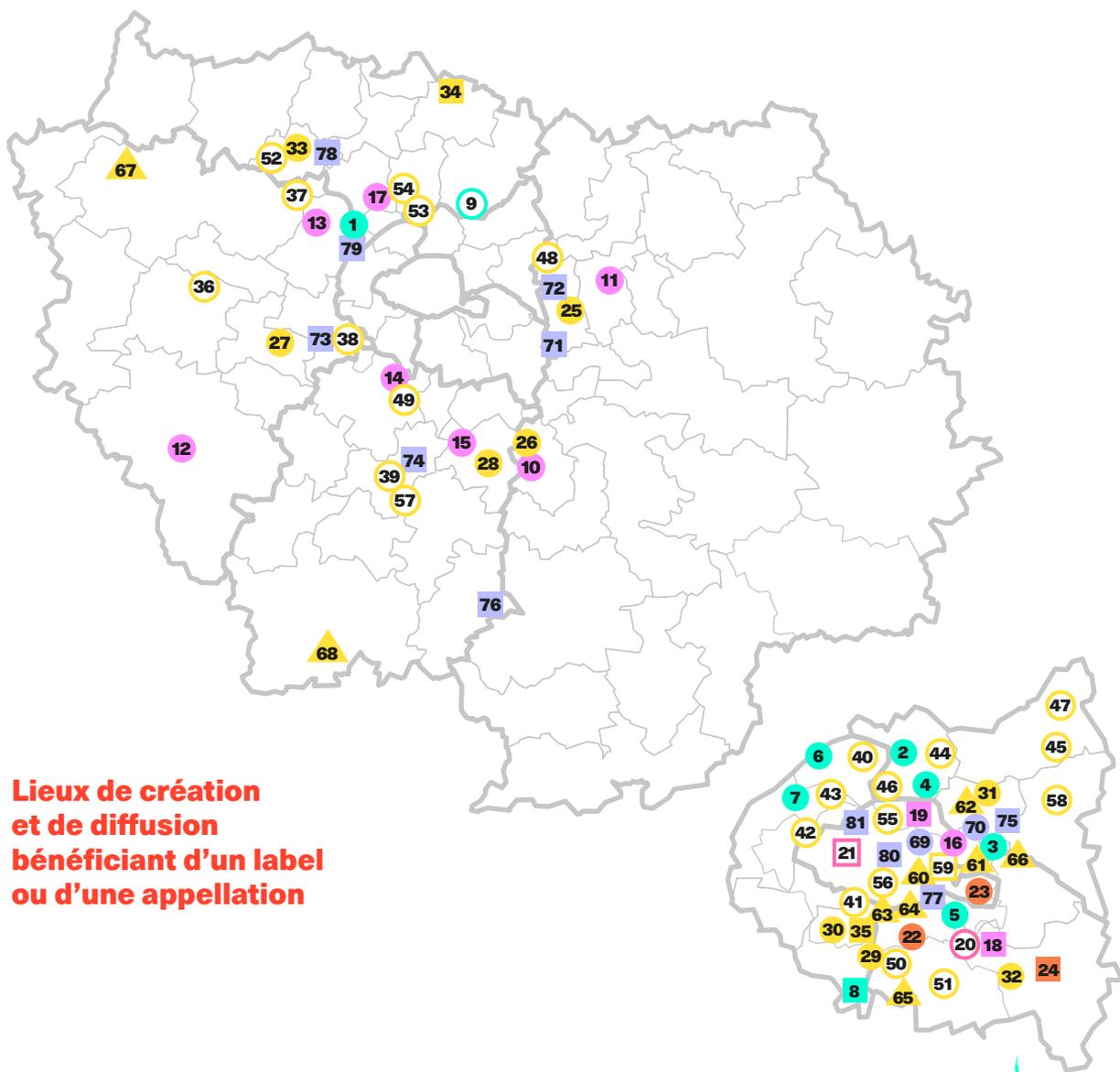
< Transcriptions des Hypothèques (volume n°17) : n°1 du 23 Thermidor an X au n°278 du 26 frimaire an XI (1802 – 1803), Bureau de Mantes-la-Jolie, numérisées par les AD78 avec le soutien de la DRAC



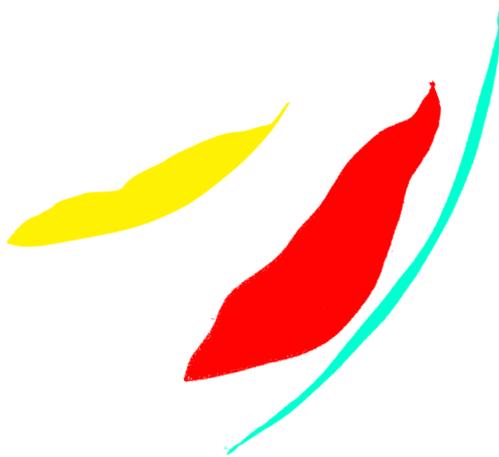
# **Soutien à la création artistique**

**Spectacle vivant**

**Arts visuels**



**Lieux de création  
et de diffusion  
bénéficiant d'un label  
ou d'une appellation**



## THÉÂTRE

### Centre dramatique national

- 1 Théâtre de Sartrouville
- 2 Théâtre Gérard Philipe, Saint-Denis
- 3 Nouveau théâtre de Montreuil
- 4 Théâtre de la Commune, Aubervilliers
- 5 Théâtre des Quartiers d'Ivry
- 6 T2G, Théâtre de Gennevilliers
- 7 Théâtre Nanterre-Amandiers

### Pôle national Cirque

- 8 L'Azimut, Antony et Châtenay-Malabry

### Centre national des arts de la rue et de l'espace public

- 9 Moulin Fondu, Garges-lès-Gonesse

## MUSIQUE

### Scène de musiques actuelles

- 10 L'Empreinte, Savigny-le-Temple
- 11 File 7, Magny-le-Hongre
- 12 L'Usine à Chapeaux, Rambouillet
- 13 La Clef, Saint-Germain-en-Laye
- 14 Paul B, Massy
- 15 Le Plan, Ris-Orangis
- 16 Le Triton, Les Lilas
- 17 Espace Michel Berger, Sannois

### Orchestre national en région

- 18 ONDIF – Orchestre national d'Île-de-France, Alfortville
- 19 Orchestre de chambre, Paris

### Centre national de création musicale

- 20 La Muse en Circuit, Alfortville

### Centre national d'art vocal

- 21 CEN-Accentus, Paris

## DANSE

### Centre de développement chorégraphique national

- 22 La Briqueterie, Vitry-sur-Seine
- 23 Atelier de Paris

### Centre chorégraphique national

- 24 CCN de Créteil et du Val-de-Marne

## PLURIDISCIPLINAIRE

### Scène nationale

- 25 La Ferme du Buisson, Noisiel
- 26 Théâtre Sénart, Lieusaint
- 27 TSQY – Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines
- 28 Scène nationale de l'Essonne, Agora-Desnos, Evry
- 29 Les Gémeaux, Sceaux
- 30 Théâtre 71, Malakoff
- 31 MC93, Bobigny
- 32 MAC - Maison des Arts et de la Culture, Créteil
- 33 Points Communs – Scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val-d'Oise

### Centre culturel de rencontre

- 34 Abbaye de Royaumont, Asnières-sur-Oise
- 35 Le Plus petit cirque du monde, Bagneux

### Scène conventionnée d'intérêt national

- 36 La Barbacane, Beynes
- 37 Le Sax, Achères
- 38 L'Onde Théâtre – Centre d'art, Vélizy
- 39 Le Rack'Am, Brétigny-sur-Orge
- 40 Le Tamanoir, Gennevilliers
- 41 Théâtre de Vanves
- 42 Théâtre de Suresnes Jean Vilard
- 43 Maison de la musique, Nanterre
- 44 La Maison des Jonglages, La Courneuve
- 45 La Poudrerie, Sevran
- 46 Espace 1789, Saint-Ouen
- 47 Théâtre Louis Aragon, Tremblay-en-France
- 48 Les Cuizines, Chelles
- 49 Opéra de Massy
- 50 Théâtre Romain Rolland, Villejuif
- 51 Théâtre Cinéma Paul Éluard, Choisy-le-Roi
- 52 Le Centre des Arts, Enghien-les-Bains
- 54 PIVO – Pôle itinérant en Val-d'Oise, Eaubonne
- 55 L'étoile du nord, Paris
- 56 2R2C – De Rue et de Cirque, Paris
- 57 Théâtre de Brétigny
- 58 Théâtre de Rosny-sous-bois

### Centre national de la marionnette

- 59 Le Mouffetard, Paris

### Atelier de fabrication artistique

- 60 À suivre, La Loge, Théâtre aux mains nues, Paris
- 61 L'Échangeur, Bagnolet
- 62 La Nef, Banlieues Bleues la Dynamo, Collectif Surnatural Caracol, Pantin
- 63 Anis Gras, Arcueil
- 64 Le Générateur, Gentilly
- 65 Maison du conte, Chevilly-Larue
- 66 Musique au comptoir, Fontenay-sous-Bois
- 67 Collectif 12, Mantes-la-Jolie
- 68 Le Silo, Le Mérévillois

## ARTS VISUELS

### Fonds régional d'art contemporain

- 69 Le Plateau, Paris
- 70 Les Réserves, Romainville

### Centre d'art contemporain

- 71 Centre Photographique d'Île-de-France, Pontault-Combault
- 72 La ferme du Buisson, Noisiel
- 73 Micro Onde – Centre d'art contemporain de L'Onde, Vélizy
- 74 CAC, Brétigny
- 75 La Galerie, Noisy-le-Sec
- 76 Le Cyclop de Jean Tinguely, Milly-la-Forêt
- 77 Le CREDAC, Ivry-sur-Seine
- 78 Abbaye de Maubuisson, Saint-Ouen-l'Aumône
- 79 La Graineterie, Houilles
- 80 Betonsalon, Paris
- 81 Le Bal, Paris

### Autres lieux de spectacle suivis par la DRAC à Paris

Théâtre de la Cité internationale, Théâtre des Bouffes du Nord, Athénée – Théâtre Louis Jouvet, Théâtre Ouvert, Théâtre de la Bastille, La Péniche-Opéra, Arcal

# Spectacle vivant

---

## **Théâtre et arts associés**

---

### **Labels nationaux et appellations**

- 7** centres dramatiques nationaux (CDN)
- 9** scènes nationales (SN)
- 1** pôle national cirque (PNC)
- 1** centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)
- 1** centre national de la marionnette (CNMA)
- 1** centre culturel de rencontre (CCR)
- 9** scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)

### **Autres lieux**

- 25** lieux de création et de diffusion
- 8** ateliers de fabrique artistique (AFA)
- 3** lieux de compagnonnage pour la marionnette
- 35** lieux ou équipes soutenus au titre d'une résidence artistique

### **Aides aux équipes**

- 108** équipes indépendantes conventionnées sur trois ans
- 14** équipes indépendantes conventionnées sur deux ans
- 59** équipes aidées au projet



## Musique

---

### Labels nationaux et appellations

- 1 centre national de création musicale (CNCM)
- 1 centre national d'art vocal (CNAV)
- 8 scènes de musiques actuelles (SMAC)
- 1 centre culturel de rencontre (CCR)
- 2 orchestres nationaux en région (ONR)
- 7 scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)

### Autres lieux

- 2 studios
- 1 bibliothèque musicale
- 7 ateliers de fabrique artistique (AFA), dont 5 dédiés à la musique et 2 pluridisciplinaires
- 21 lieux soutenus au titre d'une résidence artistique
- 10 lieux conventionnés
- 1 centre de formation du musicien intervenant (CFMI)
- 7 établissements en charge de formation continue et de l'insertion

### Aides aux équipes

- 25 ensembles conventionnés (3 ans)
- 36 ensembles en structuration (2 ans)
- 39 équipes aidées au projet
- 4 orchestres associatifs
- 18 compositrices et compositeurs soutenus dans le cadre du dispositif d'aide à l'écriture d'une œuvre musicale originale

## Danse

---

### Labels nationaux et appellations

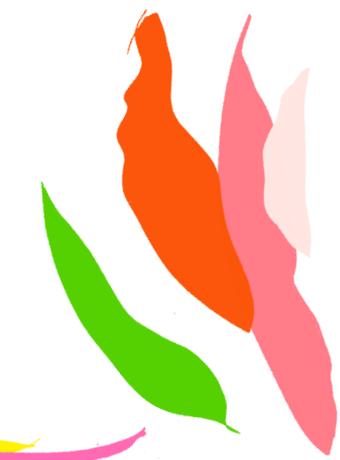
- 1 centre chorégraphique national (CCN)
- 2 centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)
- 7 scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)

### Autres lieux

- 2 ateliers de fabrique artistique (AFA)
- 16 lieux soutenus au titre d'une résidence artistique
- 8 lieux conventionnés
- 1 réseau conventionné
- 5 centres habilités à dispenser la formation de professeur de danse

### Aides aux équipes

- 1 équipe conventionnée à 4 ans
- 13 compagnies ou ensembles conventionnés (3 ans)
- 21 compagnies ou ensembles en structuration (2 ans)
- 39 équipes aidées au projet



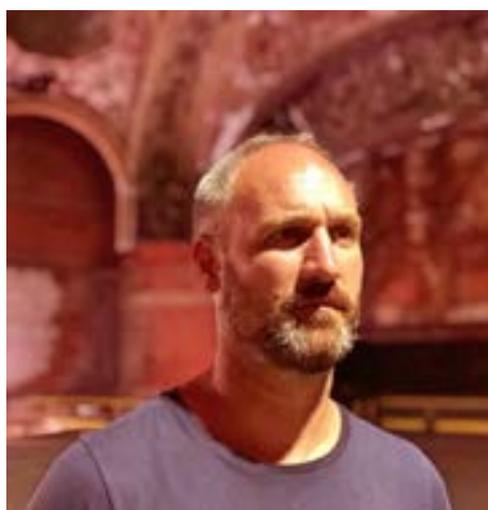
### Accompagner la vitalité et la diversité de la création

La DRAC assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions qui relèvent des politiques nationales en faveur de la création et de la diffusion de la danse, de la musique, du théâtre et des disciplines associées (arts de la rue, arts du cirque, théâtre d'objet, conte) et des arts visuels. En outre, elle met en œuvre la réglementation et contrôle le respect des déclarations d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants (licences) et des informations de prestation de service d'entrepreneurs étrangers.

La DRAC assure par ailleurs une mission d'expertise artistique et des propositions d'action, de négociation et de mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle régionale. Elle apporte son soutien aux lieux de création et de diffusion, ainsi qu'aux équipes indépendantes et aux artistes dans un souci d'exigence artistique et de soutien à l'emploi. Les lieux labellisés par le ministère de la Culture ont notamment, dans le cadre de leur cahier des missions et des charges, des engagements structurels (artistiques, culturels, territoriaux, professionnels) qui participent de la diversité artistique. Avec l'attention portée au rééquilibrage des moyens de production entre les femmes et les hommes, la politique mise en œuvre par la DRAC vise à garantir et à renforcer la pluralité des esthétiques. Cela se traduit par une attention particulière à l'endroit des disciplines dites « fragiles » telles que les arts de la rue et de l'espace public – secteur très impacté par la crise sanitaire et qui a fait l'objet de moyens importants dans le cadre du plan de relance – mais également les arts de la marionnette et du théâtre d'objet, ainsi que les arts du cirque.

Les changements de direction effectués en 2023 au sein de structures d'envergure attestent d'un renouvellement des champs disciplinaires mais aussi des formes d'adresse aux publics : au CDN de Sartrouville, la nomination d'Abdelwaheb Sefsaf est venue répondre à des enjeux de pluralité artistique, avec un projet tourné vers des formes de théâtre musical, participatives et destinées à l'ensemble des publics, dès le plus jeune âge. La nomination de Matthias Tronqual à la direction de la Scène nationale d'Évry est une reconnaissance de la nécessité de prise en compte de la jeunesse et des changements de pratique des spectateurs. Située dans un centre commercial, la Scène nationale offre des temps d'accueil des adultes

- ✓ Façade de la Scène nationale de l'Essonne à Évry
- Matthias Tronqual, son nouveau directeur



▼ Claire Dupont,  
nouvelle directrice du Théâtre  
de la Bastille



**Les moyens  
alloués au secteur  
indépendant  
ont permis un  
accompagnement  
fort des artistes  
féminines**

et des enfants par le biais de la programmation de spectacles mais également d'ateliers participatifs dans différents champs de la création et tout au long de la journée. Ce projet est résolument ouvert sur l'espace public et accorde aussi une place forte aux arts dans l'espace public pour une réappropriation par les habitants de leurs espaces communs.

Nommée à la tête du Théâtre de la Bastille, Claire Dupont entend poursuivre le remarquable engagement de ce dernier en faveur de la création de projets pluridisciplinaires, tout en initiant de nouveaux axes de travail à l'international, notamment en direction des artistes des pays du bassin méditerranéen. Claire Dupont prévoit de déployer une maison de production au service des artistes et des publics, dans le souci constant de constituer un « écho du monde ». Elle souhaite également favoriser l'appropriation de ce lieu du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris par les habitants en renforçant les collaborations et les actions culturelles sur le territoire, en créant un projet participatif annuel et des actions hors-les-murs.

La nomination de Mehdi Kerkouche au CCN de Créteil témoigne que ce lieu labellisé est un espace sans frontières, à l'image de la danse, un horizon ouvert à toutes les diversités sans restriction de genres et connecté à tous les récits et identités plurielles.

Dans la lignée des schémas régionaux initiés par la DRAC sur les musiques actuelles ou les arts visuels, l'activation du Schéma d'orientation des arts du cirque — qui est passé en 2023 dans sa phase de diagnostic — permettra d'établir les bases d'une politique publique concertée en faveur de cette discipline sur le territoire régional.

#### **Promouvoir l'égalité femmes-hommes à tous les niveaux**

La DRAC met en œuvre une politique volontariste de rééquilibrage des moyens de production entre les femmes et les hommes, mais également en faveur de la représentativité de l'ensemble des disciplines de la création.

Dans le cadre de la réforme des aides déconcentrées au spectacle vivant, les moyens alloués au secteur indépendant ont permis un accompagnement fort des artistes féminines, tant dans le cadre des conventionnements pluriannuels de compagnies que des aides aux projets de création.

Même si certains secteurs restent historiquement déséquilibrés en matière de parité (musique, arts de la rue et de l'espace public), la politique mise en œuvre vise à favoriser un mouvement structurel de mise en valeur des femmes, toutes disciplines confondues. Au-delà du nombre d'équipes conventionnées dirigées par des femmes, la revalorisation de leurs niveaux de subventionnement est un deuxième levier fort de rééquilibrage qui permet de gommer des inégalités profondes.

Dans le champ du théâtre et des arts associés, la réforme mise en œuvre depuis 2021 a permis la mise en place du conventionnement à deux ans qui n'existait pas auparavant. Depuis, cet outil a permis de faire entrer quinze compagnies dirigées par des femmes dans le dispositif du conventionnement. En 2023, les moyens alloués au secteur indépendant ont atteint la parité, alors qu'ils étaient de 70 % pour les hommes et 30 % pour les femmes jusqu'alors. Des femmes issues des secteurs du cirque et des arts de la rue voient ainsi leur parcours artistique accompagné et reconnu par le soutien de l'État.

Dans le domaine chorégraphique, si la danse contemporaine est majoritaire, les compagnies aidées dans ce champ présentent toutefois des démarches et orientations artistiques très variées : danse écrite, performance, installation, danse mêlant théâtre ou art numérique, etc. Le hip-hop, la danse baroque et la danse jazz, bien que peu représentées, font aussi l'objet

## Soutien à la création artistique

de conventionnements et d'aides aux projets.

Dans le domaine de la musique, les ensembles conventionnés sont majoritairement dirigés par des hommes ; seul un quart d'entre eux le sont par des femmes. On note une présence plus importante de directrices dans le jazz et musiques improvisées et les musiques du monde, la musique contemporaine et la musique ancienne.

Le soutien à la résidence de création (annuelle ou pluriannuelle) est aussi un outil de ce double objectif de rééquilibrage entre hommes et femmes, mais aussi entre les esthétiques : il permet d'accompagner de manière précise la mise en œuvre d'un projet de création et de diffusion, au plus près des territoires, dans le souci de l'exigence artistique et du dialogue avec les collectivités territoriales partenaires. Dans ce cadre, de nombreuses structures dirigées par des femmes — et dans des champs où elles sont encore trop peu représentées — sont accompagnées : Les Noctambules (Nanterre, arts du cirque et arts dans l'espace public, danse), À suivre (Paris, arts de la rue), Parades (Nanterre, arts de la rue), Des Ricochets sous les pavés (Arcueil, arts de la rue), etc.

Le soutien aux disciplines fragiles, dont les conditions de diffusion ont été détériorées depuis la crise sanitaire, a été au cœur de la politique mise en œuvre par la DRAC en 2023 : le soutien aux arts de la rue et de l'espace public représente 2 % du budget du champ du théâtre et arts associés, contre 1 % les années précédentes. Le soutien à des acteurs structurants du réseau francilien, tel que le réseau RISOTTO, qui favorise la mutualisation entre acteurs d'envergures variées pour des productions artistiques et leur diffusion en itinérance, est le signe d'une attention très forte des politiques publiques à cet écosystème. La DRAC anime avec ce secteur un dialogue structurant qui permet de l'insérer davantage dans ses politiques publiques.

> Spectacle *Toute une vie ici* avec la compagnie du Théâtre du voyage intérieur à Verrières-le-Buisson (91).  
Opérateur : Des Ricochets sous les pavés  
▼ Judith Frydman (à gauche), directrice de l'opérateur Des Ricochets sous les pavés, Arcueil (94)



### **Une action prioritaire en direction de la grande couronne**

La DRAC consacre la moitié de ses crédits au soutien du spectacle vivant. 70% de ces crédits sont accordés aux lieux de spectacle, particulièrement nombreux en Île-de-France qui concentre plus du tiers de l'offre nationale. Fruit de l'histoire, l'essentiel de cette offre – 34 lieux de spectacle labellisés – se concentre à Paris et dans ses abords immédiats. Aussi l'intervention de la DRAC en faveur de l'offre culturelle dans les départements de la grande couronne reste-t-elle une priorité, qui avait permis d'orienter les crédits du plan de relance en faveur de ces départements.

La DRAC favorise par ailleurs les résidences d'implantation de compagnies de spectacle vivant au cœur des territoires de grande couronne.

Des soutiens forts et dans des dynamiques partagées avec les collectivités territoriales permettent de financer des résidences longues (trois années) de compagnies dans des territoires éloignés de l'offre culturelle.

Le financement des festivals est lui aussi accordé prioritairement aux projets situés dans les zones peu pourvues.

En Seine-et-Marne, le soutien renforcé aux structures telles que L'Envolée dans le Val Briard, avec des objectifs croisés entre différentes disciplines du spectacle vivant aussi bien qu'en termes d'éducation artistique et culturelle, permet un accompagnement marqué en faveur de ces initiatives portées par les collectivités territoriales.

Les efforts se poursuivent également en faveur des Yvelines avec, en 2023, l'augmentation du soutien de la DRAC au CDN de Sartrouville – seul CDN situé en grande couronne – à l'arrivée de son nouveau directeur en janvier.

Le soutien à L'Onde (Vélizy), seule Scène conventionnée « Art et création pour la danse » a également été revalorisé, de même que pour L'Usine à Chapeaux (Rambouillet) et La Clef (Saint-Germain-en-Laye), labellisées Scènes de musiques actuelles. Le conventionnement triennal accordé par ailleurs au projet « Marionnettes en scènes » situé à Magnanville participe non seulement d'une densification de l'offre de spectacle vivant mais aussi de l'attention portée à des disciplines moins représentées.

La Scène nationale d'Évry et de l'Essonne a pu faire l'objet d'un renforcement structurel du soutien de la DRAC, à l'occasion du renouvellement de sa direction en janvier.

Dans le Val-d'Oise, la DRAC a renforcé son accompagnement du Forum Vauréal pour permettre le déploiement du projet dans le nouvel équipement. Elle a également renforcé celui du réseau Escale danse pour sa capacité à faire rayonner l'art chorégraphique sur le territoire départemental, et soutenu l'Espace Michel Berger, Scène de musiques actuelles de Sannois.

## Focus

### Le Forum II, nouveau lieu de musiques actuelles à Vauréal (95)

Le Forum I, créé en 1994, accueillait plus de 50 concerts par an. Devant le succès de cet équipement, et compte tenu de la qualité du projet porté par sa directrice Aurélie Vanden Born en termes de programmation et d'action culturelle, la construction d'un nouveau lieu, plus grand, plus moderne, plus adapté aux formes actuelles, a été impulsée par les collectivités territoriales. La DRAC et le Conseil régional d'Île-de-France ont accompagné l'agglomération de Cergy-Pontoise pour financer ce nouvel équipement. La DRAC a consacré 2 M€ à ce projet d'investissement.

En septembre 2023, le Forum II a été inauguré. Les habitants, les professionnels des musiques actuelles et les partenaires publics du territoire ont pu découvrir ce nouvel équipement avec ses deux salles de 858 et 150 places, et ses studios de répétitions. Le projet du Forum II est axé sur le partage du lieu avec les habitants et le territoire. Ce sera un lieu d'accueil des artistes émergents autant que confirmés, un lieu de concerts et de convivialité. Il permet d'insuffler une nouvelle dynamique pour les musiques actuelles dans le Val-d'Oise et plus globalement en Île-de-France.



▲ Le Forum II, Vauréal (95), intérieur et extérieur





**En 2023,  
120 jeunes  
musiciens,  
danseurs,  
comédiens  
ont obtenu  
leurs diplôme  
national  
supérieur**



### **Soutenir la formation et l'enseignement supérieur et spécialisé**

Dans le cadre de ses missions, la DRAC opère un suivi régulier des deux Pôles d'enseignement supérieur implantés sur le territoire. Elle s'assure de leur bon fonctionnement et veille à la structuration d'une offre de formation cohérente et de qualité en Île-de-France.

En 2022-2023, le Pôle Sup'93 et le Pôle Supérieur Paris-Boulogne (PSPBB) ont accueilli plus de 350 étudiants, étudiantes et stagiaires. Ces deux établissements forment les artistes et pédagogues de demain dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre. Cette même année, environ 120 jeunes musiciens et musiciennes, danseurs et danseuses, comédiens et comédiennes ont obtenu leurs diplôme national supérieur de professionnel de la musique, de la danse et du théâtre. Certains d'entre eux ont également obtenu leur diplôme d'État de professeur de musique ou de théâtre.

Le Pôle Sup'93 et le PSPBB ont regorgé de projets. Au Pôle Sup'93, les projets de médiation ont amené les étudiants auprès des malades à l'hôpital avec l'association Tournesol. Certains étudiants du Pôle Sup'93 se sont déplacés en Inde pour un projet hors norme. Au PSPBB, les musiciennes et musiciens des départements jazz et musiques actuelles se sont produits dans des lieux labellisés et conventionnés avec la DRAC : la Scène de musiques actuelles EMB de Sannois ou Le Comptoir à Fontenay-sous-Bois.

Pour ces deux établissements, les démarches de lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes sont au cœur des projets d'établissement et se déclinent sous différentes formes (ateliers, formations, etc.).

Par ailleurs, la DRAC soutient des équipements structurants dans le champ de la formation, de l'enseignement et de l'apprentissage, dont les projets s'inscrivent dans les priorités énoncées par le ministère de la Culture.

Elle mène à ce titre un travail d'accompagnement, de pilotage et d'expertise auprès de ces structures, afin de leur permettre de valoriser leurs spécificités, en les maintenant dans des ambitions de qualification, de montée en compétence, de soutenabilité des modèles économiques. Ainsi, le Centre de formation aux professionnels du spectacle (CFPTS) situé à Bagnolet, nationalement reconnu pour la qualité de ses formations de l'ensemble des techniciens du spectacle, a connu des difficultés importantes face à la réforme de la formation. En dialogue constant avec la DRAC, qui a pu l'accompagner financièrement et lui faire bénéficier de son expertise, il a pu retrouver une stabilité. Acteur majeur des formations à la lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes, le CFPTS a encore vu sa notoriété accrue et sa qualité reconnue par le secteur.

L'École supérieure du comédien par alternance (ESCA) situé à Asnières, seul centre de formation aux apprentis pour les comédiens, qui a formé la plupart des grands directeurs et directrices de structures labellisées aujourd'hui, a également connu des difficultés financières liées de manière inhérente à la spécificité de son modèle. Grâce au soutien financier et à l'expertise de la DRAC et des services concernés au ministère de la Culture, l'ESCA est progressivement en train de stabiliser un modèle viable permettant le maintien de la formation d'apprentis de tous âges et d'origines sociales très diverses.

## Arts visuels

---

### Labels nationaux

6 centres d'art labellisés d'intérêt national (CACIN)

1 Fonds régional d'art contemporain (FRAC)

### Autres lieux

4 ateliers de fabrique artistique (AFA)

1 réseau conventionné

5 festivals de photographie

17 lieux de diffusion

### Aides aux artistes

32 aides individuelles à la création

40 aides à l'installation d'atelier et à l'achat de matériel

50 ateliers et ateliers-logements attribués

15 résidences d'artistes

2 commandes finalisées au titre du 1% artistique



### **Accompagner le foisonnement artistique de l'Île-de-France**

L'année 2023 a été marquée par plusieurs temps forts, tels que les commissions annuelles pour l'Aide individuelle à la création (AIC) en juin, avec 32 artistes lauréats (sur 314 dossiers déposés et recevables), et l'Aide à l'installation d'atelier (AIA) en septembre avec 40 artistes lauréats (sur 112 dossiers). Ces aides s'adressent aux artistes visuels de tout le territoire francilien, toutes disciplines confondues (peinture, sculpture, vidéo, performance, installation), et de toutes générations. Les lauréats sont représentatifs du foisonnement et de la richesse artistique francilienne, avec par exemple les artistes Anne Bourse, Chloé Dugit-Gros, Anne Rochette, Simon Ripoll-Hurrier, Fabienne Audéoud, Marc Johnson ou Noémie Bablet. Parmi les lauréats, Louidgi Beltrame bénéficie en 2024 d'une importante exposition personnelle au CREDAC d'Ivry, l'un des 6 centres d'art labellisés d'intérêt national en Île-de-France (CACIN). La programmation variée des CACIN a inclus des expositions très remarquées en 2023 comme celle du britannique Victor Burgin au Centre Photographique d'Île-de-France à Pontault-Combault (77), celle consacrée à la compositrice Pauline Oliveros à Bétonsalon (Paris 13<sup>e</sup>) qui a battu des records de fréquentation, l'exposition historique de Tomaso Binga (pseudonyme de l'artiste italienne Bianca Pucciarelli Menna) à La Galerie à Noisy-le-Sec (93), l'exposition de groupe *Quotidiens Communs* à la Ferme du Buisson (77) ou encore l'exposition de Carlotta Bailly-Borg et Cécile Bouffard au CAC Brétigny (91).

Dans le cadre du SODAVI (Schéma d'orientation des arts visuels en Île-de-France), une journée professionnelle dédiée aux ateliers collectifs partagés en Île-de-France, s'est déroulée à Artagon, tiers-lieu à Pantin (93). Elle s'est traduite par la création d'une mission, confiée à Ancoats (coopérative d'entrepreneurs et consultants culturels), pour prolonger la réflexion sur les problématiques auxquelles sont confrontés les artistes franciliens et le rôle des lieux de fabrique artistique. Quatre de ces lieux sont soutenus au fonctionnement par la DRAC : le Wonder (Bobigny, 93), le Houloc (Aubervilliers, 93), le Doc (Paris 19<sup>e</sup>) et Pauline Perplexe (Arcueil, 94).

Toujours dans le cadre du SODAVI, la journée professionnelle du réseau TRAM a eu lieu en novembre 2023 au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris autour du thème de l'éco-responsabilité et de la transition écologique. Le réseau TRAM réunit 35 structures professionnelles d'arts visuels en Île-de-France, dont les 6 CACIN et le FRAC. Plus de 200 participants ont pu, au cours de cette journée, assister à des ateliers, des tables rondes et des conférences centrées sur le cycle de vie des expositions, les leviers d'action possibles dans le monde des arts visuels pour agir face aux défis du changement climatique.

Enfin, un contrat de filière (inscrit dans le cadre du SODAVI) a été signé en janvier 2023 avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et a donné lieu à un appel à projets sur le thème de l'hospitalité artistique, qui impliquait la coopération de plusieurs acteurs. 27 projets ont été déposés par les structures du territoire et 13 ont été retenus, qui sont encore en cours de réalisation.

## Focus



▲ Emmanuel Lagarrigue  
1 % artistique au Collège  
Nelson Mandela à  
Champigny-sur-Marne (94)

### Le 1 % artistique, ou la création dans l'espace public

Parmi les missions principales de la DRAC, la procédure du 1 % artistique occupe une place singulière. Mise en place en 1951, cette procédure de commande artistique est une obligation légale pour la construction des bâtiments de l'État, de ses établissements publics et des collectivités territoriales. La DRAC accompagne chaque nouvelle procédure sur le territoire francilien. La procédure implique la constitution d'un comité de sélection comportant sept membres (représentants de la maîtrise d'ouvrage, du cabinet d'architecture, des usagers du bâtiment, de la DRAC et trois personnalités qualifiées, dont un artiste issu des organisations professionnelles). La durée moyenne de la procédure est d'environ 18 mois, pendant lesquels le comité se réunit trois fois et procède à la présélection des artistes amenés à concourir, puis à la désignation de l'artiste lauréat.

Du fait de la spécificité du territoire francilien et du grand nombre d'établissements d'enseignement présents dans toute la région, les procédures de 1 % sont très nombreuses sur le territoire régional. Une douzaine d'entre elles sont en cours entre 2023 et 2024. Les Conseils départementaux de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sont très engagés dans le processus, notamment pour leurs collègues. Deux procédures ont été achevées en 2023 : l'œuvre d'Anna Saint-Pierre aux Ateliers Médicis à Clichy-Montfermeil (93) et celle d'Emmanuel Lagarrigue au collège Nelson Mandela à Champigny-sur-Marne (94).

### Faciliter l'accès des artistes aux ateliers et ateliers-logements

Plus de la moitié des artistes plasticiens inscrits à la Maison des Artistes en France résident en Île-de-France. Dans ce contexte régional de forte demande doublé d'une crise du logement, la DRAC oriente les artistes vers des ateliers-logements et ateliers vacants chaque année, en tenant compte à la fois de la qualité du travail artistique et des conditions réglementaires. L'attribution d'un atelier-logement constitue une aide déterminante pour les artistes visuels. Chaque année des ateliers et des ateliers-logements sont négociés par la DRAC sans paiement de subvention : en 2023, sur les 50 ateliers et ateliers-logements annoncés vacants, 68 % ont été négociés, 30 % étaient réservés au ministère de la Culture et 2 % appartenaient au contingent préfectoral.

27 ateliers-logements, 20 ateliers et 3 logements ont été vacants en 2023. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 37 artistes ont signé un contrat de location et 13 ateliers et ateliers-logements sont en cours d'attribution. Les femmes représentent 54 % des artistes relogés.

## Focus

### Le FRAC mène un projet essentiel de soutien à la création artistique contemporaine et d'accessibilité à l'art

#### Les 40 ans du FRAC d'Île-de-France

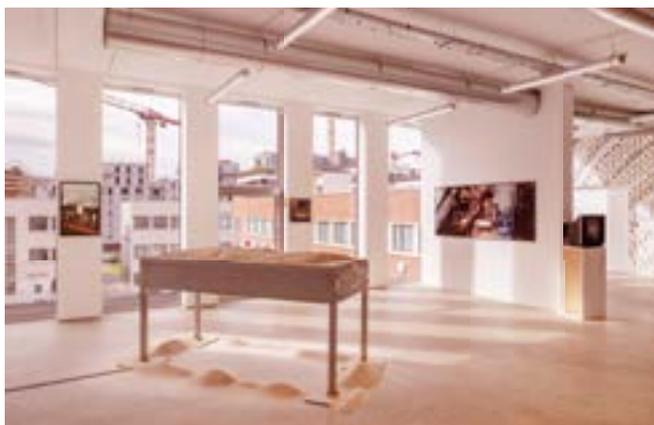
Créés en 1982 par l'État sur la base d'un partenariat avec les Conseils régionaux, les Fonds régionaux d'art contemporain sont des outils indispensables de l'écosystème français en matière d'arts visuels. Aux côtés du Conseil régional d'Île-de-France, la DRAC soutient le FRAC d'Île-de-France à hauteur de 647 000 € (soit un quart du budget de la structure), pour son fonctionnement et ses acquisitions. Le FRAC mène un projet essentiel de soutien à la création artistique contemporaine et d'accessibilité à l'art, reposant sur trois axes complémentaires :

/ Enrichissement et diffusion de sa collection, principalement sur le territoire régional;

/ Programme d'expositions et d'événements au Plateau, aux Réserves et hors-les-murs;

/ Actions de médiation en direction de tous les publics.

Le nouveau projet du FRAC impulsé par Céline Poulin, nommée directrice en mai 2023, répond aux enjeux du monde actuel, aux nécessités de l'art et aux besoins du territoire francilien. Pour ce faire, la programmation décloisonne les pratiques, les espaces d'exposition et les zones géographiques et place ses usagers et usagères au centre des expositions, de la création et de la collection. D'une part, en s'appuyant sur la spécificité du FRAC, structure multi-sites, qui lui permet de se déployer dans différents espaces, au Plateau (Paris 19<sup>e</sup>), aux Réserves à Romainville (93), dans les lycées et au sein d'un réseau de partenaires du champ culturel, associatif et médico-social. D'autre part, en privilégiant la co-création, la pratique amateur et la rencontre directe avec les artistes, tout en ouvrant la collection à la participation, dans la logique des droits culturels et de l'éducation populaire. Pour les 40 ans des FRAC, il s'est agi à la fois de repenser l'histoire de l'institution, construite notamment par le biais de sa collection, et de tendre vers des futurs communs et désirables. À cette occasion, l'exposition s'est déployée sur deux lieux du quartier culturel de Romainville : Les Réserves du FRAC et la Chaufferie de la Fondation Fiminco. Plusieurs commissaires (Jade Barget, Daisy Lambert, Camille Martin, Céline Poulin & Elsa Vettier) ont ainsi été invitées à écrire leur propre récit à partir des pièces de la collection en dialogue avec d'autres œuvres, dans un esprit d'ouverture aux quartiers alentours et aux bruits du monde.

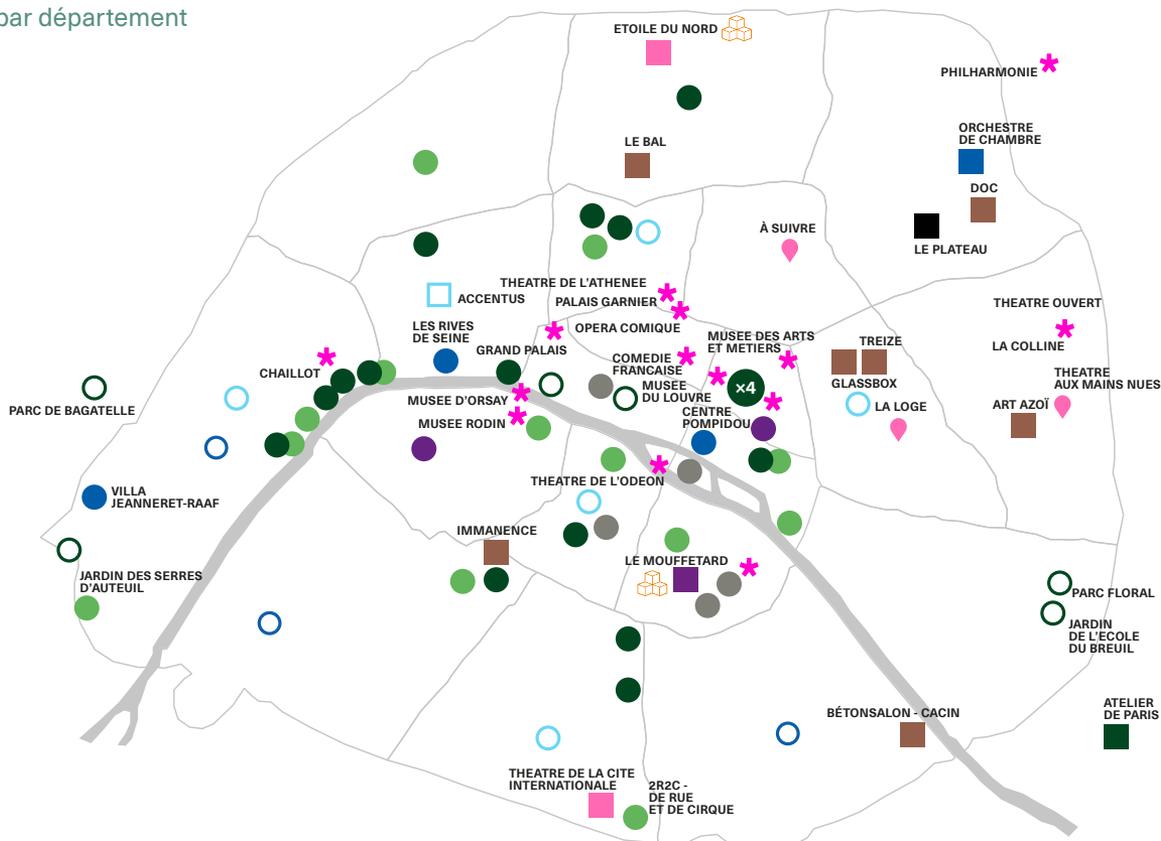


< Vue de 40 ans du Frac!  
Exposition *Gunaikēion*,  
FRAC Île-de-France,  
les Réserves, avec au 1<sup>er</sup>  
plan *Glissement de terrain*,  
Stéphanie Brossard, 2020 /  
Adagp, Paris, 2024





# **Actions de la DRAC par département**



## L'action de la DRAC Île-de-France à Paris

En 2023, la DRAC a consacré 34,9 M€ aux structures et acteurs de la culture établis à Paris, soit le quart de ses crédits d'intervention, un montant à pondérer par le fait que les sièges sociaux des structures agissant au niveau régional sont souvent situés à Paris, et par la déconcentration récente de plusieurs structures culturelles parisiennes dont le suivi était jusqu'alors géré par l'administration centrale du ministère de la Culture.

Paris est couverte pour 93 % de sa surface par des servitudes patrimoniales. La ville compte en effet 1 957 monuments historiques (la moitié du patrimoine francilien protégé), 25 sites classés (2 090 ha), 3 sites inscrits (4 375 ha) et 2 Sites patrimoniaux remarquables possédant un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (le Marais et le 7<sup>e</sup> arrondissement).

Cette richesse exceptionnelle explique le très grand nombre d'avis rendus en 2023 par les Architectes des bâtiments de France compétents sur les 20 arrondissements parisiens (15 823). L'UDAP de Paris, service de la DRAC, a consacré un travail important d'instruction des autorisations de travaux dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Concernant l'action culturelle, l'État et la Ville de Paris consacrent leurs efforts conjoints aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Deux nouvelles conventions pluriannuelles sont ainsi en cours d'élaboration en 2023 : avec l'association l'Intestine transition, qui mène des ateliers de danse participatifs dans l'espace public autour de la Porte de Chapelle, et avec le Théâtre de la Cité Internationale, qui développe un important programme d'actions en direction du champ social, dans le sud parisien

et le Val-de-Marne. La nouvelle médiathèque James-Baldwin, située dans un QPV du 19<sup>e</sup> arrondissement, a pu réaliser d'importants investissements grâce à la dotation générale de décentralisation (DGD) pilotée par la DRAC. Dans les secteurs de la création, l'émergence et la pluralité des esthétiques ont été recherchés avec un accompagnement renforcé de L'Étoile du Nord, des Plateaux sauvages, du Théâtre Paris-Villette, du Nouveau théâtre de l'Atalante ou bien encore de l'Atelier du plateau.

---

## Chiffres clés 2023

### Action culturelle

**3** lieux conventionnés :  
le Théâtre Paris-Villette, les Plateaux sauvages  
et Le Bal

### Livre et lecture

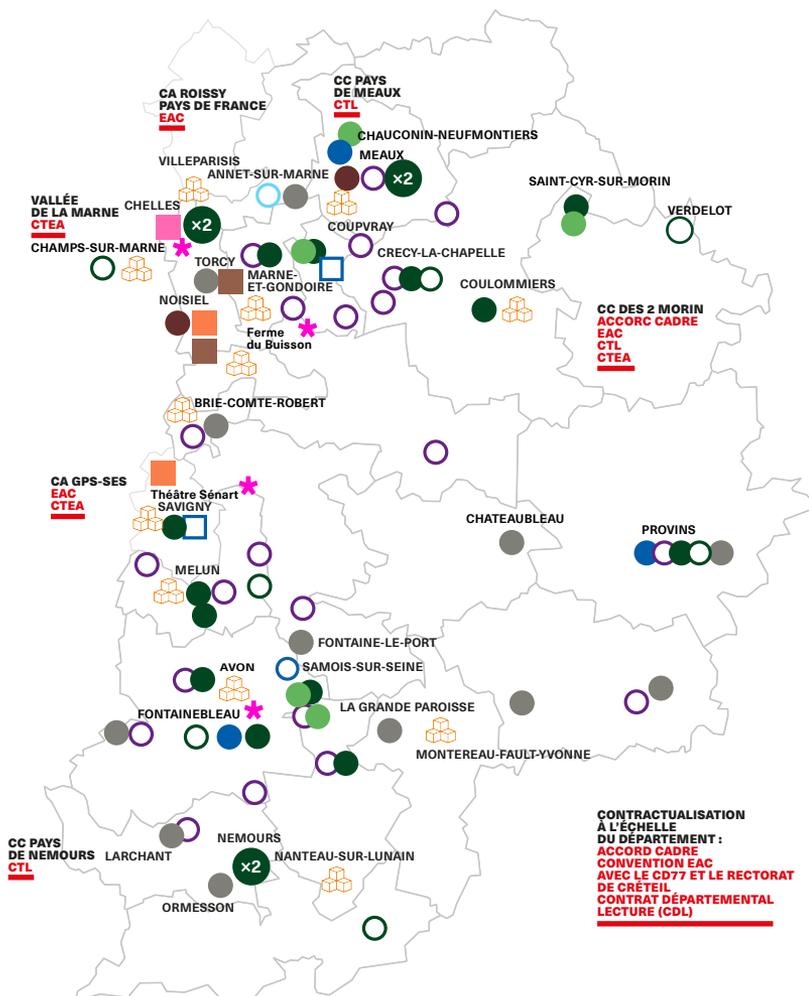
**7** projets soutenus par la dotation  
aux bibliothèques, pour un montant  
de 397 000€

### Patrimoines

**1 957** monuments historiques  
**4** biens inscrits sur la liste du Patrimoine  
mondial de l'UNESCO : Les Rives de Seine ;  
la tour Saint-Jacques de la Boucherie  
(partie au bien en série *Les Chemins  
de Saint-Jacques de Compostelle*) ;  
les maisons La Roche et Jeanneret (parties  
au bien en série *L'œuvre architecturale  
de le Corbusier, une contribution  
exceptionnelle au mouvement moderne*)  
**5** parcs et jardins labellisés  
« Jardins remarquables »  
**60** édifices labellisés « Architecture  
contemporaine remarquable »  
**18** Musées de France suivis par la DRAC  
**14** Maisons des Illustres

### Création

**1** centre national de la marionnette :  
le Théâtre Mouffetard  
**1** orchestre national en région : l'Orchestre  
de Chambre de Paris  
**1** centre national d'art vocal : CEN-Accentus  
**1** centre de développement chorégraphique  
national : Atelier de Paris  
**2** scènes conventionnées d'intérêt national :  
2R2C et l'Etoile du Nord  
**6** lieux de diffusion ou de fabrique :  
Théâtre de la Bastille,  
Théâtre de la Cité internationale,  
Théâtre des Bouffes du Nord,  
Théâtre de l'Athénée,  
La Péniche Opéra,  
Arcal  
**1** Fonds régional d'art contemporain (FRAC) :  
Le Plateau  
**1** centre d'art contemporain d'intérêt national :  
Bétonsalon  
**1** centre d'art conventionné : Le Bal



## L'action de la DRAC Île-de-France en Seine-et-Marne

En 2023, le budget consacré par la DRAC à la Seine-et-Marne s'élève à 10,6 M€, soit 7 % de ses crédits d'intervention. La dotation générale de décentralisation (DGD) en faveur des bibliothèques a notamment permis d'accompagner 37 projets, pour un montant total de 1,5 M€ (par exemple le projet de construction à Jouy-le-Châtel, ou l'extension des horaires d'ouverture à Avon).

Le département présente une richesse patrimoniale importante, ce dont témoigne le nombre d'avis rendus par les Architectes des bâtiments de France en 2023 (9 270). Le lancement des travaux de restauration de la Tour Noire de la cathédrale Saint-Étienne de Meaux a marqué l'année sur le plan des monuments classés. Notons aussi la réussite des deux expositions labellisées « Expositions d'intérêt national » qui ont dynamisé la fréquentation des musées concernés : celle du Musée de la Grande Guerre (Meaux) sur *les Infirmières, héroïnes silencieuses de la Grande Guerre* (40 000 visiteurs), et celle du Musée départemental de la Seine-et-Marne (Saint-Cyr-sur-Morin) sur le rugby intitulée : *Le monde ovale de Mac Orlan*.

Les lieux labellisés pour la création étant concentrés sur la frange urbanisée du nord-ouest de la Seine-et-Marne, la DRAC agit en priorité pour soutenir des résidences d'artistes et développer des partenariats avec les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle. Aussi l'accord-cadre noué avec le Conseil départemental de la Seine-et-Marne s'appuie-t-il sur une approche territoriale concertée, stratégique et structurée par intercommunalités. Une convention tripartite a été signée avec la Communauté de communes des Deux Morin, pour développer sur ce territoire rural la politique du livre et de la lecture, les projets d'éducation artistique et culturelle et la valorisation du patrimoine. Dans le même esprit, trois contrats territoire-enseignements artistiques (CTEA) ont été conclus en 2023 avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, et la Communauté de communes des Deux Morin. Ces contrats formalisent un soutien pluriannuel dans une démarche de structuration territoriale des enseignements artistiques, et constituent une innovation à l'échelle nationale en matière d'accompagnement par l'État de territoires peu ou pas pourvus en conservatoires classés.

## Chiffres clés 2023

### Action culturelle

- 1** convention d'éducation artistique et culturelle avec le Conseil départemental et le Rectorat de Créteil
- 1** convention tripartite DRAC – Conseil départemental – Communauté de communes des Deux Morin
- 3** contrats territoire-enseignements artistiques

### Livre et lecture

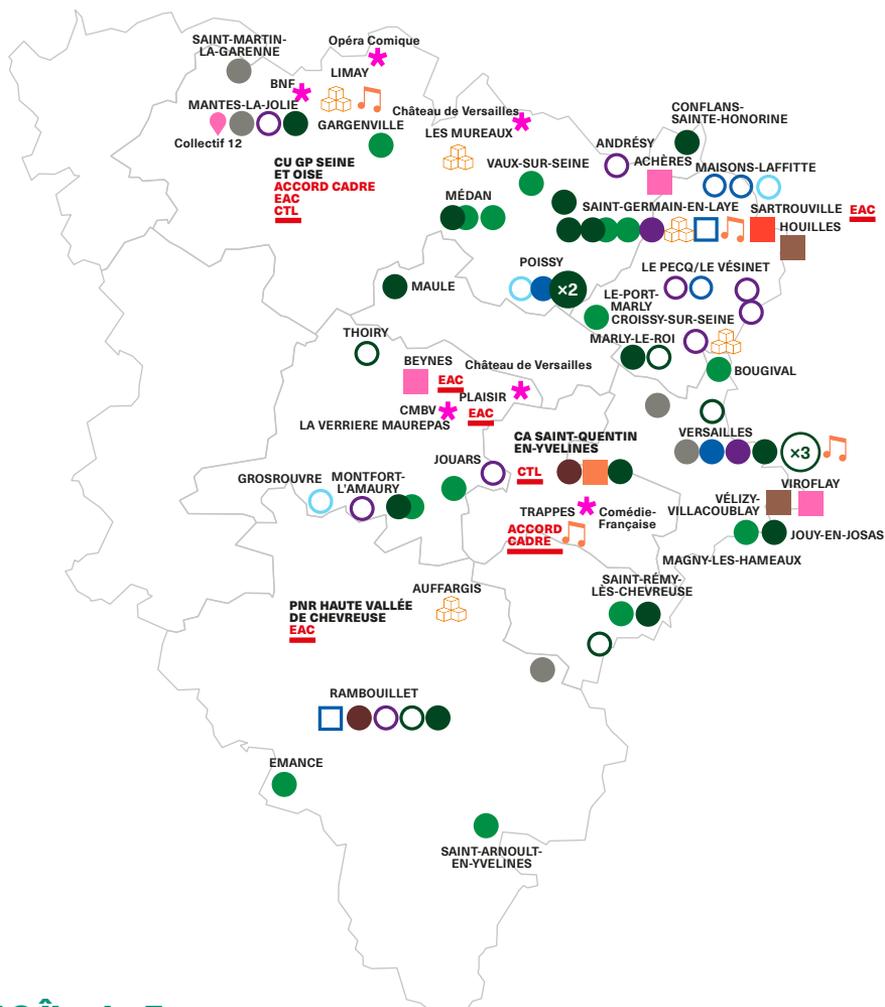
- 37** projets soutenus par la dotation aux bibliothèques, pour un montant de 1,5 M€
- 1** contrat départemental-lecture
- 3** contrats territoire-lecture avec la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, la Communauté de communes du Pays de Nemours et la Communauté de communes des Deux Morin

### Patrimoines

- 600** monuments historiques, soit 15 % du patrimoine francilien protégé
- 2** biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO: le château de Fontainebleau et son parc (domaine national); Provins, ville de foire médiévale
- 10** édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable »
- 7** parcs et jardins labellisés « Jardins remarquables »
- 25** Sites patrimoniaux remarquables (SPR)
- 2** sites archéologiques majeurs, à Pincevent et Ormesson
- 18** Musées de France
- 5** Maisons des Illustres

### Création

- 2** scènes nationales: Le Théâtre-Sénart à Lieusaint et La Ferme du Buisson à Noisiel
- 2** scènes de musiques actuelles: File 7 à Magny-le-Hongre, L'Empreinte à Savigny-le-Temple
- 2** centres d'art contemporain labellisés d'intérêt national: le Centre Photographique d'Île-de-France à Pontault-Combault et la Ferme du Buisson à Noisiel
- 3** lieux accompagnés au titre des résidences de création: Les Passerelles (Pontault Combault), le Théâtre de Chelles, L'Envolée (CC Val Briard)
- 1** SOLIMA (Schéma d'orientation des musiques actuelles) incluant cinq intercommunalités (CA du Pays de Fontainebleau, CC Moret Seine-et-Loing, CC du Pays de Montereau, CC du Pays de Nemours et CC Gâtinais Val-de-Loing), dans le but de mutualiser des actions qui étaient jusqu'alors isolées (programmation, moyens techniques, communication...).



## L'action de la DRAC Île-de-France dans les Yvelines

Rural à l'Ouest et au Sud (Rambouillet, Haute Vallée de Chevreuse...) et urbanisé à l'Est (Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Poissy...), le département des Yvelines attire par son héritage patrimonial de nombreux touristes. Favorisé sur le plan économique dans son ensemble, le territoire abrite cependant des poches de grande pauvreté (Trappes, Mantes-la-Jolie, les Mureaux). Le budget consacré à ce département en 2023 s'élève à 10,6 M€, soit 7 % des crédits d'intervention de la DRAC. Les crédits consacrés au patrimoine sont proportionnellement plus importants que dans le reste de l'Île-de-France, ce qui reflète la richesse patrimoniale du territoire. En témoigne aussi le nombre important d'avis rendus par les Architectes des bâtiments de France en 2023 (13 920).

La reconnaissance du patrimoine yvelinois se poursuit, avec 3 nouvelles protections au titre des monuments historiques (à Poissy, Grourouvre et Maisons-Laffitte); 3 nouvelles attributions du label « Architecture contemporaine remarquable » à Maisons-Laffitte (Église Notre-Dame et lotissement de maisons Minimax) et au Pecq (Église Saint-Thibaut);

et une nouvelle Maison des Illustres, l'Atelier-Maison Alfred Manessier, à Émancé. Le plan de sécurisation de la cathédrale Saint-Louis à Versailles s'est achevé en 2023, et la restauration de l'église Saint-Pierre à Monfort-l'Amaury, célèbre pour ses exceptionnels vitraux datant de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, a été soutenue au titre du Fonds incitatif et partenarial. Dans le domaine du spectacle vivant, le Sax (Achères) s'est vu attribuer l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national ». Cette reconnaissance de la spécificité du projet porté par la directrice, Yannick Parage, ouvre la voie d'un accompagnement pluriannuel de la structure par la DRAC. La mention qui lui a été attribuée, « Art, enfance, jeunesse », représente une première pour l'Île-de-France.

La jeunesse est aussi l'une des priorités de la médiathèque de Buchelay, qui a été inaugurée en avril 2023, grâce à la Dotation générale de décentralisation (DGD) en faveur des bibliothèques, avec un triple objectif : lutter contre l'isolement et favoriser le lien social ; encourager la fréquentation des jeunes et de leur famille ; contribuer au développement de la vie économique et associative. En 2023, la DGD a soutenu 22 projets dans le département, pour un montant total de 932 000 €.

## Chiffres clés 2023

### Action culturelle

**1** accord-cadre et 1 contrat territorial d'éducation artistique et culturel (CTEAC) avec la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise

**1** accord-cadre avec la Ville de Trappes

**1** CTEAC avec la Ville de Sartrouville

### Livre et lecture

**22** projets soutenus par la dotation aux bibliothèques, pour un montant de 932 000 €

**2** contrats territoire-lecture avec la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et la Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines

### Patrimoines

**534** monuments historiques, générant 40 000 ha d'espaces protégés au titre des abords

**4** domaines nationaux (Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Rambouillet, Marly-le-Roi)

**70** sites classés et 94 sites inscrits, équivalant à 21 % de la superficie du département

**2** inscriptions au titre du Patrimoine mondial de l'UNESCO : le Domaine national de Versailles et la Villa Savoye de Le Corbusier à Poissy

**17** édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable »

**8** parcs et jardins labellisés « Jardins remarquables » (sur les 40 que compte l'Île-de-France)

**11** Sites patrimoniaux remarquables, dont 2 bénéficient d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur : Versailles et Saint-Germain-en-Laye

**2** Villes et Pays d'art et d'histoire : Rambouillet et Saint-Quentin-en-Yvelines

**15** Musées de France

**14** Maisons des Illustres

### Création

**1** centre dramatique national : le Théâtre de Sartrouville

**1** scène nationale :

le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines

**1** atelier de fabrique artistique :

Collectif 12 à Mantes-la-Jolie

**2** scènes de musiques actuelles :

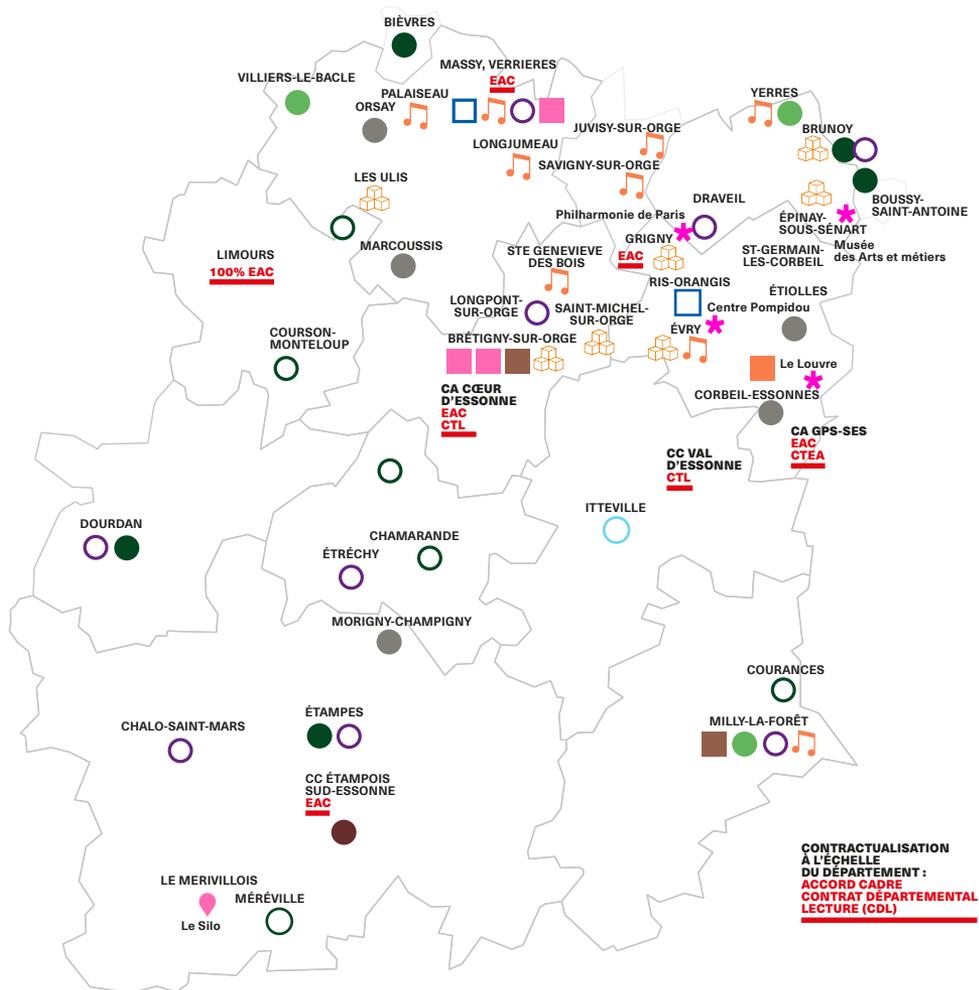
L'usine à Chapeaux à Rambouillet,

La Clef à Saint-Germain-en-Laye

**2** scènes conventionnées d'intérêt national

(SCIN) pour la musique : La Barbacane à Beynes, Le Sax à Achères

**1** SCIN pour la danse : L'Onde, théâtre et centre d'art de Vélizy-Villacoublay



## L'action de la DRAC Île-de-France en Essonne

L'Essonne bénéficie d'une croissance démographique importante, dont le Nord-Ouest du département est le principal moteur. Les jeunes y sont bien représentés puisque 40 % des habitants ont moins de 30 ans. Plus de 12 % de la population habite dans l'un des 40 QPV du département.

Le budget consacré à l'Essonne en 2023 s'élève à 7,9 M€, soit 6 % des crédits d'intervention de la DRAC. La dotation en faveur des bibliothèques a soutenu 24 projets, parmi lesquels un important projet bâtiminaire à Massy (1,4 M€). Des crédits complémentaires exceptionnels (250 000€) ont par ailleurs permis de déployer 26 projets de création et de renforcer à la fois la présence d'artistes sur le territoire et l'accompagnement des lieux culturels.

Le territoire de l'Essonne est historiquement investi dans les relations Arts et Sciences et dans le développement de la culture scientifique, technique et industrielle. En 2023, la DRAC a ainsi accompagné l'association SIANA dans un projet intitulé *2 km4*, pour une écologie joyeuse, qui réunit artistes, scientifiques et habitants du territoire sur un arpentage du campus d'Orsay au Plateau de Saclay autour de formes d'attention aux vivants.

## Chiffres clés 2023

### Action culturelle

**1** convention en cours de rédaction entre la DRAC et le Conseil départemental de l'Essonne avec les objectifs suivants : favoriser la participation et l'appropriation par les habitants des arts et de la culture ; structurer les dynamismes de coopération au bénéfice de l'équilibre territorial ; s'engager dans une approche transversale et égalitaire

**4** contrats d'éducation artistique et culturelle (CLEA), dont l'un est porté par le Conseil départemental. Intitulé *La caravane Babouillec*,

il porte sur l'accès et la participation à la vie culturelle des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie

**2** contrats territoriaux d'éducation artistique et culturel (CTEAC)

**1** contrat territoire-enseignements artistiques (CTEA) avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

**1** label « 100% EAC » : Limours

### Livre et lecture

**24** projets soutenus par la dotation aux bibliothèques, pour un montant de 1,8 M€

**1** contrat départemental-lecture

**2** contrats territoire-lecture

### Patrimoines

**275** monuments historiques

**6** parcs et jardins labellisés « Jardins remarquables »

**29** édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable »

**8** Sites patrimoniaux remarquables

**1** Ville et Pays d'art et d'histoire : Pays de l'Étampois

**5** Musées de France

**3** Maisons des Illustres

### Création

**1** scène nationale : l'Agora-Desnos à Évry

**2** scènes de musiques actuelles : le Plan à Ris Orangis et Paul B à Massy

**2** scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN) : le Théâtre de Brétigny et le Rack'am à Brétigny-sur-Orge

**1** atelier de fabrique artistique Danse et Musique : le Silo à Méréville

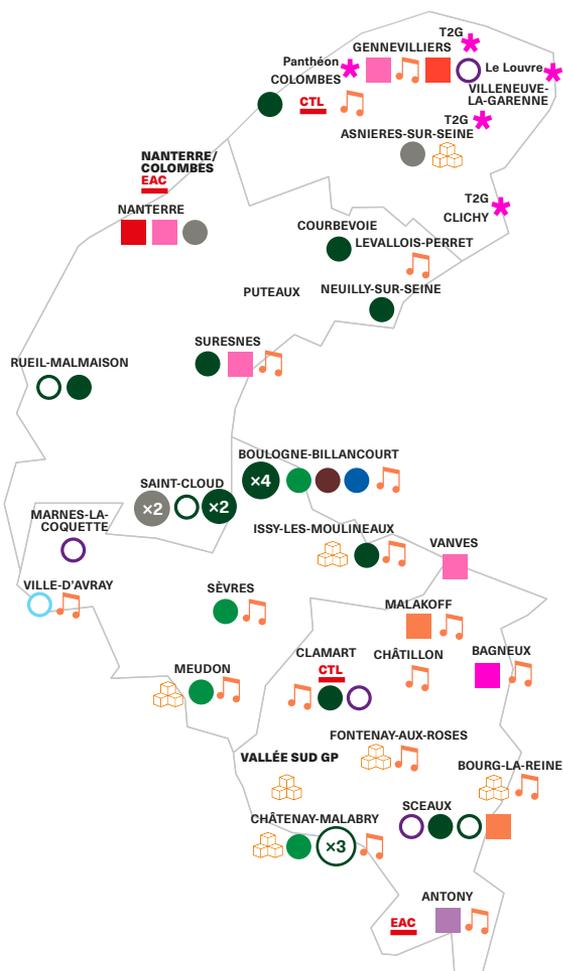
**1** structure d'enseignement supérieur : le Centre de formation de musiciens intervenants (CFMI) d'Orsay

**1** structure de diffusion et de création pour l'art lyrique : l'Opéra de Massy

**1** collectif : Essonne Danse (14 structures et 1 festival annuel)

**1** SOLIMA (Schéma d'orientation pour les musiques actuelles)

**1** centre d'art contemporain labellisé d'intérêt national, à Brétigny-sur-Orge



## L'action de la DRAC Île-de-France dans les Hauts-de-Seine

Limitrophe de six départements franciliens, le département des Hauts-de-Seine est dense démographiquement, avec plus 9 000 habitants par km<sup>2</sup>, et très urbanisé. Il est cependant marqué par une disparité sociale entre les villes regroupant 21 quartiers prioritaires de la politique de la ville (Gennevilliers, Asnières, Colombes) et celles où se concentrent les catégories socio-professionnelles supérieures (Neuilly-sur-Seine, Meudon, etc.). Ce département riche de son patrimoine et bien doté en termes d'équipements culturels s'appuie sur des politiques culturelles locales actives et bénéficie d'un soutien de la DRAC de 19 M€ en 2023, soit 13% de ses crédits d'intervention. La dotation en faveur des bibliothèques a permis d'accompagner 12 projets, pour un montant total de 2,3 M€, notamment deux projets bâtimentaires d'envergure à Cligny-la-Garenne et Antony.

Plusieurs projets ont marqué l'année 2023, parmi lesquels :

/ La pose de la première pierre du musée départemental du Grand Siècle le 5 octobre, à la caserne Sully, dans l'ancien domaine de Saint-Cloud. Le maître d'œuvre est Rudy Ricciotti, associé à Fayat.

/ L'attribution à titre de préfiguration du label « Centre culturel de rencontre » au Plus Petit Cirque du Monde par la DRAC et la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture. Le PPCM, école de cirque, lieu de fabrication et de représentations de spectacles et laboratoire d'initiatives citoyennes, artistiques et urbaines situé à Bagneux, souhaite revaloriser les patrimoines urbains des villes de la banlieue parisienne, sous l'angle de la participation des habitants au devenir de leur territoire.

/ L'ouverture de la toute première librairie indépendante et généraliste du Plessis-Robinson, le « A », le 21 novembre. Dotée d'un très bel espace intérieur, cette librairie généraliste se positionne déjà en tant qu'acteur culturel incontournable du territoire.

/ La mise en place de la première résidence artistique en milieu scolaire portée par la Scène nationale de Sceaux, Les Gémeaux. Le projet se déroule tout au long de l'année scolaire 2023-2024 et s'intitule « Regards croisés sur l'identité : Entre individualité et appartenance au collectif ».

## Chiffres clés 2023

### Action culturelle

**1** contrat Olympiade Culturelle 2022-2024 avec les Villes de Nanterre et Colombes  
**1** contrat pluriannuel d'objectifs en faveur de l'EAC 2022-2024 avec le Plus Petit Cirque du Monde  
**1** convention « Petite enfance » avec la Ville de Clichy-la-Garenne, avec des artistes en résidence pour trois ans

### Livre et lecture

**12** projets soutenus par la dotation aux bibliothèques, pour un montant de 2,3 M€  
**2** contrats territoire-lecture avec les Villes de Colombes et Clamart (Petite Bibliothèque ronde)

### Patrimoines

**159** monuments historiques  
**1** bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO : l'immeuble locatif de la porte Molitor à Boulogne, au sein duquel l'appartement Le Corbusier est en outre labellisé Maison des Illustres  
**97 %** des communes concernées par des protections, soit près de 60% du territoire des Hauts-de-Seine  
**6** Sites patrimoniaux remarquables, dont un bénéficie d'un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine : Marnes-la-Coquette  
**1** Ville et Pays d'art et d'histoire : Boulogne-Billancourt

**6** parcs et jardins labellisés « Jardins remarquables »  
**34** édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable »  
**15** Musées de France  
**4** Maisons des Illustres

### Création

**2** centres dramatiques nationaux : le Théâtre des Amandiers à Nanterre et le T2G à Gennevilliers  
**2** scènes nationales : Les Gémeaux à Sceaux et le Théâtre 71 à Malakoff  
**1** pôle national du cirque à Antony  
**1** centre de formation professionnelle de comédien(ne) en alternance : l'ESCA à Asnières-sur-Seine  
**4** scènes conventionnées d'intérêt national : la Maison de la Musique à Nanterre, le Théâtre de Vanves, le Théâtre Jean-Vilar à Suresnes et le Tamanoir Café à Gennevilliers  
**1** SOLIMA (Schéma d'orientation pour les musiques actuelles)  
**4** lieux dédiés à la production et à la diffusion des arts visuels : la Maison des Arts à Malakoff, le Centre d'art contemporain Chanut à Clamart, la Terrasse à Nanterre, la Galerie Édouard-Manet à Gennevilliers



Une association de salles, « Cinémas 93 », coordonne tous les dispositifs d'éducation à l'image, que la DRAC soutient aussi pour ses nombreuses actions auprès des tout-petits et des publics empêchés.

La dotation en faveur des bibliothèques a enfin permis d'accompagner un important projet bâtiminaire à Bondy (1,3 M€ en 2023). Les territoires de Plaine Commune et d'Est Ensemble bénéficient en outre d'un contrat territoire-lecture.

---

## Chiffres clés 2023

### Action culturelle

**7** structures culturelles soutenues, parmi lesquelles les Ateliers Médicis à Clichy-Montfermeil, la Poudrerie à Sevran, ou encore Villes des musiques du monde à Aubervilliers

**2** labels « 100% EAC » : La Courneuve et Noisy-le-Sec

### Livre et lecture

**9** projets soutenus par la dotation aux bibliothèques, pour un montant de 2,4 M€

**2** contrats territoire-lecture avec les EPT Plaine Commune et Est Ensemble

### Patrimoines

**73** monuments historiques

**1** Site patrimonial remarquable : Saint-Ouen

**1** Ville et Pays d'art et d'histoire : Plaine Commune

**34** édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable »

**3** Musées de France

### Création

**3** centres dramatiques nationaux à Saint-Denis (Théâtre Gérard-Philipe), Montreuil (Nouveau Théâtre) et Aubervilliers (Théâtre de la Commune)

**1** scène nationale à Bobigny (MC93)

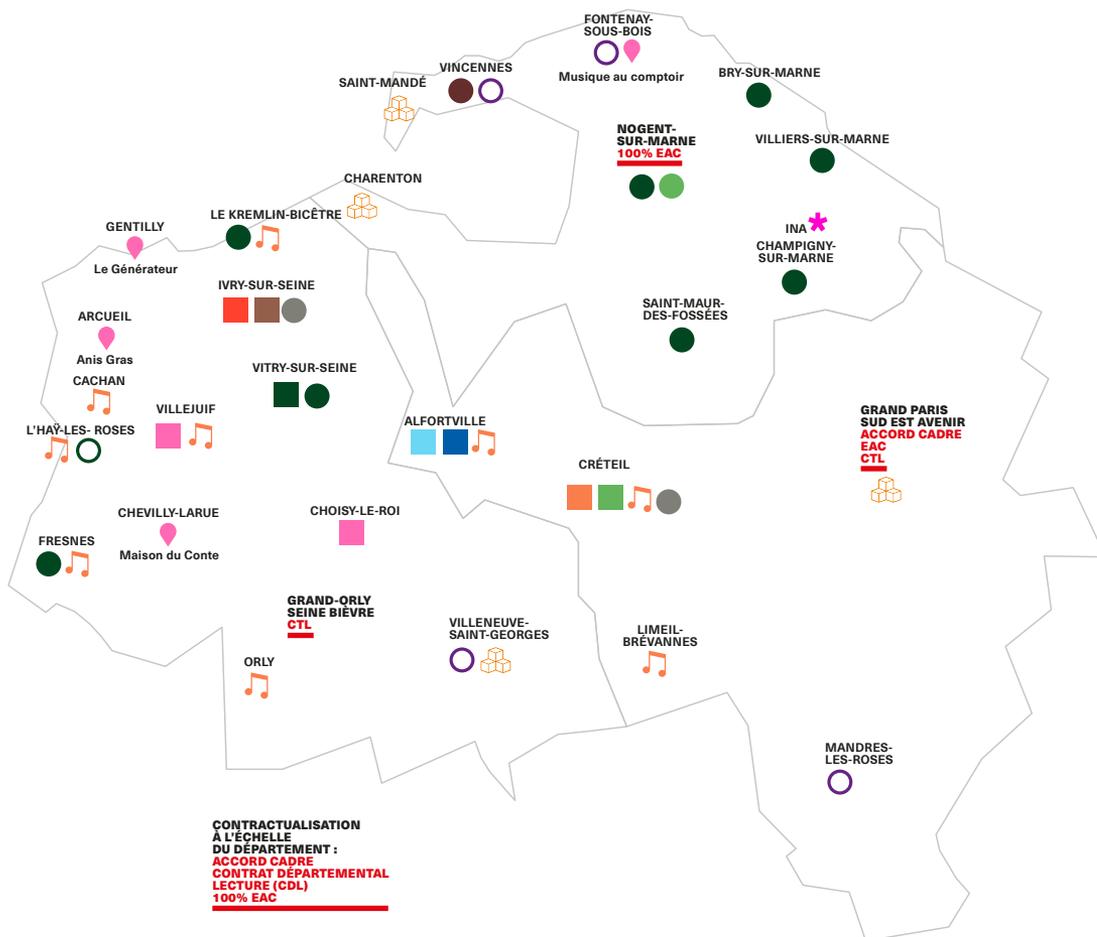
**1** scène de musiques actuelles aux Lilas (Le Triton)

**5** scènes conventionnées d'intérêt national à La Courneuve (Maison des Jonglages), Sevran (La Poudrerie), Saint-Ouen (Espace 1789), Tremblay-en-France (Théâtre Louis Aragon) et Rosny-sous-Bois (Théâtre et cinéma Georges Simenon)

**1** centre d'art contemporain labellisé d'intérêt national à Noisy-le-Sec (La Galerie)

**1** Fonds régional d'art contemporain (Les Réserves), à Romainville

## Actions de la DRAC par département



## L'action de la DRAC Île-de-France en Val-de-Marne

Le Val-de-Marne est un département contrasté, qui compte à la fois des villes dynamiques en proximité de Paris, des communes très résidentielles où se concentrent les catégories socio-professionnelles supérieures (bords de Marne, bois de Vincennes) et d'autres péri-urbaines, voire rurales aux franges du département.

Le budget consacré au Val-de-Marne en 2023 s'élève à 16,3 M€, soit 12% des crédits d'intervention de la DRAC. La structure de financement fait apparaître une importance proportionnellement plus grande du soutien à la création pour ce département que dans le reste de l'Île-de-France, ce qui s'explique par une forte concentration de compagnies et de lieux labellisés (à Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine, Créteil, etc.).

La politique en faveur du livre et de la lecture est un autre axe fort du territoire. Ainsi, la dotation en faveur des bibliothèques a permis d'accompagner 21 projets, pour un montant total de 2,8 M€, ce qui fait de ce département le premier bénéficiaire de la Dotation générale de décentralisation (DGD). La construction par le cabinet d'architecture Moatti & Rivière d'une nouvelle médiathèque dans la ville de Champigny-sur-Marne en est un bon exemple : cet équipement conjuguera centralité urbaine et nature par sa proximité avec

les bords de Marne. De nouvelles collections accompagneront la médiation et les usages numériques sur un espace de 4 000 m<sup>2</sup> dédié à la lecture publique et ses nouveaux usages.

En 2023, la DRAC et le Conseil départemental du Val-de-Marne ont signé pour la première fois une convention-cadre de coopération culturelle pour trois ans. Cette convention donne lieu à un partenariat structurant autour d'engagements prioritaires et concrets, parmi lesquels : le renforcement de la présence artistique sur les territoires ; le développement et la diversification des publics ; l'action en faveur de la petite enfance et plus globalement de la jeunesse ; la promotion d'une architecture contemporaine au service d'un cadre de vie de qualité. La convention sert de cadre à des conventions pluriannuelles d'objectifs thématiques comme le contrat départemental-lecture (CDL) ou la convention relative à l'exploitation scientifique et la valorisation des opérations d'archéologie préventive.

Sur le plan patrimonial, deux événements ont particulièrement marqué l'année 2023 :

/ L'attribution du label « Maison des Illustres » à la bibliothèque Smith-Lesouëf, à Nogent-sur-Marne. Il s'agit de la toute première Maison des Illustres dans le Val-de-Marne

/ L'attribution du label « Architecture contemporaine remarquable » au Gymnase Clémenceau à Bry-sur-Marne, dans le cadre de la campagne de labellisation des équipements sportifs menée à l'occasion des JOP 2024.

## Chiffres clés 2023

### Action culturelle

**1** accord-cadre entre la DRAC et le Conseil départemental en faveur de l'accès à la culture pour tous

**1** contrat-cadre de coopération culturelle et **1** contrat en faveur de l'inclusion territoriale avec l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir

**1** projet soutenu dans le cadre du Fonds de soutien à des projets innovants sur les territoires (FIT) : « Les échappées buissonnières du Plateau Briard », qui met en place une participation citoyenne autour des patrimoines et des savoir-faire horticoles et artisanaux du Plateau Briard

**1** contrat triennal en faveur de l'EAC 2022-2024 avec Puce Muse

**2** labels « 100% EAC » : Conseil départemental du Val-de-Marne et Ville de Nogent-sur-Marne

### Livre et lecture

**21** projets soutenus par la dotation aux bibliothèques, pour un montant de 2,8 M€

**1** contrat départemental-lecture

**2** contrats territoire-lecture avec les EPT Grand Paris Sud Est Avenir et Grand-Orly Seine-Bièvre

### Patrimoines

**114** monuments historiques

**19** édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable »

**17** sites classés et 31 sites inscrits

**4** Sites patrimoniaux remarquables

**1** Ville et Pays d'art et d'histoire : Vincennes

**8** Musées de France

**1** Maison des Illustres, labellisée en 2023

### Création

**1** centre dramatique national : le Théâtre des Quartiers d'Ivry

**1** scène nationale : la MAC à Créteil

**1** centre national de création musicale (CNCM) : La Muse en Circuit à Alfortville

**1** orchestre national en région : l'ONDIF à Alfortville

**3** ateliers de fabrique artistique : Musique au comptoir à Fontenay-sous-Bois ; Anis Gras à Arcueil ; le Générateur à Gentilly

**1** centre chorégraphique national, celui de Créteil et du Val-de-Marne

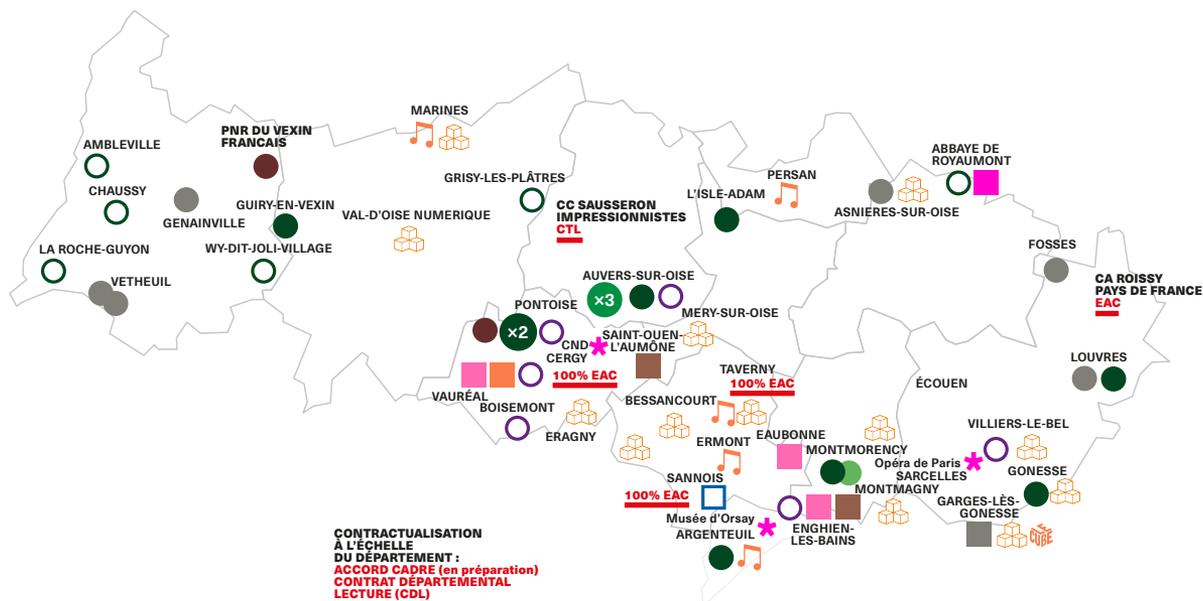
**1** centre de développement chorégraphique national : La Briqueterie à Vitry-sur-Scène

**2** scènes conventionnées d'intérêt national : le Théâtre Romain-Roland à Villejuif ; le Théâtre-Cinéma Paul-Éluard à Choisy-le-Roi

**1** centre d'art contemporain : le Crédac à Ivry-sur-Seine

**1** lieu dédié à la production et à la diffusion des arts visuels : la Galerie municipale Jean- Collet de Vitry-sur-Seine

## Actions de la DRAC par département



## L'action de la DRAC Île-de-France dans le Val-d'Oise

En 2023, le budget consacré au Val-d'Oise s'élève à 10,7 M€, soit 8 % des crédits d'intervention de la DRAC. La Dotation générale de décentralisation (DGD) en faveur des bibliothèques publiques a notamment permis d'accompagner 20 projets, pour un montant total de 2 M€, parmi lesquels un important projet bâtementaire à Argenteuil.

### Projets notables en 2023 :

/ Le musée d'histoire et de société de Gonesse (collections sur l'histoire de l'éducation ; collections patrimoniales hospitalières) a reçu l'appellation Musée de France le 27 janvier.

/ Une opération bénéficiaire du Fonds incitatif et partenarial (FIP) s'est terminée en 2023 : la restauration des couvertures du chœur, du transept et de la flèche de l'église Notre-Dame de la Nativité à Magny-en-Vexin.

/ Le Forum II, nouvelle salle de musiques actuelles à Vauréal, a été inauguré en septembre. La DRAC a soutenu ce projet d'investissement à hauteur de 2 M€.

Une convention de coopération est par ailleurs en préparation entre la DRAC et le Conseil départemental du Val-d'Oise autour de priorités communes : l'itinérance et le hors-les-murs ; la présence artistique dans des lieux patrimoniaux ou des établissements médico-sociaux, dans les zones rurales et dans l'espace public ; les résidences territoriales d'artistes ; la jeune création.

## Chiffres clés 2023

### Action culturelle

**1** contrat local d'éducation artistique et culturelle avec Roissy-Pays de France

**3** labels « 100 % EAC » : Taverny, Sannois et Cergy

**1** festival dédié à l'animation rayonnant sur tout le territoire, *Image par image*, porté par l'association départementale des cinémas indépendant Écrans VO, qui coordonne tous les dispositifs d'éducation à l'image, et que la DRAC soutient aussi pour ses nombreuses actions auprès des jeunes et des publics les plus éloignés de l'offre culturelle.

### Livre et lecture

**20** projets soutenus par la dotation aux bibliothèques, pour un montant de 2 M€

**1** contrat départemental-lecture

**1** contrat territoire-lecture avec Sausseron Impressionnistes

### Patrimoines

**300** monuments historiques

**6** Sites patrimoniaux remarquables

**2** Villes et Pays d'art et d'histoire : le Parc naturel régional du Vexin français et la Ville de Pontoise

**6** parcs et jardins labellisés « Jardins remarquables »

**18** édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable »

**9** Musées de France

**4** Maisons des Illustres

### Création

**1** scène nationale : Points Communs – scène Nationale de Cergy-Pontoise et du Val-d'Oise

**1** centre national des arts de la rue et de l'espace public : Le Moulin fondu à Garges-lès-Gonesse

**1** centre culturel de rencontre : la Fondation Royaumont, à Asnières-sur-Oise, lieu de production et de diffusion au rayonnement national et international

**1** scène de musiques actuelles : l'Espace Michel-Berger à Sannois

**3** scènes conventionnées d'intérêt national : le PIVO - Pôle itinérant en Val-d'Oise (Art en territoire); le Forum de Vauréal (Musique); le Centre des arts d'Enghien-les-Bains (Arts numérique et spectacle vivant)

**2** lieux dédiés à la production et à la diffusion des arts visuels : l'Abbaye de Maubuisson et le Centre des arts d'Enghien-les-Bains

## Direction

**Laurent ROTURIER**  
Directeur régional

**Olivier PEYRATOUT**  
Directeur adjoint délégué  
chargé des patrimoines

## Cabinet

**Olivier TUR**  
Directeur de cabinet

**Service communication**

## Pôle de coopération patrimoniale

**Service régional  
de l'architecture  
et des espaces  
patrimoniaux  
(SRAEP)**

**Olivier LERUDE**  
Chef de service

**Isabelle MICHARD**  
Adjointe

**Conservation  
régionale  
des monuments  
historiques  
(CRMH)**

**Philippe DRESS**  
Chef de service

**Emilie COUHADON**  
Adjointe

**Service régional  
de l'archéologie  
(SRA)**

**Stéphane  
DESCHAMPS**  
Chef de service

**Jean-Marc GOUEDO**  
Adjoint

**Service  
des musées  
(SM)**

**Sylvie MÜLLER**  
Cheffe de service

### Paris & petite couronne

UDAP 75  
Paris  
**Frédéric MASVIEL**  
chef de service

UDAP 92  
Hauts-de-Seine  
**Benoît LEOTHAUD**  
chef de service

UDAP 93  
Seine-Saint-Denis  
**Fabienne  
CHAVANES**  
cheffe de service

UDAP 94  
Val-de-Marne  
**Ghislaine FINAZ**  
cheffe de service

### Grande couronne

UDAP 77  
Seine-et-Marne  
**Jean-Louis AUGER**  
chef de service

UDAP 78  
Yvelines  
**Bénédicte  
LORENZETTO**  
cheffe de service

UDAP 91  
Essonne  
**Mahmoud ISMAIL**  
chef de service

UDAP 95  
Val-d'Oise  
**Jean-Baptiste  
BELLON**  
chef de service

Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP)

---

## Secrétariat général

**Carole SPADA**  
Directrice régionale  
adjointe

**Virginie CHAPUS**  
Secrétaire générale

**Marie SEMERY**  
Secrétaire générale adjointe

**Bureau des affaires financières (BAF)**  
**Bureau des ressources humaines (BRH)**  
**Bureau soutien DRAC (liaison  
fonctionnelle)**

---

## Pôle de coopération création, territoires et démocratisation culturelle

### Service régional de la création (SRC)

**Didier CORMIER**  
Chef de service

### Service régional populations, accompagnement, coopération et territoires (SRPACTe)

**Nicolas ROBERT**  
Chef de service

---

**Département théâtre (DT)**  
**Claudine PEREZ-GOUDARD**  
Cheffe de département  
Adjointe au chef de service

**Christophe LEMAIRE**  
Adjoint

**Département danse et musique (DDM)**  
**Séverine MAGRY**  
Cheffe de département  
Adjointe au chef de service

**Département des arts visuels (DAV)**  
**Valérie LABAYLE**  
Cheffe de département  
Adjointe au chef de service

**Département des licences, de l'emploi,  
de l'insertion et de la formation (DLEIF)**  
**Stéphane Esnault**  
Chef de département

## Patrimoine

### Patrimoine monumental

-  Monument historique classé ou inscrit en 2023
-  Unesco
-  Architecture contemporaine remarquable 2023

### Architecture et patrimoine

-  Site patrimonial remarquable SPR
-  Ville et Pays d'art et d'histoire
-  SPR avec plan de sauvegarde et de mise en valeur PSMV

### Archéologie

-  Site archéologique

### Lieu de visite

-  Musée de France
-  Maison des Illustres
-  Jardin remarquable

### Démocratisation culturelle

-  Micro-Folie ouverte
-  Conservatoire soutenu en 2023
-  Jumelage EPN/QPV (Pilotage PRIF)
-  Contractualisation
-  Centre de création numérique

## Création

### Théâtre

-  Centre dramatique national
-  Centre national des arts de la rue et de l'espace public
-  Pôle national cirque
-  Centre national de la marionnette

### Musique

-  Centre national d'art vocal
-  Centre national de création musicale
-  Orchestre national en région
-  Scène de musiques actuelles

### Danse

-  Centre de développement chorégraphique national
-  Centre chorégraphique national

### Pluridisciplinaire

-  Scène nationale
-  Centre culturel de rencontre
-  Scène conventionnée d'intérêt national
-  Atelier de fabrique artistique

### Arts visuels

-  Centre d'art contemporain
-  Fonds régional d'art contemporain

Crédits photographiques  
p. 6 © Cha Gonzalez  
p. 17 © Alek Kostic  
p. 22 © Underclouds  
p. 23 © Mohammed Bensaber  
p. 24 © La Source Villarceau  
p. 25 © Communauté de commune des Deux Morin  
p. 27 © Agnès Desfosses  
p. 29 © Alek Kostic  
p. 33 © (apm)&associés  
p. 35 © Cœur d'Essonne Agglomération  
p. 36 © Paris Librairie  
p. 37 © Jérôme Tripier-Mondancin  
p. 38 © DR  
p. 39 © Meriem Nahar  
p. 42 © Pablo Ciezar /Inrap  
p. 51 © Nicolas Thouvenin  
p. 52 © Médiathèque du patrimoine et de la photographie  
p. 59 © A&B architectes  
p. 67 © Pablo Ciezar /Inrap  
p. 71 © Ville de Bougival  
p. 72 © Alexis Rimbault  
p. 72 © Pierre Terrasson  
p. 73 © Archives départementales des Yvelines  
p. 74 © DRSLP  
p. 80 DR  
p. 82 © Maxence Thiberge  
p. 84 © DR  
p. 88 © DR  
p. 89 © Martin Argyroglo  
p. 90 © Olivier\_Bonnet - la volonté des cuisses